TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : schéma du processus de la transposition didactique 2
Annexe 2 : schéma du processus d'appropriation 3
Annexe 3 : guide d'entretien 4
Annexe 4 : retranscriptions des entretiens 8
Annexe 4.1. : entretien d'E1 8
Annexe 4.2. : entretien d'E2 17
Annexe 4.3. : entretien d'E3 35
Annexe 4.4. : entretien d'E4 46
Annexe 4.5. : entretien d'E5 54
Annexe 5 : grille d'analyse des entretiens 68
Annexe 6 : grille des critères d'évaluation 69
Annexe 7 : publication *L'Europe sous la loupe* 71

ANNEXE 1 : SCHÉMA DU PROCESSUS DE LA TRANSPOSITION DIDACTIQUE

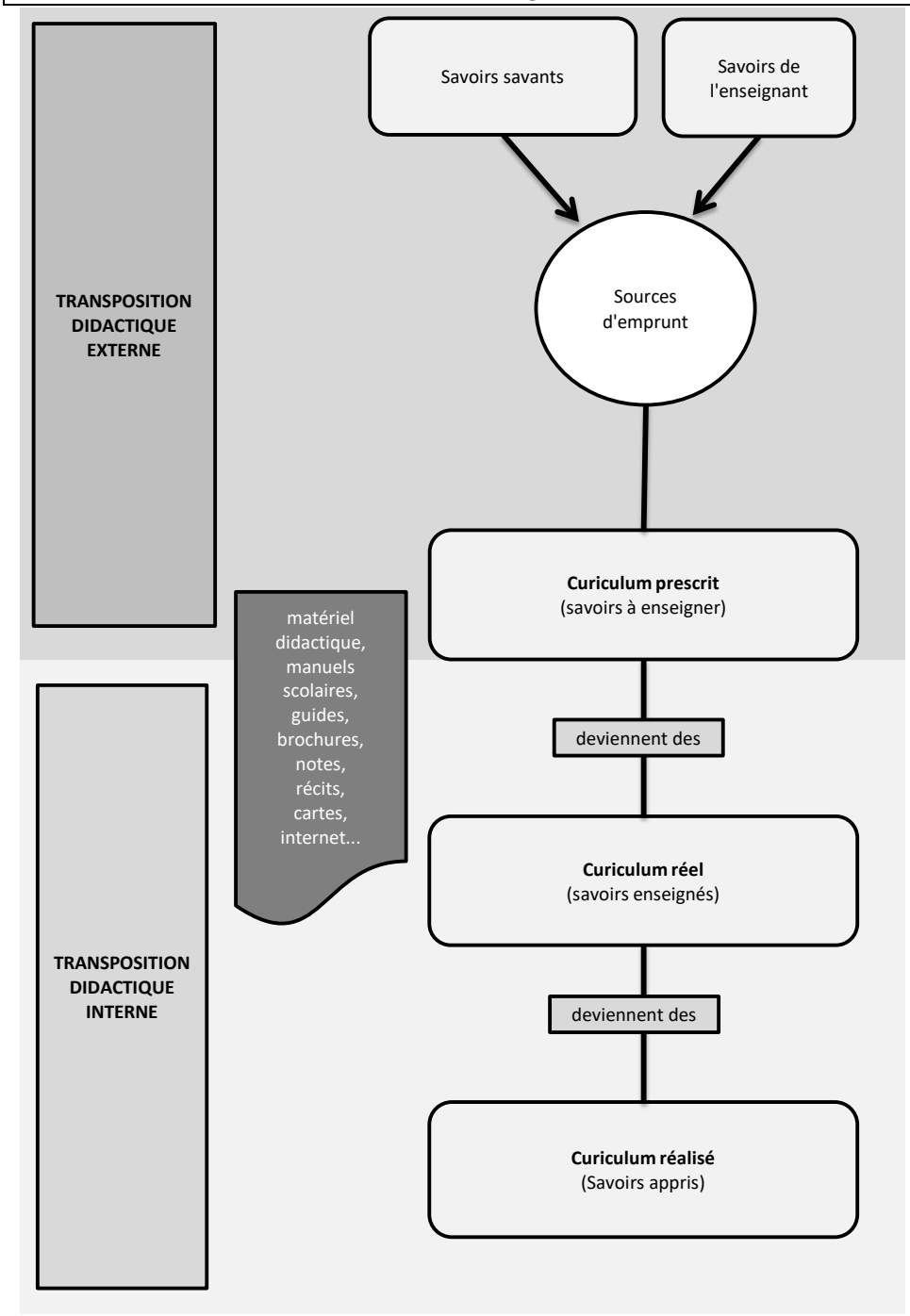

Adapté du schéma « Processus de didactisation », Bizier, 2010, p.10.

ANNEXE 2 : SCHÉMA DU PROCESSUS D'APPROPRIATION

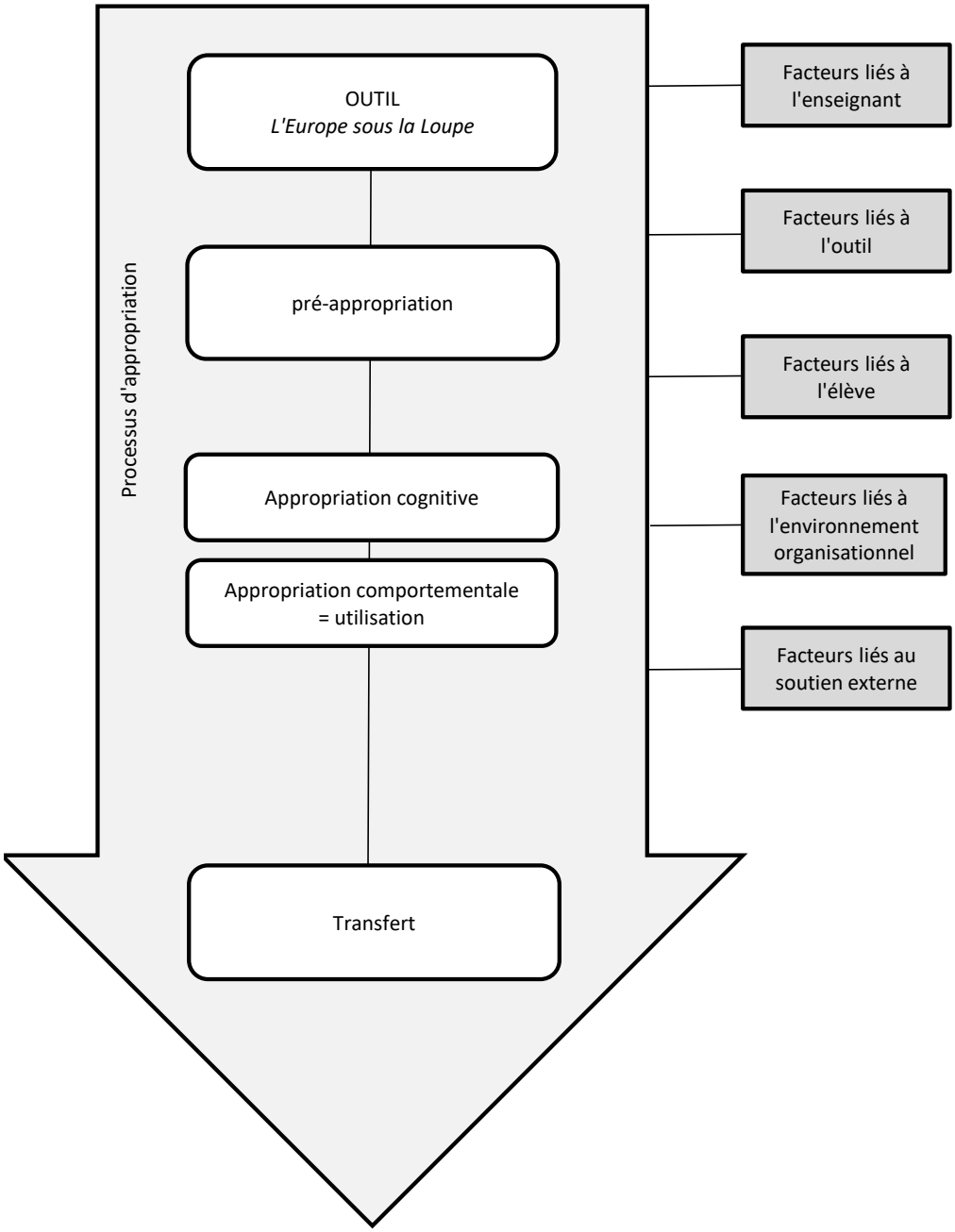

Adapté du schéma « Modèle de l'appropriation de l'outil *Lirécrire pour apprendre* », Penneman et al., 2016, p.85

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN

Avant de commencer, je souhaiterais vous demander si vous êtes d'accord que j'enregistre l'entretien ?

Je tiens également à vous assurer que vos réponses resteront anonymes. Je les communiquerai uniquement aux personnes responsables de l'édition de la publication « L'Europe sous la loupe » afin qu'elles puissent recevoir votre avis dessus. Ces réponses seront donc communiquées de manière anonyme et leur serviront pour mettre à jour la brochure. Dans le cadre de mon mémoire, ces informations seront également anonymisées et me permettront de répondre à ma question de recherche qui est de savoir comment vous vous appropriez « L'Europe sous la loupe ».

Avez-vous des questions à me poser avant de commencer l'entretien ?

Thème n°1 : mobilisation de la publication

1. Pourriez-vous me parler de la publication « L'Europe sous la loupe » ?
   - *Dans quel contexte mobilisez-vous la publication ?*
   - *Comment la faites-vous intervenir ?*
   - *Est-ce que vous la distribuez à vos élèves ?*

2. Pourriez-vous m'expliquer comment vous l'utilisez ?
   - *En avez-vous un usage intensif du contenu et le suivez-vous tel quel ?*
   - *L'utilisez-vous comme complément ou illustration de vos propos ?*
   - *L'utilisez-vous pour structurer le savoir ?*

Thème n°2 : choix d'utiliser la publication

3. Comment avez-vous pris connaissance de la publication ?
   - *Était-ce une obligation de l'utiliser ?*
   - *Pourquoi celle-là et pas une autre ?*

4. Sur base de quel critère s'est effectué votre choix d'utiliser cette publication ?
    - *Sur des valeurs morales ?*
    - *Sur des normes sociales ?*
    - *Sur des traditions scolaires, pédagogiques, professionnelles ?*

Thème n°3 : influences

5. Pourriez-vous me dire si votre expérience en tant que professeur, votre vécu a joué un rôle lors de l'appropriation de cette publication ?

6. Diriez-vous que des facteurs, que ce soit des contraintes ou des avantages, ont influencés ou influencent l'utilisation que vous en avez ?

7. Avez-vous bénéficié d'une formation ou d'un accompagnement pour utiliser la publication ?

Thème n°4 : contenu de la publication

8. Estimez-vous que le contenu de la publication soit suffisant pour mettre en place une séquence pédagogique ?
    - *Que rajouteriez-vous/omettriez-vous dans cette publication ?*
    - *Pourriez-vous me décrire ses avantages et inconvénients ?*

9. Étant donné que la publication ne mentionne pas d'objectifs pédagogiques ou de compétences à atteindre/développer, quels sont ceux/celles que vous souhaitez atteindre en tant qu'enseignant ?

Thème n°5 : autres ressources utilisées

10. Pour parler du sujet de l'Union Europe, employez-vous d'autres manuels ?
    - *Pourquoi oui/non ?*
    - *Percevez-vous une différence ?*

11. Pour enseigner les sujets relatifs à l'UE, quels sont les savoirs que vous mobilisez-vous en plus de la publication ?
    - *Utilisez-vous des connaissances provenant de votre formation ? De la recherche ? Des programmes ? Ou d'autres sources d'expertise ?*
    - *Les adaptez-vous en fonction des contraintes spécifiques à votre travail ?*
    - *Les faites-vous évoluer en fonction de l'actualité ?*

Thème n°6 : fonctions de la publication

12. Quelles fonctions remplit la publication selon vous ?
    - *Une médiation entre l'enseignant, l'élève et le programme*
    - *Un soutien pour l'enseignant*
    - *Une référence, une banque de tâches et de connaissances*
    - *Une fonction culturelle*
    - *Une représentation des valeurs démocratiques et sociales*
    - *Une fonction politique*

Thème n°7 : format de la publication

13. Pourriez-vous me parler du format de la publication ?
    - *Que pensez-vous de la structure/présentation des différentes parties ?*
    - *Que pensez-vous des illustrations/photos/schémas ?*

Questions supplémentaires

14. Préfèreriez-vous des fiches comme pour la publication sur la crise économique en Europe ou préfèreriez-vous plutôt des modules e-learning ?

15. Utilisez-vous la méthode de classe inversée ?
    - *Si oui, de quelle façon ?*
    - *Est-ce plutôt avant votre cours ou après le cours ?*

16. Préférez-vous chercher vous-mêmes des articles sur la page « actualités » du site de la publication par exemple ou bien les exercices diversifiés sont utiles et suffisants pour vous ?

Questions relatives aux données socio-démographiques

17. Depuis combien d'années êtes-vous enseignant(e) ?

18. En quelle(s) année(s) donnez-vous cours ?

19. Dans quelle(s) matière(s) donnez-vous cours ?

20. Dans quel est réseau d'établissement enseignez-vous ?

ANNEXE 4 : RETRANSCRIPTIONS DES ENTRETIENS

ANNEXE 4.1. : ENTRETIEN D'E1

Avant de commencer, je souhaiterais vous demander si vous êtes d'accord que j'enregistre l'entretien ?

Je tiens également à vous assurer que vos réponses resteront anonymes. Je les communiquerai uniquement aux personnes responsables de l'édition de la publication « L'Europe sous la loupe » afin qu'elles puissent recevoir votre avis dessus. Ces réponses seront donc communiquées de manière anonyme et leur serviront pour mettre à jour la brochure. Dans le cadre de mon mémoire, ces informations seront également anonymisées et me permettront de répondre à ma question de recherche qui est de savoir comment vous vous appropriez « L'Europe sous la loupe ».

Avez-vous des questions à me poser avant de commencer l'entretien ?

Non.

Est-ce que vous pouvez-vous me parler de la publication « L'Europe sous la loupe » ?

Euh… en parler de manière générale ?

De manière générale, oui. Quand je vous dis « L'Europe sous la loupe », qu'est-ce vous pouvez me dire ?

Ben c'est un manuel que j'utilise maintenant depuis… si je dis pas de bêtise, trois ans voire même quatre ans. Que j'utilise avec mes classes de sixième générale dans le cadre de l'enseignement général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de notre travail sur euh… l'origine et l'évolution des institutions européennes. Et le rôle des institutions européennes fait partie du programme. Euh… c'est un outil qui est, enfin que j'utilise tous les ans et que je trouve assez intéressant parce que c'est un support différent. C'est tout bête mais il est en couleur, il est détachable… Et ça plait aux élèves. Et je dois vous avouez que quand je distribue les manuels, l'idée que ce soit un manuel gratuit qui soit distribué, ça plait aux élèves et ils l'utilisent pas mal (*rires*). Et puis bon, c'est une ressource assez dense aussi sur le rôle de l'Union

européenne aujourd'hui. Et bon, il n'y a pas forcément énormément d'informations disponibles et exploitables pédagogiquement donc voilà c'est un assez bon… c'est la raison pour laquelle je l'utilise en tout cas.

Donc vous la distribuez à vos élèves ?

Je la distribue, j'en donne un par élève chaque année. Et c'est ensuite un outil de travail, on fait plusieurs…on l'utilise plusieurs fois. Mais c'est un outil de travail.

Et justement vous l'utilisez par rapport aux autres points de matière que vous devez traiter, quelle est la proportion de son utilisation sur une année ? L'utilisez-vous beaucoup/pas beaucoup ?

Euh non, je ne l'utilise pas beaucoup. Je l'utilise exclusivement quand on travaille le chapitre sur les institutions européennes euh… qui démarre par l'origine, les pères fondateurs, l'évolution, etc. Je l'utilise généralement en novembre/décembre généralement à ce moment-là. Mais après on ne l'utilise plus pendant… pendant l'année.

Pour parler de l'UE, vous utilisez juste cette publication ou y a-t-il d'autres ressources que vous faites intervenir en classe ?

Ah non, il y a d'autres ressources évidemment. Ce n'est pas uniquement ça… ça, ce sont des ressources complémentaires puisqu'évidemment le travail par compétences nous pousse à utiliser des documents un petit peu variés donc forcément j'ai mon cours avec tout un ensemble de documents. Mais les dossiers sont des ressources complémentaires surtout pour des travaux par projet ou un tout petit plus élaborés.

Comment avez-vous pris connaissance de cette publication ?

C'est un collègue qui l'utilisait euh…qui l'utilisait et qui me l'a proposée. Et du coup je l'ai utilisée également et j'ai continué chaque année.

C'est donc par choix et non pas une obligation de votre école ?

Ah non, non, c'est un choix. Là-dessus euh… on est complètement… enfin, on a une liberté pédagogique totale et c'est un choix totalement.

Dans la publication, ce n'est pas indiqué clairement qu'il y a des objectifs pédagogiques à atteindre, que tel exercice va remplir telle compétence pour les élèves. Donc, quels sont pour vous, en tant que professeur, les objectifs que vous vous fixez pour l'utilisation de cette publication ?

Ben, je ne l'utilise qu'à moitié puisqu'on utilise… je fais pas… fin, je sais que la publication a tout un ensemble d'exercices et de choses comme ça et ça je ne les utilise pas. J'utilise juste le support d'information en fait vu qu'il est très complet sur les origines, euh, le rôle des institutions et le fonctionnement des institutions. Je l'utilise en fait dans le cadre de travaux de recherche en fait. Et euh, par exemple, les élèves doivent créer une ligne du temps ou un outil en tout cas qui met en valeurs l'évolution des institutions européennes. Et c'est un support de recherche. On a une petite bibliothèque ici donc ils cherchent à la bibliothèque mais ils utilisent aussi le manuel. Et euh, je l'utilise aussi dans un autre travail euh… où ils doivent faire un travail de synthèse sur le rôle des institutions européennes et ils peuvent utiliser aussi ceci. Et je l'utilise aussi comme synthèse parce que bon, pour leur savoir il y a des informations intéressantes notamment pour les deux premières parties : les origines et le rôle de chaque institution. Ils doivent, euh, je l'utilise comme support de connaissance.

Est-ce que vous savez me dire dans cette publication quels sont les avantages et les inconvénients ? Que rajouteriez-vous ou retireriez-vous de cette publication ?

Pour ce qui est des avantages… l'avantage, c'est que c'est assez complet et que ça correspond bien aux objectifs du programme, c'est-à-dire origine, évolution, etc., etc. Donc tous les chapitres, il n'y a rien vraiment qui est inutilisable dans le cadre de notre programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et donc ça, c'est un avantage. C'est que ça colle bien aux exigences du programme. Le deuxième avantage, c'est que c'est gratuit. Et ça, on est extrêmement demandeur. Enfin, c'est du coup une publi en plus. C'est gratuit. Quand je fais la demande début janvier, ça arrive vite. C'est vraiment… enfin, ce sont plus les à-côtés mais c'est vraiment extrêmement pratique de travailler avec ce genre de publication gratuite, facilement disponible. Le fait que ce soit assez agréable dans la forme visuellement, etc., ça plait aux élèves. Ils peuvent l'intégrer à leur cours. Donc ça, c'est plus sur le support. Pour ce qui est du contenu, l'avantage c'est que c'est assez complet…euh… Et même si certains points sont assez techniques. Je pense notamment sur le rôle de la troisième partie, tout ce qui est…euh… le rôle… c'est plus les missions. Là, c'est un petit peu plus technique et vu que je laisse les rhétos travailler,

sélectionner les informations, parfois, ils se perdent un petit peu dans cette partie-là. Mais bon à part ça, c'est une bonne publication. Par contre, évidemment, c'est…euh…en matière de… enfin, en histoire, on doit faire un gros travail critique forcément. Et euh, forcément, la publication venant de la, je crois que c'est la Commission de la Représentation…

Oui, c'est ça, c'est la Représentation de la Commission européenne en Belgique

Voilà. C'est forcément une publication officielle qui demande aux élèves d'avoir un regard critique forcément. Même si je trouve que la publication, on n'est pas trop dans la propagande et je sais que beaucoup de publications institutionnelles le font. C'est, ça leur demande tout de même d'avoir un regard critique et je commence souvent en leur disant : « *voilà, soyez critiques par rapport à la publication* ». Mais ça en général, dans notre école, ça fonctionne assez bien. Là où… je commence à sentir la limite de cette publication, c'est que le monde change et l'Europe change. Et euh… c'est sûr que… ben… qu'il puisse y avoir des euh… comment dire ? … peut-être des parties plus ce qui… sur les nouveaux défis de l'Union européenne comme le Brexit par exemple, l'euroscepticisme, euh… enfin, tous les grands défis de l'Union européenne. La question des migrants, ça c'est très important puisqu'on la voit quand on parle de l'Union européenne et on la voit ensuite quand on étudie le tiers monde, etc. Enfin bref, c'est une publication qui est assez… encore tout-à-fait utilisable mais je crois qui gagnerait à être actualisée, ben sur les grands défis de l'Union européenne aujourd'hui.

C'est ce qu'ils comptent faire vu que ça a changé forcément, la publication date de 2015. Et donc, vu que la publication vient d'une institution, ressentez-vous quand même l'aspect politique ?

Je le ressens moi. Les élèves ne le ressentent pas. Je ne pense pas qu'ils mesurent le côté… enfin, après on a un programme qui est euh… subjectif. On se doit d'être neutre mais on a un programme qui est très orienté pro euh… dans l'idée européenne. On doit créer chez eux un esprit citoyen et qui va dans ce sens-là. Après on est un petit peu libre mais euh… je le ressens en effet que euh… évidemment il y a une sorte de promotion de l'Union européenne. Après voilà les élèves ont un regard critique dessus… mais ce n'est pas un soucis… ce n'est pas un soucis en particulier de toute façon. Mais

c'est vrai que je trouve qu'en gardant ce style-là mais en parlant de l'euroscepticisme et du pourquoi certains euh… certains groupes politiques ou certaines franges de la société commencent à remettre en question le projet européen. Le fait d'avoir deux points de vue comme ça, ça serait assez intéressant pour justement pouvoir renforcer les questionnements des élèves. Ils en ont besoin.

Et pour vous, au niveau de la publication, du support, quelles sont les fonctions que remplit cette publication ?

Les fonctions, c'est-à-dire ?

Cela peut être une fonction culturelle, sociale… Cette publication peut pour vous être utile pour justement donner un regard critique pour vos élèves… mais quelles sont, selon vous, les fonctions que le manuel pourrait avoir ? Pourquoi finalement vous l'utilisez ?

Je l'utilise, ben, parce qu'il y a une fonction culturelle, parce que c'est une source d'information très complète, euh, enfin, en matière de vulgarisation aussi, c'est une chose de particulièrement bien fait. Ce n'est vraiment pas facile sur euh, pour ce qui est du travail de l'Union européenne aujourd'hui, des institutions européennes, de trouver quelque chose qui soit à la portée d'élèves de 17 ans… euh… qui n'ont pas forcément de représentations préalables très, très solides là-dessus. Donc c'est une bonne source pour ça, donc, c'est une fonction culturelle. Maintenant, après, euh… en matière de sensibilisation, il y a, je sais que, euh… les publications de l'Union européenne, il y a d'autres publications qui sont plus dans la sensibilisation, euh… et là, ça l'est un peu moins. Et j'avoue que c'est parce que c'est moins dans la sensibilisation que je l'utilise. Parce qu'il y a un côté un peu, enfin, il faut toujours veiller à la neutralité en permanence. Et voilà. C'est vrai qu'il y a certaines publications qui sont peut-être pour les plus jeunes mais que j'utilise moins parce que justement c'est peut-être… un peu trop orienté. Même si moi, d'un point de vue personnel, ça ne me pose absolument aucun problème. Voilà, c'est… Pour les pousser à être critique, il faut être le plus neutre possible en général. Donc euh… je dirai une fonction culturelle pour moi peut-être.

Par rapport à vous, quand vous avez eu pour la première fois la publication entre les mains, quand vous vous l'êtes appropriée, est-ce que votre expérience en tant que professeur, votre vécu, etc. a joué un rôle dans l'appropriation de cette publication en disant que vous allez l'utilisez de telle manière ou pas suivant votre vécu ?

Euh, j'étais jeune professeur à l'époque, euh, et c'est vrai que quand je l'ai utilisée, je me suis un petit peu reposé, enfin, je n'avais pas forcément une grosse expérience des outils extérieurs. Et je l'ai un peu pris en disant aux élèves : « *ben voilà, travaillez, faites les exercices dedans, etc*. », ce qui a été un échec incroyable (*rires*) parce que là ça… voilà. Il faut toujours se réapproprier, quand on utilise une publication extérieure, se réapproprier la publication, la réutiliser, l'intégrer dans son cours. Et euh, c'est justement quand je me suis débarrassé, du coup avec l'expérience, que j'ai compris qu'il fallait ne pas forcément utiliser les jeux ou etc. qui ne sont pas ni adapté d'ailleurs aux exigences du programme et qui n'intéressent pas forcément les élèves d'ailleurs. C'est le fait qu'il y ait des mots-croisés ou quoi que ce soit, ce n'est pas forcément quelque chose sur lequel ils vont aller. Mais l'utiliser que comme un support de vulgarisation assez bien foutu et assez visuellement sympa, ça a rendu la publication plus intéressante pour les élèves et moi elle m'a été beaucoup plus utile. Mais c'est vrai que la première année, je l'ai mal exploitée parce que justement j'ai voulu que les élèves la lisent et fassent les exercices dedans.

…l'utiliser vraiment dans son ensemble et là vous avez plutôt choisi justement…

Voilà, le fait de l'utiliser oui que comme un outil…

…comme un complément dans votre travail…

…oui voilà c'est ça.

Quand vous vous êtes approprié la ressource, il y a eu des contraintes puisque vous avez dit qu'au début c'était un échec parce que vous avez tout donné. Mais est-ce qu'il y a eu d'autres facteurs externes qui ont influencé votre utilisation ? Donc est-ce que vous vous êtes dit qu'il y avait trop d'élèves, qu'il y a tel facteur, que vous allez peut-être me définir, qui fait que ça n'ira pas pour l'utiliser en classe ? Est-ce que par

rapport à la gestion de la classe, à votre emploi du temps, est-ce qu'il y a eu des facteurs qui ont influencé cette utilisation de la publication ?

… Pas forcément, ni par rapport au groupe classe, ni par rapport à l'emploi du temps. Euh… la seule chose qui m'a réellement motivée quand mon collègue me l'a présentée, c'était que j'étais, enfin, comme beaucoup de professeurs, extrêmement demandeur de diversité. On est vite un petit peu coincé dans nos documents, nos publications, des choses comme ça. Et avoir quelque chose, un support extérieur qui puisse nous aider et qui aille dans le sens un petit peu dans ce qu'on enseigne, il y avait un côté un petit peu diversité de ce qu'on donne aux élèves… D'ailleurs pour anecdote, j'insiste à chaque fois là-dessus, quand je… je joue un peu là-dessus, mais quand on commence, j'arrive avec la caisse, je sors et je fais « *ben voilà, on va travailler avec ce manuel qui vous est offert…* », enfin je fais un peu l'idiot (*rires*), « *…par la, la publication de, enfin de l'Union européenne, etc., donc voilà, vous en avez un chacun* ». Et vu qu'il est un assez épais, etc., ça plait un peu aux élèves qui font « *waouh, c'est un cadeau* ». Et c'était plus pour ce sentiment-là, l'air de dire on va un petit peu sortir de ce qu'on fait d'habitude et on va mettre un petit peu d'originalité. Mais après non, ça, il y n'y a pas eu de contraintes extérieures.

Par rapport à la publication, est-ce qu'il n'y a pas une aide, un accompagnement qui est proposé par la Représentation de la Commission européenne ? Ou sur internet, n'y a-t-il pas un guide qui peut vous aider ? Ou bien vous commandez la brochure et voilà, vous avez…

Je sais qu'il y a… à chaque fois, ils envoient un registre, enfin un document aux professeurs. Mais je ne l'utilise jamais vu que je ne fais pas les exercices à l'intérieur, je ne l'utilise pas. Euh… S'il y avait d'autres types d'exercices, à la limite, … comme par exemples des QCM de vérification… de compréhension des connaissances à l'intérieur, à la limite je pourrais l'exploiter puisque les élèves l'utilisent aussi pour réviser leur examen… euh comme base de savoir. Donc ça à la limite, je l'exploiterai un petit peu plus mais sinon non, … je n'utilise pas d'autres outils.

Ici, ce sont des questions de la dame avec qui j'étais en contact pour la publication qui m'a demandé de vous les poser.

Oui.

Donc ce sont des questions plus précises. Par rapport au format de la publication… Est-ce que vous utilisez des fiches comme pour la « Crise économique en Europe », ils ont créé des fiches qui expliquent, ce sont des fiches récapitulatives, de synthèse, qui expliquent ce qu'est la crise économique en Europe. Il y a une dizaine de fiches qui expliquent un peu chaque aspect. Est-ce que vous préfèreriez ce style-là, qui expliquerait par exemple les défis, comment l'Union européenne est née, les origines. Ou alors le format actuel vous convient ?

Dans la forme ou dans le contenu ?

Ici, c'est dans la forme.

Donc plutôt des fiches plutôt qu'un manuel ?

Oui, c'est ça.

Non, le manuel vraiment… J'aime bien la forme du manuel. Déjà parce que comme je vous dis, il y a quelque chose qui plait, qui est visuellement bien fait. En plus les fiches sont détachables donc ils sont… enfin, en général, voilà, les élèves l'utilisent comme un magazine et ils aiment bien le format magazine. Et les connaissant, si on commence à, enfin, dès que les feuilles deviennent volantes, en général, ça part dans tous les sens même si c'est assez pratique parce qu'ils peuvent l'intégrer. Mais le format magazine a un côté très pratique pour la distribution et le transport, pour l'utilisation en classe. que des fiches, même si pourrait être une bonne idée, j'ai peur que ça devienne un petit peu, un petit peu compliqué parce que déjà qu'on leur donne le cours et ils ont beaucoup de supports, et voilà.

Est-ce que vous préfèreriez avoir des modules e-learning ?

E-learning ?

Donc à ce moment-là, c'est sur internet que les élèves devraient, peut-être chez eux… recevraient le cours ou une partie sur l'ordinateur. Je ne sais pas si vous utilisez ça d'habitude en classe ou si c'est uniquement du format papier ou si parfois vous leur demandez d'avoir un complément d'informations chez eux, d'aller chercher sur internet certains sites ?

Si, si, je fonctionne un peu en classe inversée. En général, ils…, j'ai un site internet sur lequel il y a des vidéos, ils regardent les vidéos où ils ont le contenu du savoir et ensuite en classe, on travaille. Euh donc, s'il y avait des vidéos ou des supports complémentaires internet, oui. Après, que ça remplace la publication non, parce que l'accès internet… ici, on a encore un petit peu de chance mais on n'a pas forcément un accès à internet optimal, on n'a pas une connexion… donc l'utilisation d'internet en classe n'est pas pratique. Mais par contre, des vidéos complémentaires, euh, bah par exemple qui seraient plus en lien avec l'actualité, ça en effet, ça serait très pratique. Justement parce que… je leur demande parfois de préparer le cours en allant regarder quelques vidéos.

Et donc vous demandez avant qu'ils regardent…

En général, je leur demande avant afin qu'ils aient…puissent arriver en classe avec un bagage de base.

J'ai encore une autre question. Je ne sais pas si vous allez sur leur page « actualités » du site de la publication ? :

Euh… de temps en temps. Je crois quand je vais commander les magazines en début d'année, je regarde un petit peu ce qui se fait, ce qui a été publié.

Et donc vous allez quand même sur le site pour chercher des informations ?

Oui.

Vous me dites que vous n'utilisez pas les exercices ?

Oui.

Ok, donc ici la question ne vous concerne pas.

Depuis combien d'années êtes-vous enseignant ?

2020… ça fait 8 ans.

Vous donnez juste cours d'histoire ?

Qu'histoire oui.

En quelle année ? Donc en rhéto et ?

En rhéto et en quatrième

Ici, c'est une athénée donc c'est un enseignement officiel, c'est ça ?

Oui c'est l'enseignement officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ANNEXE 4.2. : ENTRETIEN D'E2

Avant de commencer, je souhaiterais vous demander si vous êtes d'accord que j'enregistre l'entretien ?

Je tiens également à vous assurer que vos réponses resteront anonymes. Je les communiquerai uniquement aux personnes responsables de l'édition de la publication « L'Europe sous la loupe » afin qu'elles puissent recevoir votre avis dessus. Ces réponses seront donc communiquées de manière anonyme et leur serviront pour mettre à jour la brochure. Dans le cadre de mon mémoire, ces informations seront également anonymisées et me permettront de répondre à ma question de recherche qui est de savoir comment vous vous appropriez « L'Europe sous la loupe ».

Avez-vous des questions à me poser avant de commencer l'entretien ?

Non, non. Tu peux me tutoyer.

Que pensez-vous de la publication « L'Europe sous la loupe » ?

Ça fait depuis que je suis dans l'enseignement, j'ai commencé en 2006/2007, que je m'étais renseigné sur différentes publications qui pouvaient exister parce qu'il y a beaucoup de choses. Soit, je concevais moi-même le cours, soit je m'appuyais sur des choses déjà faites et qui tiennent la route. Et ici on a quelque chose qui, à mon humble avis, tient vraiment bien la route. Quand j'avais commencé à faire ce travail-là, c'était avec une autre collègue qui était dans une autre école, ici aussi à Tournai mais à Bara. Et on avait tous les deux finalement adopté ce manuel qui à l'époque était un peu différent de celui-ci. Mais il y a souvent une réédition qui est faite et je trouve que c'est vraiment un super outil pour utiliser avec les élèves de sixième secondaire.

Comment en avez-vous eu connaissance de cette publication ?

Je crois que j'avais été sur internet et j'avais tapé « Europe », enfin « cours, leçons sur l'Union européenne ». Ou alors parce qu'on fait des visites et des excursions pédagogiques à Bruxelles et on combine souvent deux activités. Souvent, l'idée est que le matin on est du côté du Parlement belge et l'après-midi, c'est une activité plutôt propre à l'Union européenne. Je sais qu'il y a quelques boutiques où on propose un accès direct et libre à ce type de manuel. Donc je ne sais pas si c'était moi qui avais fait des recherches avant ou bien

si c'était suite à une visite à Bruxelles mais en tout cas ce n'était pas de manière publicitaire ou un courrier que j'avais reçu par la poste, c'était vraiment une démarche qui venait de nous parce qu'il y avait ma collègue aussi. Donc voilà on a persévéré là-dedans et ça fait dix ans, même quinze ans. Chaque année, je commande ce type d'ouvrage-là qui a l'avantage aussi d'être gratuit, pour les élèves ce n'est pas anodin. C'est en couleur, adapté aux élèves puisqu'il y a quand même, enfin ça c'est un détail, mais c'est perforé, les feuilles sont volantes et on sait facilement le mettre dans son classeur. Et les élèves sont tout d'un coup ravis d'avoir des documents en couleur alors que la plupart du temps, ce sont des documents en noir et blanc.

En classe, comment la mobilisez-vous ?

D'abord, c'est une matière qui fait partie du programme d'histoire donc ce n'est pas un surplus, c'est vraiment dans le programme d'histoire qu'on évoque l'Union européenne. Quand on est au mois de janvier à la reprise, j'explique tout de suite le travail que j'attends d'eux. En fait, je leur distribue chacun un manuel. Je fais la commande au mois d'août/septembre, le temps que ça arrive. Je leur distribue au mois de janvier avec l'ensemble des consignes que j'attends d'eux. En fait, c'est ce que l'on appelle la pédagogie inversée maintenant, ce n'est pas moi qui présente le cours sur « L'Europe sous la loupe », ce n'est pas moi qui présente le cours sur l'Union européenne. Je mobilise la compétence 4 en histoire qui est la compétence « communiquer ». Et par groupe, en fonction de la taille de la classe donc par trois ou par quatre, ils présentent un sujet que j'ai sélectionné. En fait, tous les sujets sont abordés mais j'ai découpé ici à travers ce que j'estime être un bon découpage par rapport à la matière qui est parfois un peu simple. Ils ont parfois un peu plus de pages à présenter ou la matière est un peu plus compliquée donc ils ont un peu moins de pages. En janvier, j'explique que j'attends d'eux qu'ils travaillent avec ce manuel par groupe de trois ou de quatre, je fais un tirage au sort comme ça il n'y a pas de conflit. Je leur dis les exercices que je souhaiterais qu'ils mettent en avant. C'est-à-dire qu'il n'y a pas forcément l'exercice 1 qui doit être abordé, l'exercice 8 ici non plus ne doit pas être abordé. Ils ont travaillé à partir de ce bouquin qui permet de déblayer le terrain. Et je leur demande de faire des recherches complémentaires, c'est noté « la présentation orale se base sur la synthèse

fournie dans le dossier "L'Europe sous la loupe" mais celle-ci n'est pas suffisante dans le cadre d'une compétence "communiquer" ». J'inclus aussi d'autres recherches qui doivent être effectuées. Je leur dis simplement que je me doute bien qu'ils ne vont pas aller à la bibliothèque, qu'ils le feront certainement par de l'outil informatique. Ça ne me dérange absolument pas à partir du moment où chaque document doit être fourni avec sa source et sa légende. Et ça permet aussi d'actualiser les propos parce que je suppose qu'il y a un défaut qui va sûrement bientôt être posé comme question. Mais ça ils en ont conscience, c'est que ça devient méchamment défraichi, les élections de 2019 ayant eu lieu. On est dans une école ici, où les élèves sont braves mais ne sont pas forcément les plus courageux. Je pense que c'est un mal un peu en Wallonie. Je leur explique que c'est une édition de 2015, que des recherches complémentaires doivent être effectuées et aussi que tout doit être mis à jour par eux-mêmes. Et ce matin, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker… Je les laisse parler mais à la fin, je fais un petit débriefing. Il est possible qu'ils aient un support. Il est marqué « schémas, plans » mais ça d'office non. Je le faisais au début mais plus maintenant parce que c'est vrai que par le début tout le monde n'avait pas forcément un ordinateur mais maintenant je leur dis « PowerPoint » parce que dans les années futures, ils seront amenés, je suppose que tu as aussi été amenée à faire des présentations orales avec l'utilisation d'un support. Donc je ne veux pas qu'ils débarquent comme ça à la haute école ou bien à l'université sans avoir un minimum de base au niveau du support. Donc voilà, ils ont ça en janvier. Je leur donne les dates de présentation et je regarde qu'il y ait au moins une semaine de vacances ou deux. Ça tombe toujours avec les vacances de carnaval donc j'estime qu'en un mois et une semaine de vacances, il y a suffisamment de temps que pour pouvoir maintenant présenter correctement leurs travaux sur la compétence 4 « communiquer » sur l'Union européenne. C'est une présentation qui dure dix à quinze minutes avec support par trois, par quatre. Si c'est moins de dix minutes, des points sont retirés. Si c'est plus de quinze minutes, des points sont retirés. Donc il y a une grille de correction que je leur fournis. Elle est scindée en quatre : « utilisation d'un support », « explication du sujet », s'ils le font bien, qu'ils utilisent 75% de la matière, il n'y a pas de soucis. S'ils complètent leurs informations en

actualisation les données, c'est encore mieux. « Présentation orale », ça fait partie de la compétence 4, une bonne gestion dans le groupe. Et enfin « respect des modalités pratiques », ça s'ils le font bien, ils ont dix points. Donc les points sont souvent bons mais ça n'empêche pas des échecs de temps en temps.

Pour parler de l'Union européenne à vos élèves, vous leur distribuez la publication, ils font la présentation. Mais est-ce que vous faites aussi intervenir d'autres ressources, d'autres publications pour parler de ce sujet ou bien est-ce juste ce travail de présentation ?

Je commence de manière un peu plus ludique, c'est aussi quelque chose que j'avais trouvé, en leur distribuant. Ce n'est pas forcément actualisé non plus depuis que l'Europe est à 27 maintenant et non plus à 28 donc forcément, il y a des choses à revoir. Mais je leur donne des exercices un peu ouverts, des questions ouvertes : « On entend tous les jours parler de l'Union européenne, à votre avis vous êtes intéressés, vous n'êtes pas intéressés ? ». Ça permet d'avoir un petit débat oral et moi ça me permet d'inclure tout un tas de données, notamment l'évolution de la CECA jusqu'à l'Union européenne aujourd'hui, le fait qu'il y ait des pays qui sont candidats, des pays qui ne sont pas candidats, pourquoi sont-ils candidats, pourquoi ne sont-ils pas candidats ? Ensuite, ils ont des trucs mais ce n'est même pas pour des points, c'est vraiment simple. Voilà des exemples dans lesquels intervient l'Union européenne : la gestion de l'eau, le prix des consommations téléphoniques. Ils doivent simplement cocher « important/pas important » et ça permet d'avoir un petit débat. Ensuite, ça aussi c'est très ludique, c'est une sorte de questionnaire qu'on trouve un peu dans les magazines : « vous avez le sentiment que l'Europe est… ». On fait A, B, C, D. À la fin, en fonction du nombre de cœurs ou d'étoiles ou ceci cela, je n'ai pas mis leurs résultats parce qu'il y a encore cinq pages à imprimer et je ne voulais pas imprimer davantage. Et donc en fonction de leur résultat, je leur dis : « vous, vous êtes plutôt eurosceptique ; vous, vous êtes plutôt contraires à la relation entre l'Union européenne et l'Amérique ». Enfin, quand tout cela est fait, je leur présente moi aussi un sujet, un peu comme eux, qui n'est pas repris dans le bouquin ici, mais qui revient sur les origines de l'Union européenne, les origines de l'Europe et on remonte à l'Antiquité. Et ça me permet de montrer

le support PowerPoint que j'utilise et ce que j'attends d'eux : pas trop de dias non plus parce qu'en dix, quinze minutes, je n'ai pas besoin d'avoir un défilé de 37 dias. Chez moi, ça tourne autour de neuf ou dix dias. À chaque dia, je leur montre ce que j'attends d'eux : souvent un titre, une structure, quelques phrases, pas trop, pas encombré, quelques mots-clés et chaque fois un document avec qui l'accompagne parce que cela fait partie des recherches hors de ce manuel-là. Donc je leur brasse un petit peu l'évolution du mot « Europe » dans l'Antiquité ou alors la mythologie qui reprend le mot « Europe » avec Zeus et je remonte jusqu'au début de la matière à eux au début du vingtième siècle. Après, ils ont un exemple, ils ont le support, ils se sont déjà un peu introduits donc ils ont déjà quelques bases puisque c'est le moment de glisser tout un tas d'informations aussi : pourquoi l'Europe finalement a-t-elle vue le jour ? Ensuite, la Première, la Deuxième guerre. Comme ça, ils ont déjà quelques supports. Je parle aussi de la Turquie. Je parle ici de pourquoi la Grande-Bretagne a-t-elle quitté l'Union européenne. Je leur dis aussi, ils sont en sixième, c'est fait par la Commission européenne. Il ne faut pas se leurrer, tout est parfait quand on lit le bouquin : l'Europe, c'est génial. Encore aujourd'hui tout à l'heure, j'écoutais les élèves : « L'Europe, en matière énergétique, patati patata…, en matière d'immigration, c'est fantastique ». Là, je leur dis « vous tombez dans le panneau ». En cinquième, ils font aussi des présentations orales sur des parties politiques et ils tombent aussi dans le panneau. À la limite, c'est de bonne guerre puisqu'ils sont en cinquième. « Il faut votre MR, il faut voter Ecolo » puisque que quand on les écoute, c'est génial. Et je leur dis qu'ils sont encore tombés dans le panneau. L'Europe, certes, a des qualités au niveau économique, je crois que c'est assez incontestable mais au niveau politique, l'Europe est nulle part pour l'instant. Et ça ils n'en ont pas conscience puisqu'ils gobent tout ce qui est noté. C'est pour ça que je veux qu'ils fassent des recherches à côté et qu'ils prennent un peu la mesure de ce qui est dit. Donc je ne dis pas que ce qui est noté est faux, je dis que tout n'est pas complet dans le sens quand on parle de la monnaie unique, de l'euro, de ceci cela, c'est fantastique. Or, tout le monde n'est pas forcément content de l'euro et d'ailleurs la preuve c'est que tout le monde ne s'est pas mis dans l'euro. Et ça ils ont du mal avec la compétence « critiquer », prendre un peu de recul et

mesurer la fiabilité des propos. Ils n'en ont pas conscience et pourtant c'est noté « Commission européenne ». Mais ça fait partie du jeu, j'évalue un petit peu tout ça en fonction de ce qu'ils proposent. Mais je leur explique aussi à l'avance. Ce que je viens de dire maintenant, ils le savent dès le départ. Après ils tombent dedans, ils gobent et ils prennent.

Quand vous avez fait le choix d'utiliser cette publication pour la première fois, sur quoi était basé ce choix ? Parce que ça correspondait au programme ? À certaines valeurs ? À certaines normes ?

Ça correspondait au programme bien évidemment, je l'avais dit tout à l'heure. Attention, moi je débutais à ce moment-là donc c'était déjà un réel éclaircissement dans ce ciel tellement nuageux parce que quand tu commences à préparer tes cours et tout ça, tu te rends compte que préparer vingt heures sur une semaine, c'est énorme. Donc, tu tombes sur un support quand même vachement bien foutu, peut-être un peu long parce que soixante pages quasiment. Mais il y a quand même quelques petites questions donc ça rejoint ma vision de l'histoire à savoir qu'il faut du support, de la théorie. Aujourd'hui, malheureusement on n'oublie un peu le savoir en histoire, quoique maintenant on revient en équilibre entre compétences et savoir. Mais il y a beaucoup de savoir et je me dis qu'ils doivent aussi être confronté à la difficulté d'être un peu inondé de savoir et de pouvoir prendre l'essentiel uniquement. Et comme il y a une partie exercice, ça rejoint aussi la compétence 3 qui est de faire une synthèse sauf que je ne demande pas de faire une synthèse. Mais dans la démarche de la compétence 3, il y a notamment « analyser des documents, répondre à des questions ». Ensuite la dernière étape pour avoir la compétence correctement appliquée, c'est d'en faire une synthèse. J'ai fait cela à un moment donné mais je ne le fais plus mais ils doivent appliquer différentes compétences donc ça me convient bien. Compétence 2, ils doivent prendre du recul par rapport aux sources et même par rapport aux sites internet. Compétence 3, ils doivent être capable d'analyser des documents puisqu'on les envoie sur internet voir des sites ou bien analyser des articles donc ils doivent répondre à des questions qui est la base du cours d'histoire. J'ai transformé cela en compétence 4 aussi dans le sens où ils ont tout ce qu'il faut, maintenant c'est à eux de jouer. Donc ça correspondait parfaitement à tout ce que je mets en place habituellement.

Quand je vois l'état fédéral, qui est le chapitre suivant, je ne peux pas me permettre autant de temps parce que sinon… mais c'est la vision que j'ai d'un cours d'histoire avec suffisamment de matières avec des documents et des questions qui permettent d'y répondre.

Donc vous utilisez cette publication pour structurer le savoir et vous l'utilisez quasi tout le temps mais faites-vous vraiment tous les exercices ?

Non mais de toute façon, c'est chaque groupe qui prépare ces exercices que j'ai sélectionnés parce que ce n'est pas possible, il y en a qui m'intéressent un peu moins parce que ce sont des redits. J'ai fait une sélection et certains ont plus d'exercices parce que la matière était assez simple. Je pense au sujet numéro un, normalement c'est la matière vue en histoire puisqu'on a déjà parlé de la Première guerre, on a déjà parlé de la Deuxième guerre donc c'est vraiment beaucoup de répétitions. Comme c'est assez simple, je leur mets un petit peu plus d'exercices à eux donc 2, 3, 4 et 5 parce qu'il y a un peu plus de recherches ou de travaux à effectuer à la maison. Par contre les groupes qui sont passés ce matin, c'était l'exercice 24 uniquement, l'exercice 21 uniquement.

La première fois que vous avez utilisé cette publication, est-ce que votre expérience en tant que professeur, si vous avez déjà utilisé d'autres manuels auparavant, a joué un rôle dans l'appropriation que vous avez eue ?

Non, comme j'étais débutant en 2006 et que c'était la première fois que j'utilisais ce support. Ma collègue qui était à l'époque à Bara, et qui l'est encore aujourd'hui, c'est moi qui lui avais présenté la chose et elle avait trouvé ça bien aussi parce que c'est une compétence 4 « communiquer » en histoire qu'on n'utilise peut-être pas suffisamment souvent parce qu'il faut quand même être assez mûr pour prendre la parole. Ça satisfaisait aussi pas mal ses objectifs et sa vision du cours d'histoire. Pour moi, ça rentre parfaitement dans les compétences, la transmission des savoirs et dans ce que je suppose l'inspecteur souhaite qu'on fasse.

Est-ce qu'il y a eu quand même des contraintes qui ont influencé votre appropriation ? Donc des choses qui ont moins bien été ou directement par rapport à la publication quand vous l'avez utilisée, est-ce qu'il y a eu

des choses plutôt négatives ? Parce que là vous me dites que ça rentre bien dans le programme mais des choses plus négatives ?

Des choses négatives, non. À part que comme je disais tout à l'heure, j'essaye de sensibiliser les élèves de faire attention et d'avoir du recul critique par rapport à tout ce qui est dit. À part ce que j'ai dit tout à l'heure aussi, c'est que parfois, ça manque un peu de temps mais je comprends que c'est quelque chose d'assez compliqué à mettre en place. Les élections ont eu lieu en 2019, c'est clair que maintenant il y a beaucoup de propos qui sont complètement dépassés. Le côté un peu dérangeant, je me répète mais c'est pour que tout soit bien intégré, le côté un peu dérangeant c'est que c'est quand même à fond derrière l'Union européenne et que tout est fantastique. On oublie quand même pas mal les côtés négatifs. J'ai conçu donc la compétence 4 « communiquer » parce que justement ça aussi c'est un petit manque me semble-t-il. Il n'y a pas vraiment d'exercices de compétences intégrés dans le manuel. Je trouve qu'ils pourraient aussi à un moment donné mettre trois ou quatre documents et proposer un exercice critique avec la vision des premiers européens, les pères fondateurs de l'Union européenne par exemple. Winston Churchill voulait des États-Unis d'Europe mais ça on n'en parle pas. Donc je trouve qu'on pourrait mettre à un moment donné des documents de ceux qui sont pour, de ceux qui sont contre et aux élèves à mettre cela en avant justement. Donc il n'y a pas vraiment d'exercices de compétences en tant que tels, ficelés de A à Z. C'est pour ça que j'ai créé tout ça (*le fascicule avec la compétence 4 et le travail demandé aux élèves*). Parce que je me suis dit avec tout ce support, si je donne ça aux élèves, ils vont être noyés. D'abord, moi je présente comment la chose ? J'explique tout ? Je trouve que c'est plutôt à leur rôle puisque tout est déjà expliqué dans le bouquin. C'est pour ça que j'ai pensé à inverser les rôles. À eux de devenir un peu professeur et à moi d'écouter un peu ce qu'ils ont à dire. Pour moi, c'était la meilleure approche possible pour pouvoir travailler avec « l'Europe sous la loupe ».

Donc vous avez vraiment commencé depuis le début en faisant comme cela ?

Oui, parce que trop lourd, trop conséquent. Tu donnes ça à des élèves mais nous maintenant quand on donne dix, quinze pages, ils pensent qu'ils vont mourir parce qu'étudier dix, quinze pages, c'est invraisemblable. Donc tu

imagines bien que quand je le leur propose, ils regardent tous la dernière page « ah, soixante ». Ils voient soixante pages, je ne suis même pas sûr qu'ils les feraient les exercices, je ne suis même pas sûr qu'ils la feraient la lecture. Donc je leur dis quand même qu'avant la présentation de chaque groupe lorsque qu'ils doivent venir au cours, je veux que toute la classe ait au moins lu les passages du jour, ce qu'ils ne font pas. Moi j'ai des présentations à faire mais normalement chaque groupe est censé avoir lu ces passages-là avant aujourd'hui par exemple. Je leur demande aussi de faire les exercices avant l'heure. S'ils sont un peu malins, ils demandent au groupe qui a fait l'exercice et ils ont tous les mêmes réponses. À la fin de l'exposé, je leur pose quelques questions liées aux exercices mais aussi d'autres questions pour voir s'ils ont été un peu voir ailleurs notamment la critique sur l'euro. Tout le monde n'est pas d'accord, pourquoi ? Dans le questionnaire, il n'y a que des points positifs sur l'euro donc quels sont les points négatifs ? Et là ils tombent des nues parce que ce n'est pas noté. Et non ce n'est pas noté mais c'est leur sujet. Je leur dis qu'ils doivent quand même maitriser leur sujet, s'informer à travers la lecture d'articles par exemple. Ce n'est pas ce qui manque encore une fois sur internet.

Quand vous avez eu la publication, avez-vous eu une aide ? Il y a le guide avec les réponses mais est-ce qu'il y a autre chose comme un accompagnement qui était proposé ?

Non, il n'y a aucun accompagnement qui est proposé. On reçoit tout simplement par paquet l'ensemble des ouvrages destinés aux élèves. Il y a le corrigé pour les profs mais si tu connais le sujet, tu te rends compte que tout va bien, ce n'est pas le problème. On ne te dit pas ce que tu dois faire avec parce que c'est clair à l'intérieur, il y a de la lecture, il y a des exercices. C'est une excellente base pédagogique pour commencer. Je trouvais ça un peu trop lourd donc j'ai essayé de penser à un truc un petit peu différent. Ici, mon collègue d'histoire à Campin utilise le même support. On travaille à deux mais de toute façon les leçons sont communes. Il était aussi prenant pour faire ce projet-là. Donc non, j'estime que ce n'est pas nécessaire. Ou alors ils pourraient proposer comme je l'ai expliqué tout à l'heure, un petit fascicule pour les profs en mettant en place des pistes pédagogiques notamment en application des compétences. Ce qui se fait parfois quand je vais puiser des

leçons, enfin je connais bien quelqu'un qui a écrit un livre sur la Résistance et il y a des pistes pédagogiques pour exploiter son livre correctement. Tout est déjà presque fait. Ici, tout n'est pas encore fait, le travail du prof doit encore arriver. Ça c'est mon travail.

Justement, pour créer les objectifs et les compétences par rapport aux élèves, est-ce que vous vous êtes basés sur ce que vous avez appris lors de votre formation ou alors vous avez effectué des recherches pour trouver d'autres ressources ou bien est-ce par rapport à votre vécu ?

Je sortais de l'université, de l'UCL. On était en 2006, en plein dans les compétences. C'était un peu nouveau à ce moment-là, ça ne faisait que deux ou trois ans et c'était Jean-Louis Jadoulle. C'était mon prof qui était à fond dans les compétences et pour lui, les savoirs n'avaient plus aucune importance. Donc il fallait absolument que je trouve un truc qui soit lié à la compétence, d'où la compétence « communiquer ». Mais sinon je ne me suis pas basé sur ce que d'autres ont fait. J'estimais que j'avais déjà un gros support devant moi. À moi de trouver le moyen pour l'expliquer ou en tout cas pour le faire travailler par les élèves. Comme en histoire, il n'y a que quatre compétences… à un moment donné, j'alourdissais encore la chose, je faisais ça plus la compétence 4. Et à un moment donné, je leur donnais aussi quelques feuilles qui n'ont rien à voir avec « L'Europe sous la loupe » mais sur les pères fondateurs de l'Europe. Et je leur demandais d'appliquer la compétence 3 qui est de faire une synthèse dans son intégralité mais alors je passe deux mois sur l'Europe. Et si je passe deux mois sur l'Europe, je fais quoi avec l'autre matière ? Je ne respecte pas le programme. Donc voilà, une compétence pour cette matière-là : compétence 4 « communiquer ».

Je pense que la publication peut remplir plusieurs fonctions. Je vais vous les citer et vous allez me dire si vous pensez que c'est le cas ou pas.

Pensez-vous que c'est une médiation entre l'enseignant, l'élève et le programme ?

Oui.

Donc par rapport à tout ce que vous m'avez expliqué ?

Oui.

Donc pour vous, c'est vraiment un soutien ?

Oui, ça m'aide. Au départ, ça m'était indispensable parce que quand tu cours après des leçons pour préparer tes leçons… Enfin, maintenant je sais que la politique, c'est que les profs donnent vite leur cours aux autres mais moi je n'ai pas vraiment bénéficié des cours de mes collègues de départ. J'ai estimé que c'est comme ça qu'on devient un bon prof, enfin je ne dis pas que je suis un bon prof, mais en tout cas, il faut quand même savoir préparer ses leçons pour se rendre compte de certaines choses. Donc, pris au dépourvu, c'était un cadeau du ciel de tomber là-dessus. C'était génial parce qu'au départ, des manuels pédagogiques comme cela, il n'en existe pas beaucoup gratuitement en plus. Donc c'était très bien. Mais aujourd'hui si on me dit qu'il cesse de paraitre, pas de soucis, j'ai ce qu'il faut à côté.

Est-ce que vous la considérez quand même comme une référence ?

Ah oui, pour moi c'est une référence puisque que ça fait dix ans que je l'utilise. Maintenant, si c'est voué à disparaitre, ce que je trouverais dommage, tant pis puisque j'ai suffisamment de supports à côté maintenant, ce que je n'avais pas au début de ma carrière. Mais voilà, quand tu es prof, dès fois tu reçois des courriers de telles ou telles institutions qui ont proposé un manuel sur ça, sur ça et sur ça. Sur l'Europe, franchement, il y a au moins entre cinq et dix ouvrages, manuels pédagogiques je cite, de référence. Ce n'est pas le seul mais c'est celui que j'ai trouvé le plus adapté pour donner aux élèves de sixième.

Pensez-vous que cela remplisse une fonction culturelle ?

Oui aussi parce que la fonction culturelle… Je trouve déjà que l'histoire est une matière culturelle. Donc je pars du principe que la culture générale est primordiale. Mais ce serait même une chose qui pourrait être fournie à n'importe quelle personne, finalement citoyenne, de se rendre compte comment fonctionne l'Europe. Parce que c'est une autre difficulté de l'Europe, c'est que c'est vachement compliqué. Quand on regarde les institutions, il y a un groupe qui parle là-dessus. Justement, le passage est bien fait mais quand même, il faut savoir ce qu'est le Conseil européen, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne, la Cour de Justice, la Cour des Comptes, la Banque Centrale, sans parler en plus du Conseil de l'Europe qui est une autre institution. Mais c'est super compliqué et c'est aussi très compliqué pour comprendre à un moment donné que le seul organe

véritablement démocratique, c'est surtout le Parlement. Et pourquoi il y a un Parlement à Strasbourg et pourquoi il y a un Parlement à Bruxelles ? Je trouve que c'est quand même bien expliqué. Donc c'est un support culturel qui me semble être primordial et qui, à la limite, ne doit pas être réservé uniquement au cours d'histoire. Mais comme c'est repris dans le programme du cours d'histoire, je l'utilise d'office. Je trouve que c'est le genre de petit fascicule qui pourrait être, enfin pas ça mais une version condensée, qui devrait presque être distribuée à tous les citoyens finalement. Les élections, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de citoyens qui soient au courant quand ont lieu les élections européennes. Maintenant c'est facile parce que c'est en même temps que les fédérales et ça dépend des élections qu'on va avoir bientôt en Belgique ou pas. Pour l'instant on a trouvé une ficelle, c'est bien. Mais je ne suis pas sûr que les personnes sachent qu'on vote uniquement pour le Parlement et que le reste, ce sont des personnes qui sont presque placées. Les commissaires européens, ce ne sont pas nous qui décidons mais c'est la Belgique, les ministres qui décident, qui va tout envoyer. Et c'est pour ça que j'ai donné un petit support où il est marqué à un moment donné que parmi les questions que l'Union européenne pose souvent à ses citoyens, sur un échantillon de mille, il y a quand même plus ou moins 500 personnes qui estiment savoir comment fonctionne l'Union européenne, « estimer savoir », je ne suis pas sûr qu'ils le sachent vraiment. Je crois même que ça dégringole maintenant parce qu'avec tout ce qui est politique et melting pot de tout ce qui se passe en Belgique, je crois que beaucoup de personnes malheureusement se désintéressent de l'Europe.

Vous l'avez déjà dit mais pensez-vous que le manuel est quand même une représentation des valeurs démocratiques et sociales ?

Oui. Je pense à quelques questions qui sont posées. Même si on met en avant surtout les qualités de l'Union européenne à travers les quelques exercices donc les questions qui sont posées. À travers la recherche qui s'est faite, on insiste notamment sur la vision soit trop libérale de l'Europe, qui est clairement le cas actuellement, et qu'on néglige un peu le social. Et certains répondent, le manuel c'est noté. Enfin, c'est Jacques Delors, je crois, qui disait « une Union européenne sans finance ne peut pas faire du social donc l'économie doit venir avant ». Et tu en as d'autres qui disent « à quoi ça sert

d'avoir une Union si ça continue à favoriser les riches et défavoriser les pauvres ? ».

Vous dites qu'elle a quand même une fonction politique vu qu'elle est pro-européen et ne met pas en perspective. Mais ce n'est pas un problème trop important pour vous si vous continuez quand même à utiliser la publication ?

Ah non et je trouve que ça fait partie du jeu aussi. Autre truc, c'est que je participe aussi à l'action « La presse au quotidien » donc tous les jours je reçois la presse avec mes classes. J'ai aussi l'option histoire donc j'ai des élèves qui ont quatre heures. Je travaille là-dessus en disant « ne gobez pas tout ce qu'on vous dit ». Donc je veux aussi qu'ils aient une réaction et je les préviens dès le départ mais ils tombent quand même dans le panneau. Non ça ne me dérange… Mais je rappelle, selon moi, c'est vachement bien ficelé et on ne commet pas beaucoup d'erreurs à mes yeux, enfin je suis simple citoyen. Le seul reproche que je peux mettre en avant est qu'on ne cite que les qualités et on n'oublie un peu les défauts de l'Union européenne. Et c'est ça la compétence « critiquer », c'est d'avoir du recul par rapport à ça. Donc quand on aura fini les exposés, je vais revenir sur ce qui a été et ce qui n'a pas été. Et parmi les choses qui n'ont pas été, je vais leur dire « vous êtes vachement les grands défenseurs de l'Union européenne et vous auriez du faire preuve d'un peu plus de recul critique parfois parce que tout n'est pas parfait ». Et ça aussi il faut le citer, n'importe quel livre, n'importe quel manuel, il y a toujours une coloration politique derrière. Si tu reprends « Les racines du futur », ce sont plutôt des manuels qui sont destinés à l'enseignement libre, libre veut dire catholique et donc on a des visions qui sont un peu plus pro-coloniales par exemple. Mais malheureusement il faut le savoir et c'est mon rôle de justement leur dire attention.

On va revenir au format de la publication qui est divisée en trois partie plus le quiz. Est-ce que vous pensez que c'est une bonne structure ou changeriez-vous quelque chose ?

C'est une très bonne structure donc je ne changerai rien car je trouve que, par exemple, la partie histoire est très intéressante : les origines et l'évolution de l'Union européenne. Si je me limite finalement à la quantité de pages : 7 à 23, c'est quand même seize pages qui sont consacrées uniquement à l'histoire. Et

puis comme on parle du temps présent et que l'histoire c'est le temps présent aussi en sixième : qui décide quoi dans l'Union européenne, on passe de la page 29 à 35 donc en fait il faut attendre les pages 37 pour aborder des défis pour le futur. Normalement ça me concerne moins mais le programme de sixième dans l'officiel parle beaucoup du 21ème siècle et de la suite. Moi en tout cas, je ne suis pas sûr que dans le libre on ait le même discours, mais dans l'officiel pour moi, c'est très bon. Je rappelle que c'est peut-être un peu lourd dans le sens où il y a beaucoup de choses qui sont dites mais parfois il vaut mieux avoir beaucoup de choses et avoir un peu moins de savoir que se limiter au savoir et avoir encore moins de savoir. Les élèves, quand on leur donne cinquante pages, ils vont retenir une page. Si on leur donne une page, ils vont retenir trois lignes. La différence, elle est là. Donc ça ne me dérange pas qu'il y ait pas mal de matière mais si j'avais du le concevoir, ce n'est pas du tout mon rôle, j'aurais peut-être un peu allégé la chose dans le sens où il y a parfois des trucs un peu trop techniques ou un peu trop théorique. Mais encore une fois, ça ne me dérange pas parce que je trouve que c'est aux élèves de vulgariser les propos au travers de la compétence 4 « communiquer ». Ils doivent travailler les propos et faire le rôle du prof. Nous, on a des savoirs. Quand on s'informe, il y a des milliers de pages qu'on pourrait lire, que je ne lis pas, et il faut réduire ça à cinquante minutes de cours. Il faut donc forcément vulgariser et c'est ce que j'attends d'eux. En fait j'ai envie de dire ça mais c'est un peu maladroit de ma part mais les défauts du manuel, c'est justement ce sur quoi je m'appuie pour que les élèves tournent le bouton.

Au niveau des illustrations, des photos, des schémas, qu'en pensez-vous ?

Très bien.

Changeriez-vous quelque chose ? Est-ce que cela vous aide quand même les schémas, les tableaux qui sont faits pour faire passer le sujet ?

Ah oui, ça m'aide beaucoup. Maintenant moi je travaille beaucoup les caricatures avec mes élèves. Je trouve qu'à travers une caricature, on a beaucoup d'informations, beaucoup de messages qu'on peut mettre en avant et notamment encore une fois ce recul critique qu'il faut avoir car dans la caricature, il y a toujours une part d'exagération donc ça me plait. Je dirais, si j'avais pu apporter une modification, que je mettrais un peu plus de caricatures par exemple. C'est un détail mais on a parfois des documents qui

sont un peu trop petits donc j'agrandirais pour avoir un peu plus de confort visuel tout simplement. Mais sinon les exercices proposés encore une fois, j'ai fait un choix entre ce qui m'intéressait, ce qui m'intéressait moins. Je crois que quand on fait un peu le déblayage soi-même, c'est-à-dire de profs, on a toujours quelque chose qui vient.

Pour terminer, j'ai quelques petites questions supplémentaires parce que j'étais en contact avec Catherine Dielens. Elle m'a demandé de poser trois petites questions supplémentaires pour eux parce qu'ils sont justement entrain de l'actualiser. Je ne sais pas si vous connaissez mais ils ont créé des fiches sur la crise économique en Europe.

Oui, 10 questions mais ça, je ne la distribue pas aux élèves.

Par rapport au format, parce que là c'est sous forme de fiches.

Fiches ?

Oui, je pense.

Oui ! Mais de toute façon dans le manuel ici, il y a une question, ça doit être la 21 ou la 24, je l'ai faite ce matin, qui nous envoie vers un site qui tombe sur la crise économique. Oui en effet, ce sont des fiches, enfin pas vraiment des fiches mais oui il y a dix questions. Alors concrètement… Comme je l'ai déjà dit, moi je l'ai ici au cas où j'aurais une question et j'aimerais m'aider par rapport à ça. Et ça je ne distribue pas aux élèves parce que ça devient trop trop chargé.

Est-ce qu'au niveau du format, si la publication changeait de format et serait celui d'un petit manuel avec des fiches qui expliquent chaque point de matière, ça vous irait aussi ou vous préférez le format actuel ?

Ah non, ça me va aussi mais il faut voir quel degré on va réduire l'information parce que j'aime bien justement qu'il y ait beaucoup d'informations pour en faire une compétence « communiquer ». Maintenant, s'il y a moins d'information, ce sera une occasion en plus pour dire aux élèves de faire davantage de recherches. Ils auront une petite base. À eux de mener plus de recherches et ils vont certainement tomber sur des éditions précédentes. Donc je ne m'inquiète pas par rapport à cela. Maintenant, le format ici moi je le trouvais bon parce que c'est le format A4, c'est le format de feuilles qu'on distribue habituellement. Je sais bien que maintenant les jeunes aiment bien avoir des trucs un peu plus petits, condensés. Si on passe à ce modèle-là, ça

ne me dérange absolument pas. Ça changera certainement mes habitudes mais c'est tout.

Est-ce que vous utilisez des modules e-learning, déjà ici en classe ?

Non.

Et s'il y avait cette possibilité, est-ce que vous l'emploieriez ou pas ?

Oui, peut-être bien. Maintenant, faut voir les moyens dans lesquels on travaille, ça c'est quelque chose qui est un peu plus compliqué pour nous. Je viens juste d'avoir la connexion internet dans les locaux. Il faut un support aussi rétro, il faut aussi l'ordinateur. Je ne dis pas que je ne l'utilise pas, je l'utilise tous les jours mais c'est toujours sur fond propre. Donc pourquoi pas. Maintenant il existe aussi des petites capsules vidéo que j'utilise qui sont prises de sites internet, je ne sais plus lesquels, enfin peut-être *europa.be*. Il y a tout un tas de petites capsules vidéo qui sont intéressantes que j'utilise rarement sauf dans les révisions, des fois, ils n'ont pas compris un truc. C'est donc un petit récapitulatif. Je dois aussi avoir un truc de DVD ou de CD-ROM là-dessus qui revient un peu. Donc je ne suis pas contraire, simplement je ne l'ai jamais vraiment utilisé.

Est-ce que vous allez parfois sur le site de la publication ? Et vous allez chercher des actualités vraiment sur leur site à eux ?

Non, je me contente de ce que j'ai et je n'ai franchement pas le temps de faire davantage. Encore une fois, c'est une partie d'un cours et j'ai les cinquièmes, j'ai les quatrièmes… Enfin, si, dans le monde idéal, je devrais moi-même me renseigner mais je me contente des lectures, c'est-à-dire de la presse quotidienne pour mettre à jour mes données donc pour savoir qui fait quoi. Je n'ai pas le temps, ce n'est pas que je ne veux pas, c'est que je n'ai pas le temps simplement. Mais par contre ça pourrait être intéressant, je ne sais pas, ça se fait peut-être, qu'il y ait un coin profs où justement il y ait tout un tas de pistes pédagogiques qui sont davantage liées sur les compétences, ça pourrait être intéressant.

J'ai encore quelques petites questions. Alors, vous êtes enseignant depuis 2006, c'est ça ?

2006, oui.

Vous donnez cours en quelle années ? Donc en rhéto et… ?

Quatre, cinq, six, secondaire. Je ne fais que du général. Don technique et professionnel, je ne fais pas et je crois que je ne pourrai pas faire ça. Et je donne aussi cours d'option histoire donc là, c'est quatre heures d'histoire en plus pour les élèves qui le souhaitent.

Donc juste histoire, vous ne faites pas d'autres cours ?

Non mais au début de ma carrière oui, latin.

Et quand ils ont fini la compétence, ainsi je termine, il y a des points sur 40. Je leur donne aussi un petit test, des QCM. S'ils ont bien écouté tous les propos, parce que connaissant les questions, je sais ce sur quoi j'insiste. Donc toutes les questions ont au moins obtenu leur réponse oralement de ma part. Mais normalement, cela a aussi été dit par les élèves. Et je rappelle qu'ils ont normalement tous du lire « L'Europe sous la loupe » de la première à la dernière page. Donc je leur pose des questions qui parfois sont simples, parfois un peu plus techniques. Et donc on voit un peu ce qu'ils ont dans le ventre. Mais c'est 40 points de présentation pour la compétence et 10 points de savoir. Et c'est un QCM à l'américaine qui ne vise pas au hasard. Je le fais pour les remettre à leur place aussi à un moment donné parce que les 40 points souvent, et la plupart du temps, ils ont tous plus que la moitié. Déjà si ça se fait le jour même, et je ne vois pas pourquoi ça se ferait un autre jour, ils ont déjà 2 points. S'ils remettent la réponse écrite à leur question, ils ont eu un moins et demi pour le faire et même s'ils me le remettent à la main, ils ont 2 points. Et s'ils répondent correctement aux questions, ils ont 4 points. Et s'ils font entre 10 et 15 minutes, ils ont en tout déjà presque 10 points. Donc je veux dire par là que c'est facilement gagné. Mais je conçois que la compétence « communiquer » n'est pas simple. Devant le groupe, ce n'est pas évident donc je les remets à leur place à un moment donné avec ça. Ils ont rarement des beaux points avec ça. Ils sont au courant qu'il va y avoir un test, ils sont censés avoir relu leur cours. Et s'ils sont un peu intelligent et c'est là que je vois s'ils ont été au bout de la démarche, ils vont voir à la fin où il y a un quiz. Et je ne dis pas que j'y ai puisé toutes les questions mais je crois qu'il y a une bonne partie des questions du quiz que je pose qui sont là.

Vous utilisez cette publication-là. Vous m'avez dit que vous l'avez cherché au début mais n'y en a-t-il pas d'autres que vous avez voulu tester ou directement ça a été celle-là et vous n'avez peut-être pas cherché

s'il y avait une meilleure publication ? Parce que vous me dites qu'il y en avait beaucoup…

Je cherche toujours ce qu'il y a de meilleur. Même maintenant si je sais qu'il y a d'autres publications, j'ai fait confiance dès le départ parce que je n'ai jamais été vraiment déçu par rapport à ce que j'ai reçu. Les propos sont quand même corrects, c'est bien foutu, c'est bien fourni. Quand on voit ça, il y a du travail derrière. Et donc je n'ai pas pris la peine de faire confiance à autre chose. J'ai tout ça sur mon ordinateur, il n'y a pas de soucis, au cas où. Mais j'utilise ça parce qu'il rentre parfaitement dans les objectifs comme je l'avais annoncé. « L'Europe des jeunes curieux », l'autre manuel qui est aussi souvent mis à jour et qui est intéressant, on voit que c'est un peu plus ludique et que ça sort du contexte et du cadre d'histoire. Ça parle plus de l'euro et des trucs comme ça. Là, j'ai quand même l'impression qu'on a un point de vue qui est assez global par rapport à tout ce qui concerne l'Union européenne.

Donc ici avec « L'Europe sous la loupe », c'est plus adapté à un format scolaire ?

Oui un format scolaire et propre à un cours d'histoire. Alors que l'autre, ce serait peut-être éventuellement plus dans un cours de citoyenneté par exemple ou un cours de sciences sociales où on parle plus de l'humain. Ici, on parle quand même plus de l'économie, de la politique, de l'histoire.

ANNEXE 4.3. : ENTRETIEN D'E3

Avant de commencer, je souhaiterais vous demander si vous êtes d'accord que j'enregistre l'entretien ?
Je tiens également à vous assurer que vos réponses resteront anonymes. Je les communiquerai uniquement aux personnes responsables de l'édition de la publication « L'Europe sous la loupe » afin qu'elles puissent recevoir votre avis dessus. Ces réponses seront donc communiquées de manière anonyme et leur serviront pour mettre à jour la brochure. Dans le cadre de mon mémoire, ces informations seront également anonymisées et me permettront de répondre à ma question de recherche qui est de savoir comment vous vous appropriez « L'Europe sous la loupe ».
Pouvez-vous me parler de la publication « L'Europe sous la loupe » ? Dans quel contexte la mobilisez-vous ?
Cela fait partie de la matière de rhéto qui nous incite à parler de la construction de l'Union européenne d'un point de vue historique dans le cadre du cours d'histoire donc la construction en tant que telle. Cet ouvrage est utilisé, donné aux élèves en début d'année pour qu'ils puissent le lire, s'approprier les différentes informations en tant que telles. Et j'aime bien le voir en fin d'année vu qu'il reprend les évènements majeurs du début du vingtième siècle. C'est une façon également de faire une révision de ce qui a été vu du point de vue du contexte politique, économique et social du début du vingtième siècle. C'est aussi une façon pour les élèves d'arriver à gérer une nouvelle matière de façon un peu plus autonome. Comme ce sont des synthèses avec parfois des questions qui doivent leur permettre de faire des recherches supplémentaires sur internet, ça leur demande effectivement un bon niveau de lecture, une démarche également de recherche sur internet avec la fiabilité des sources. Et surtout cette ressource-là me permet de les inciter à gérer leur temps puisque je leur donne relativement longtemps à l'avance. Je le rappelle avant et après chaque congé scolaire qu'il y a ça à lire. Par exemple, au retour de carnaval, je l'ai rappelé et j'ai eu des yeux « *ah oui, il y a encore ça à faire* ». Donc ça m'indique qu'il n'a pas encore été ouvert. Je

les commande et ce n'est pas la version téléchargeable PDF mais c'est la commande que je passe directement sur le département pédagogique.

Vous la distribuez aux élèves ?

Oui. Ils reçoivent chacun leur fascicule comme ça ils peuvent vraiment se l'approprier, souligner, indiquer, faire une table des matières. Ils peuvent écrire dedans, ils peuvent l'annoter. Lorsque la matière doit être vue, je commence généralement par une compréhension à la lecture qui est en fait assez poussée puisqu'ils peuvent l'avoir avec eux. Donc je ne leur demande absolument pas de connaitre par cœur mais par contre ils doivent pouvoir suffisamment avoir manipulé l'ouvrage pour savoir que pour telle question, il y aura des éléments de réponse à tel endroit. Donc quelqu'un qui découvre le manuel à ce moment-là, il ne peut pas. Le problème est qu'ils se disent souvent que comme ils peuvent avoir le manuel avec, ça va aller, ils peuvent juste le lire une fois. Moi ce que je demande c'est qu'il y ait une véritable maitrise de l'outil et une compréhension du fil chronologique qui a été établi.

Pour parler du sujet de l'Union européenne, utilisez-vous juste cette publication ? Ou bien faites-vous intervenir d'autres sources suivant ce que vous avez appris lors de votre formation ?

Il y a plusieurs choses. Ici, c'était notamment conjuguer cette année avec la visite de la Maison de l'histoire européenne pour avoir effectivement une vision encore plus large. Avoir aussi une sortie, montrer ce qu'il se fait à Bruxelles. C'est aussi une activité qui est gratuite. On est quand même au cœur de la capitale de l'Europe donc ça a son importance. Maintenant, ça dépend chaque année en fonction du planning où j'en suis dans ma matière. Cette année, ça va être particulièrement serré vu toutes les mesures qui sont prises. Mais surtout ça dépend aussi de comment mon collègue en géo le voit. Moi, je reste vraiment centrée sur l'aspect historique et légèrement institutionnel. Je renvoie à la synthèse qui a également dans le « Construire l'histoire » et je complète généralement dans mes cours avec des QR codes qui renvoient les élèves à des vidéos sur YouTube, sur différentes plateformes qui leur permettent éventuellement d'avoir un complément d'information si quelque chose n'avait pas été compris dans le fascicule.

Comment avez-vous pris connaissance de la publication ?

En cherchant des ressources sur internet : « Union européenne », « Union européenne PDF » pour avoir des documents qui sortent du cadre du cours d'histoire et qui permettaient effectivement d'avoir une vision… Je voulais avoir quelque chose de légal, officiel, une publication officielle de l'Union européenne pour voir justement comment cette institution se présente. Je suis tombée sur l'aspect pédagogique, le fait qu'il y avait plein de ressources gratuites et du coup je les ai commandées.

La première fois que vous avez reçu cette brochure, vous l'avez lue, etc. Mais comment estimez-vous que vous vous la soyez appropriée ?

Déjà, j'ai dû la lire et la relire. Comment est-ce que je me l'approprie ? En fonction des années, il y a plusieurs choses qui ont changé donc ça a été d'apporter une modification. Je sais qu'il y a deux ans, j'ai demandé aux élèves de ne pas répondre aux questions parce que je voulais aller juste à l'essentiel. On avait perdu pas mal d'heures parce qu'en fonction de mon horaire, il suffit qu'ils aient plein de formations le mardi et si je les ai le mardi, il y a plein d'heures qui tombent. À la fin, j'ai surtout repris l'aspect historique. Par contre, pour l'aspect institutionnel, je suis passé sur quelque chose de beaucoup plus pratique à savoir « *vous êtes étudiant, vous souhaitez communiquer sur les toitures végétales. En quoi est-ce que l'Union européenne pourrait être utile ?* ». On avait donc vu légèrement l'aspect institutionnel avec les ministères. Je sais qu'il y a trois ans, on était parti du fait que ça ennuyait les élèves que Schuman soit bloqué donc on est parti sur « *que se passe-t-il ? Le conseil européen, c'est quoi ? En quoi c'est important d'avoir l'Europe ?* ».

L'utilisez-vous comme un complément ?

C'est quand même la base, je pars de là. C'est mon socle mais il n'est pas exclusif. Mais il représente quand même plus de soixante pourcent du cours.

Donc le considérez-vous comme un manuel de référence dans votre cours pour parler de l'Union européenne ?

Oui.

Vous m'avez dit avoir fait des recherches sur internet pour trouver la publication et votre choix s'est vraiment basé sur son aspect officiel ?

Oui.

Mais y a-t-il eu d'autres choses comme des valeurs morales ou des normes ?

Valeurs morales, non. C'est parce que je le trouvais déjà… du fait que ça vienne de l'institution européenne est une première chose. Le fait que ce soit illustré, intelligible, même si mes élèves le trouvent parfois chiant. Mais ce ne sont pas des très longs textes non plus parce que c'est illustré, il y a des questions, il y a l'utilisation de caricatures et je trouve aussi que ça donne du relief. Il y avait également le principe de petites questions en-dessous pour aller plus loin. Et de nouveau, ils ne sont pas obligés de répondre à toutes les questions mais il y en a certaines qui me semblent vraiment essentielles. Ça me permettait aussi d'ouvrir des pistes de réflexion auxquelles je n'aurais pas forcément pensé. C'est une ressource qui est en couleur, qui est disponible et gratuite et l'aspect « gratuité » a pesé lourd dans la balance. Et parce que je le trouve relativement complet, il va à l'essentiel. Le premier chapitre qui est surtout l'aspect historique fait une super bonne récapitulation de tout ce qu'on peut voir en histoire qui concerne la première moitié du vingtième siècle.

Pour savoir comment l'utiliser la première fois, est-ce que votre vécu, votre expérience en tant que professeur a joué un rôle par rapport à d'autres manuels que vous avez peut-être utilisés auparavant ?

Peut-être dans la mesure où je sais le genre d'information que je veux traiter ou pas. J'étais peut-être plus critique aussi… « *ah, c'est officiel, je ne vais pas le lire, etc.* », non. Peut-être que mon expérience m'a aidé à mieux cibler comment j'allais l'utiliser donc essentiellement la première partie, un petit peu la deuxième, la troisième est plus pour eux et généralement, à ce moment-là, exploitée par le prof de géo.

Normalement quand vous recevez la publication, il y a un guide pour les professeurs. En plus de cela, avez-vous reçu une aide ou un accompagnement qui était proposé quand vous avez reçu la brochure ?

Non.

Est-ce que pour vous ce serait utile ou pas du tout ?

J'avoue que j'ai l'expérience donc non. Mais pour un jeune professeur, je pense que oui. Moi comme je sélectionne, j'aime bien me mettre à la place des élèves. Donc je vais sur Google et je vois en fait s'ils arrivent à trouver les informations dans la première adresse qui est donnée ou au contraire si la

question nécessite d'aller sur d'autres recherches qui me permettront en fait de cibler les questions. Parce que justement les questions, c'est simplement un nom ou autre et ça m'intéresse moins que des recherches justement où il faut manipuler différents sites internet, la sélection de l'information parce qu'à ce moment-là, ça s'intègre davantage dans les compétences d'histoire plutôt que « qui est telle personne ? ». C'est intéressant parce qu'il y a quand même des acteurs belges et donc c'est une façon aussi de travailler l'histoire de Belgique à travers ce projet européen mais ça m'intéresse plus les questions plus larges.

Par rapport au contenu de la publication, est-ce que vous pensez qu'il est suffisant pour un cours ou rajouteriez-vous des choses ou au contraire en retireriez-vous ?

Tout dépend de la façon dont on l'exploite parce qu'en histoire la construction de l'Union européenne est un point obligatoire dans le programme. Comme on a une très grande liberté de la façon dont on peut le voir, ça dépend. Je pars du principe que tout outil peut être une base mais n'est jamais exclusif. Ça dépend aussi très fort des années. Ici, c'est vrai que cet outil me permet de les faire travailler de façon indépendante et donc de me faire gagner du temps aussi. Si un professeur s'intéresse de façon plus large à l'Union européenne, il y a peut-être des choses qui manquent, des pistes peut-être davantage par rapport au présent et qu'il faudrait peut-être compléter à ce moment-là avec des cas concrets. On a par exemple ici le coronavirus ou la politique au niveau de la PAC. On pourrait avoir un dossier spécifique sur le lait. On a eu la peste porcine donc comment gère-t-on les animaux ? Parce qu'à ce moment-là on part vraiment sur l'étude d'un cas concret. Maintenant la matière en histoire est tellement large en rhéto qu'on cible. C'est vrai qu'on est souvent rappelé gentiment à l'ordre par les conseils pédagogiques que nous, dans le cadre d'histoire, c'est l'aspect historique. L'aspect institutionnel est davantage lié au cours de géo. Généralement, on essaye quand même d'actualiser nos cours, de donner du sens au cours d'histoire et de voir justement que les institutions européennes impactent les étudiants.

Dans la publication, ce n'est pas mentionné que tel exercice ou tel chapitre va remplir tel objectif ou telle compétence pédagogique. Dès

lors, est-ce que vous vous en fixez vous-même quand vous donnez cette publication ?

Oui.

Savez-vous me dire comment cela se passe-t-il exactement ?

Ça dépend vraiment de chaque année en fonction des compétences que je travaille. Je pars du cas concret de cette année, si la visite de ce musée a lieu évidemment, ce sera l'objectif de la compétence 1 qui est de se poser des questions. C'est donc définir un objet de recherche et envisager déjà des pistes de recherche documentaire. Donc les élèves ont lu cette publication notamment pour après Pâques. Sur base de cette lecture, ils découvriront également le Musée de l'histoire européenne pour faire un rappel. Et à travers les différents étages de la Maison de l'histoire européenne, ils devront définir deux questions de recherche sur le thème de l'Europe, sur une problématique européenne. C'est hyper large, ils peuvent aller dans le domaine social, politique, migratoire, économique. Le but est déjà d'identifier au sein de la Maison européenne des pistes de recherche, des éléments de réponse ou des lieux où ils pourraient obtenir tel et tel élément. Sinon, ça peut être éventuellement, je l'ai demandé il y a trois ans, la compétence 4 qui est la compétence « communiquer » et qui peut être par exemple un mind mapping sur les institutions ou une ligne du temps sur les étapes clés de l'Union européenne. Je ne travaille ni la synthèse ni la critique là-dedans parce que le fascicule en tant que tel est fiable.

Vous m'avez dit que vous actualisez parfois les propos qu'il y a dans la publication parce qu'avec le Brexit, ce n'est plus valable de même qu'avec la nouvelle Commission. Donc pour l'actualiser, comment faites-vous ?

Comment j'actualise moi mes cours ?

Par exemple, vous donnez la publication et est-ce que vous leur dites que des infos ne sont plus à jour ? Et est-ce vous qui apportez les réponses ?

Non, c'est à eux de trouver. Ça passe notamment à travers le contrôle de lecture qui peut se passer par exemple sur une illustration d'un dessin de presse. J'utilise ça régulièrement pour justement… « *Il est dit à telle page que les trois grands bénéficiaires de la PAC sont notamment la France, l'Angleterre ou autre, quel est l'impact par exemple du Brexit sur cette*

PAC ? » Donc ils ont du porter attention. C'est quelque chose que j'ai mis en place cette année, ils ont tous les mois un test d'actualité. Généralement je base le test sur un dessin de presse, une caricature ou autre et ils doivent pouvoir l'expliquer. C'est pour les forcer à s'informer. Le test d'actualité, ce sont toujours des thèmes qui ont fait la une ou qui sont largement diffusés donc ce n'est pas le fait divers entre le Pakistan et le Bangladesh. Ça a tourné beaucoup autour de Donald Trump, sur la paix au Proche-Orient, le Brexit, etc. Ce qui arrive aussi parfois, c'est que dans le contrôle de lecture, je leur fais clairement référence à telle page et j'amène un nouveau document actuel : « *explique la différence entre les deux propos qui se sont tenu*s ». Mais entre temps le Brexit a eu lieu ou la Commission est revenue. De nouveau, ça dépend très largement du temps qu'il me reste.

Je vais vous donner plusieurs fonctions que cette publication pourrait remplir. Pensez-vous que la publication est une médiation entre vous, l'enseignante, l'élève et le programme ?

Ça peut.

Comment pouvez-vous l'expliquer ?

Parce que c'est un intermédiaire entre l'objectif qui est formé clairement par le programme à savoir des connaissances sur l'institution européenne et le fait que moi je sers de lien puisqu'ils le travaillent de façon autonome mais j'encadre la façon dont ils doivent le travailler. Il y a des consignes supplémentaires qui sont données.

Pour vous, est-ce vraiment un soutien pour parler de l'Union européenne ?

C'est un bon outil parce qu'il est précis, il va droit au but. C'est une bonne aide, c'est un très bon support.

Est-ce que vous pensez qu'il remplit une fonction culturelle ?

Oui parce que ça élargit. Dans les petites questions en bas de page, il y a les personnages, des éléments-clés aussi. J'avoue que j'aimais beaucoup aussi dans le chapitre 2 au niveau des institutions, il y a des questions et notamment « *qui en Belgique s'occupe du Conseil des ministres ? Qui va être le représentant ?* ». Je trouve que ça permet aussi d'avoir une vision plus concrète de l'Union européenne parce qu'ils n'ont déjà généralement pas une grande vision de la politique en Belgique fédérale. Donc c'est bien de voir le

rôle de la Belgique parce que ça les impacte. On a quand même cette chance-là d'être dans la capitale européenne mais de rendre aussi l'Union européenne démystifiée en disant qu'on peut y aller, que vous en tant que citoyen, vous pouvez contacter ces gens de l'Union européenne. Si ça vous tente aussi, vous pouvez aller travailler pour l'Union européenne aux différents postes avec évidemment la question des salaires très attractifs et des compétences que cela requiert car c'est un microcosme.

Pensez-vous que cette publication reflète des valeurs démocratiques et sociales ?

Des valeurs sociales, oui. Démocratiques, j'ai du mal à répondre dans la mesure où il y a l'aspect historique et c'est vrai que ça met d'accent sur les libertés, l'entraide, l'importance de la paix, de la coopération. Mais ça reste à une échelle didactique.

Pensez-vous que cette publication a une fonction politique ?

Là, je crois que c'est la neutralité du prof qui doit rentrer en compte. Oui, cette publication promeut d'office l'Union européenne, elle n'est pas contre. Mais de nouveau c'est un outil qui peut être utilisé par des anti-UE comme des pros. Et là, je pense que c'est le rôle du professeur à, par sa neutralité, pointer tous les avantages que l'Union européenne représente sans pour autant tenir compte justement des travers. Je pense justement qu'à travers l'actualité et notamment les montées des extrêmes droites, des partis europhobes, d'en parler. C'est quoi ces partis europhobes ? Qu'est-ce qu'ils dénoncent ? Est-ce que ce qu'ils dénoncent est réel au sein de l'Union européenne ? Je pense à Nigel Farage en Angleterre, Marine Le Pen. De nouveau, l'intérêt et l'importance d'avoir un cours actualisé et d'avoir justement aussi une écoute. Ici, avec mes élèves qui appartiennent à un public un peu particulier, qui s'intéressent un peu moins à la politique peut-être que dans d'autres écoles. Mais que s'il y en a qui étaient par exemple contre l'Europe, leur laisser ce droit de parole mais d'arriver non pas à une question « *oui, c'est bien. Non, ce n'est pas bien* » mais « *pourquoi ? Sur quoi te bases-tu ? Sur quoi t'appuies-tu pour dire que l'Europe n'est pas bien ? Ah, tu penses ça. Quels sont les faits ?* ». Et donc arriver avec eux à construire une réflexion basée sur des faits avec une critique qui est derrière et qui là, rentre dans le cadre du cours d'histoire mais justement qui dépasse le cours d'histoire et qui est un

cours de la citoyenneté. Donc oui, il y a un enjeux politique mais le rôle du prof est essentiel.

Et vous, ça ne vous dérange pas que ce soit une publication pro-européene parce que vous arrivez à faire la part des choses ?

Oui parce qu'aussi à la fin du livre, on ne dit pas « *Soyez tous fiers de l'Europe* ». Moi, je le vois d'un point de vue vraiment historique avec ce que ça coute, les institutions. Maintenant, effectivement, ça limite certaines libertés puisque quand il y a des directives européennes, c'est supranational. Maintenant, c'est aussi arriver à amener une vision supranationale aves quels sont les intérêts ?

Par rapport au format de la publication, que pensez-vous de la structure qui est divisée en trois grandes parties ? Est-ce que cela vous convient ? Rajouteriez-vous des choses ou pas ?

La structure est très « linéaire », ce qui permet effectivement pour l'aspect historique, de savoir que c'est le premier chapitre ; l'aspect institution, c'est le deuxième ; l'aspect défi et fonctionnement, c'est le troisième. Maintenant, j'avoue que je manque d'inspiration pour savoir comment est-ce que cela peut être différent mais je suis curieuse de voir si c'était différent comment ils le proposeraient.

Et vous, ça vous convient pour votre cours ?

Oui, c'est l'aspect pratico-pratique du fait que ce soit donné justement aux élèves.

Vous m'avez dit que vous aimiez bien les caricatures donc par rapport aux illustrations et schémas de la publication, est-ce que cela vous aide pour le cours ?

Moi, non mais les élèves, oui. Parce que justement, cela permet aux élèves qui sont plus visuels d'avoir des schémas faits. C'est quelque chose qu'on essaye d'intégrer de façon général, c'est d'avoir des cours qui sont adaptés aussi bien aux visuels qu'aux auditifs. Par exemple, les constitutions de mind map sont proposées dans le cours à savoir que c'est l'élève qui doit le faire mais que le professeur est totalement disposé à corriger, à jeter un coup d'œil, etc.

Est-ce que dans la forme actuelle, est-ce que vous trouvez qu'il y a assez d'illustrations ou pas ?

Moi, je ne serais pas contre d'avoir plus de caricatures, plus de dessins politiques parce que je les trouve toujours très pertinents. Et je trouve que ça leur permet pour comprendre ce dessin-là, de mobiliser leurs savoirs qu'ils ont dû étudier avant parce que comprendre ça peut toujours faire sourire, ça fait référence à telles et telles choses et que parfois c'est un dessin au milieu du mind map et les branches du mind mapping qui tournent tout autour de ce dessin pour faire la synthèse de tous les sujets qui sont abordés à travers parfois deux personnes et un décor.

Est-ce que vous utilisez la publication sur la crise économique en Europe ?

Pas dans le cadre du cours d'histoire mais comme je suis responsable des livres et des publications à l'école, je les commande systématiquement pour les cours de sciences éco et je les commande aussi en néerlandais et en anglais pour savoir un support pour les cours de langues afin que le sujet de l'Union européenne soit traité de façon transversale.

Est-ce que le format utilisé pour cette publication, à savoir un petit fascicule et des fiches, vous conviendrait s'il était utilisé également pour « L'Europe sous la loupe » ?

C'est pas mal donc oui.

Utilisez-vous des modules e-learning dans vos cours ?

Pour les élèves ou pour moi ?

Les deux.

Alors, moi j'essaye de me former en ligne, par plateformes, par chaines, etc. J'avoue que le matériel informatique à l'école, datant de début 2000, on amorce seulement notre transition numérique donc c'est un petit peu compliqué. C'est pour ça que j'utilise des QR codes dans mes cours pour que les élèves aient le support chez eux parce que rare sont ceux qui n'ont pas de smartphones. Je crois qu'il n'y en a plus aucun en tout cas en rhéto qui n'est pas doté d'un smartphone et comme il y a beaucoup de wifis autour de l'école qui sont gratuits, ils peuvent faire ça à l'arrêt de bus.

Utilisez-vous la méthode de classe inversée ?

J'aimerais mais vu le public que j'ai, ça ne fonctionne pas. Le système de classe inversée demande une gestion de temps et une implication personnelle que mes élèves n'ont pas.

Avez-vous déjà testé ?

Oui.

Et ça n'a pas fonctionné ?

Non.

Allez-vous parfois sur le site de la publication pour chercher des informations, des actualités ?

J'avoue que je vais sur d'autres sites.

Par rapport aux exercices proposés dans la publication, les trouvez-vous utiles, suffisants ?

Je ne leur fais jamais tout faire parce que je trouve que c'est hyper long et s'il faut tout faire, franchement c'est chiant parce que c'est trop, trop linéaire. Mais de nouveau, sur l'aspect historique, il y en a que je pointe du doigt parce que je les trouve importants. Je trouve que c'est très bien d'avoir cet éventail-là parce que ça permet aux profs de se l'approprier. Maintenant, je pars du principe que chaque prof doit le travailler, que ce n'est pas juste : je prends, je donne, je ne l'aborde plus.

Donc vous les prenez, vous les modifiez ?

J'en prends certains, je les sélectionne. Il y en a que je prends tels quels, il y en a que je laisse complètement tomber, il y en a que je modifie, ça dépend.

Maintenant, j'ai deux-trois petites questions du type socio-démographiques. Depuis combien de temps êtes-vous enseignante ?

C'est ma douzième année.

Et vous donnez cours en rhéto ou aussi dans d'autres années ?

Quatre, cinq, six, uniquement en histoire.

Et quel est votre type d'établissement ?

Général.

Oui mais est-ce le libre ou l'officiel ?

Libre catholique.

ANNEXE 4.4. : ENTRETIEN D'E4

Avant de commencer, je souhaiterais vous demander si vous êtes d'accord que j'enregistre l'entretien ?

Je tiens également à vous assurer que vos réponses resteront anonymes. Je les communiquerai uniquement aux personnes responsables de l'édition de la publication « L'Europe sous la loupe » afin qu'elles puissent recevoir votre avis dessus. Ces réponses seront donc communiquées de manière anonyme et leur serviront pour mettre à jour la brochure. Dans le cadre de mon mémoire, ces informations seront également anonymisées et me permettront de répondre à ma question de recherche qui est de savoir comment vous vous appropriez « L'Europe sous la loupe ».

Avez-vous des questions à me poser avant de commencer l'entretien ?

Pouvez-vous me parler de la publication « L'Europe sous la loupe » ? Comment la mobilisez-vous en classe ?

C'est une publication que je ne fais pas intervenir. Je demande aux élèves d'aller voir dedans quand on parle un peu des politiques européennes en cinquième et sixième général. Il faut savoir qu'à un moment donné, je demande aux élèves… Tout le côté historique, moi je le survole. Comme c'est un cours d'économie, je m'intéresse surtout à l'aspect politico-économique. Je leur demande simplement de découvrir le fascicule à la maison, de répondre aux questions d'après le texte. Et puis après en classe, on revoit les grands principes et après je fais un zoom sur l'UEM. Je l'aborde aussi en quatrième général en sciences-éco quand j'explique un petit peu la justice et le système fédéral belge. Et donc je fais le lien puisqu'on parle un petit peu des institutions européennes. Je refais un rappel aussi en cinquième/sixième dès fois. Il faut savoir que cinquième/sixième chez nous, ça se donne ensemble. C'est une classe de sciences-éco.

Donc vous distribuez la publication aux élèves ?

Oui je donne la publication aux élèves. Je les commande et puis je reçois en fonction de ce que j'ai demandé et ils ont le fascicule en couleur et ils peuvent travailler dedans et le garder.

Pour parler de l'Union européenne et du côté plutôt politico-économique, utilisez-vous aussi d'autres sources que ce manuel ?

Oui, j'utilise beaucoup internet. Et j'ai aussi un livre d'économie que je prends de France dans lequel on parle un petit peu des politiques de l'Union européenne, de son intégration et avec des petits articles. Ils doivent répondre aux questions qui sont liées aux petits documents. C'est pour les mettre en situation. Ça parle de l'Union européenne et puis ça parle des politiques européennes. Donc je rajoute ça aussi en plus. Puis, j'ai tout un cours parce que depuis quatre ans, je fais le concours avec la BCE.

Quel est le type de ce concours ?

C'est un concours où on voit la politique monétaire. Les élèves doivent en fait prendre la place des gouverneurs. C'est d'abord un quiz sur la politique monétaire. Après, la deuxième phase est facultative et souvent j'ai peut-être un élève qui l'a fait et ça s'arrête là. Là ils doivent prendre une décision de manière créative, une BD ou quelque chose ça, sur la politique monétaire. Là-dessus j'ai carrément tout un cours qui avait été fait par un prof et que la Banque nationale nous a fourni, à nous participants. Et donc je vais là-dessus.

Comment avez-vous pris connaissance de la publication ?

Simplement en faisant des recherches sur internet, je suis tombée sur le site de la Représentation de la Commission en Belgique. C'est de là que je suis partie.

Sur quoi s'est basé votre choix ?

Ce qui était facile, c'était le fait qu'il y ait la version élève et la version enseignant. Ça facilite aussi beaucoup le travail où il ne faut pas faire toute sa recherche soi-même. Il faut se dire je lis une fois le document comme ça je sais quand même de quoi il parle et j'ai déjà les réponses qui sont toute faites. J'avoue que c'est beaucoup ça qui m'a aidé.

Y a-t-il d'autre aspect qui ont motivé ce choix ?

Oui, le fait qu'il y ait un fascicule pour les élèves parce que pour eux c'est quand même plus gai que d'avoir des photocopies en noir et blanc parce qu'ils aiment bien avoir ce genre de document entre les mains. Ce que j'aimais bien aussi, c'était l'aspect questions-réponses d'après le texte.

Quand vous avez eu la publication pour la première fois entre les mains, est-ce que votre expérience en tant que professeur, votre vécu, a eu une influence sur l'appropriation de la publication ?

Ça a été assez facile à part que moi je vise plutôt le côté politico-économique et c'est vrai que c'est quand même fort basé sur la promotion de l'Union européenne. Ça dès fois, j'avoue que… Je ne donne pas tout aux élèves, il y a des choses qui ne sont pas nécessaires et des choses où on ne va pas aller jusque-là. Parce que ça ne m'intéresse pas pour mon cours.

Vous faites donc une sélection ?

Oui, quand même.

L'utilisez-vous comme une référence ?

Non, c'est une de mes références mais ce n'est pas « la » référence.

Est-ce qu'il y a eu des points négatifs par rapport à la publication ?

Je trouve que des fois les questions ne sont pas très claires pour se dire qu'on va trouver la réponse là. Et des fois, il faut peut-être d'autres connaissances que la brochure.

Quand les questions ne sont pas très claires, est-ce que vous les passez ou les réadaptez-vous ?

Ça dépend. Des fois je fais découvrir aux élèves plus que ce que j'attends de mon cours. Donc ce dont j'ai besoin pour mon cours, je réexplique. Ce dont je n'ai pas besoin, alors je leur dis qu'on ne répond pas à cette question-là.

Y a-t-il des choses dans la publication que vous retireriez ou ajouteriez si vous devez changer le contenu de la brochure ?

Moi, j'avoue que j'aimerais bien qu'il y ait plus de cas concrets où des politiques européennes ont été mises en place mais avec plutôt des articles de journaux, plus d'illustrations parce que c'est très fort comme un syllabus. Peut-être plus de graphiques, quelque chose qui soit plus visuel. Je pense que ce serait plus adapté au cours et pour les élèves de manière générale.

Dans la publication, il y a plusieurs illustrations, est-ce qu'elles sont complémentaires pour faire passer la matière ?

Pas forcément, non.

Dans la publication, il n'y a pas d'objectif pédagogique ni de compétence. Dès lors, est-ce que vous vous en fixez ?

Ce qu'il y a, c'est que c'est une connaissance que je leur apporte avec ce document-là. Effectivement, des fois, ce que j'attends d'eux c'est qu'ils puissent me faire une représentation, parce que ce sont surtout les compétences 3 et 4 mais surtout la 3, où on leur demande, sur base d'une théorie de pouvoir opposer comme par exemple : « *qu'est-ce qu'ils proposeraient à la place* ? ». Et donc en ayant toutes ces clés en main, que je leur donne : « *Avec toute cette connaissance, que feriez-vous ? Êtes-vous d'accord ?* ». Je développe beaucoup l'esprit critique dans mon cours et donc j'explique ce que fait l'Union européenne et d'un autre côté, je dis ce qu'elle ne fait pas non plus. Je demande aussi, et c'est une question fondamentale de mon cours, est-ce que pour vous il faudrait la maintenir ou pas ?

Vous me dites que vous amenez un esprit critique, dès lors pensez-vous que la publication remplit un esprit critique ?

Oui, c'est normal je pense.

Pensez-vous que la publication est une médiation entre vous l'enseignante, l'élève et le programme ?

Oui mais on montre quand même beaucoup l'utilité de l'Union européenne. Je pense qu'il faut peut-être expliquer pourquoi elle a été faite, qu'elle aide les gens, tout ce qu'elle soutient. Effectivement, j'ai quand même l'impression qu'il y a plus ce côté propagande qui prend le dessus sur la pédagogie.

Étant donné que vous ressentez cet aspect, vous le dites bien à vos élèves que le contenu de la publication est peut-être un peu trop orienté UE et donc vous dites aux élèves qu'ils doivent développer un esprit critique ?

Oui mais c'est parce que c'est dans le cours. Après, je fais un résumé dans le cours des principes par exemple quand je parle de l'Union économique et monétaire parce qu'après je cible plus certaines parties du fascicule et je leur explique aussi que l'Europe dit certaines choses et après par exemple, je leur dis « *voici ce qu'il se passe dans les faits, pensez-vous que c'est toujours le cas ?* ». Par exemple, dans le fascicule elle applique clairement les choses qu'elle dit mais elle dit vaguement « *on doit encore travailler là-dessus* ». Mais clairement il y a des cas et encore maintenant où elle va à l'encontre de ce qu'elle dit. Par exemple, quand on parle de la justice, peut-être avoir des

cas qui expliqueraient ce qui est anti-européen, quitte à prendre des états européens en exemple. Je pense que ce serait plus intéressant.

Vous m'avez dit que cette publication n'était pas « la » référence mais est-ce quand même un soutien pour votre cours ?

Oui.

Depuis combien de temps utilisez-vous la publication ?

Ça fait quatre ans.

Est-ce qu'avant vous utilisiez autre chose ?

Avant, c'était un cours très « *qu'a fait l'Union européenne ?* ». Il y a telle politique, etc. J'avais trouvé sur internet. C'était très théorique. Maintenant, avec la publication c'est un peu plus vivant. Ce sont les élèves qui doivent un peu plus s'approprier la matière de manière plus constructive.

Est-ce que vous pensez que cette publication a une fonction culturelle ?

Je pense que oui, ça peut toujours mettre une petite graine de culture mais changer fondamentalement la vision ou se dire… Je n'ai pas le temps d'aller aussi loin dans le cours. Pour moi, ce fascicule-là, je l'utilise sur deux/trois heures de cours et puis c'est fini.

Est-ce qu'en tant que professeur, vous remarquez qu'il y a des valeurs démocratiques ou sociales que les créateurs de la brochure essayent de faire passer ?

Pour la démocratie, oui, ils essayent quand même quand ils expliquent la parité avec le Parlement en essayant de faire comprendre que c'est le citoyen qui a le pouvoir en Europe. Il y a quand même ces valeurs démocratiques qui sont mises en avant parce que c'est l'Europe qu'ils veulent montrer. Pour ce qui est des valeurs sociales, oui on est dans le social où on voit que l'Europe aide à tâtons mais on dit clairement aussi qu'il n'y a pas de directives, de politiques sociales vraiment communes. Mais je crois que c'est un petit truc qui dit ça. Ça dit toujours que c'est en projet, que ça va être. Donc oui, je pense qu'elle veut montrer que l'Europe ne néglige pas le social mais clairement, on ne voit pas encore que c'est une Europe sociale.

Étant donné que la publication date de 2015, il y a beaucoup de choses qui ont changé. Et ils sont d'ailleurs en train de la mettre à jour. Est-ce que vous essayez de la mettre à jour en disant à vos élèves que des choses

ne sont plus vraies ? Est-ce que de vous-même, vous allez leur dire et vous allez chercher à l'actualiser ou vous allez laisser les élèves faire ?

Je leur explique vaguement que ça a un peu changé. Moi, l'Europe, j'explique en classe mais… Donc je leur dis que ça va changer, je leur explique aussi avec le Brexit et puis j'explique avec la PAC qui a été aussi modifiée. Mais voilà, c'est juste pour qu'ils le sachent et c'est de la culture générale pour eux mais je ne les interroge pas là-dessus. Donc ce n'est peut-être pas approprié à mon cours.

Par rapport au format, la brochure est structurée en trois grandes parties. Est-ce que cette structure vous convient ?

Je pense que la structure est bien faite.

Vous m'avez dit que vous aimez bien le guide pour les professeurs qui est donné. Mais avez-vous reçu une aide ou un accompagnement quand vous avez reçu les brochures ou pas ?

Je ne me rappelle pas en avoir reçu parce que ça fait tellement longtemps. En tout cas, la dernière commande, non.

Pensez-vous qu'une aide serait nécessaire quand vous commandez les brochures pour la première fois ?

Dans le sens où s'ils développent quelque chose et qu'on n'est pas au courant, effectivement ce serait intéressant de savoir qu'il y a autre chose qui existe.

Est-ce que cette brochure vous convient et donc vous continuez à la garder ou bien est-ce que vous chercher d'autres brochures qui seraient meilleures ou qui compléteraient mieux votre cours ?

J'ai regardé mais je n'ai pas trouvé. Pour l'instant, c'est assez chouette. Et le fait d'avoir quelque chose où l'élève ne doit pas investir, ça fait pencher la balance. Souvent, il y a d'autres brochures mais elles sont payantes. Il y a aussi le côté où je me dis que ça vient de l'Union européenne donc normalement il ne doit pas y avoir d'erreur, la source aussi est importante. Si je me dis qu'il y a une erreur, je me sens moins coupable de ne pas avoir vérifié parce que si moi-même je devais étudier quelque chose, je pense que c'est la source même qu'il me la donne.

Est-ce que vous utilisez la publication qu'ils ont créé sur la crise économique en Europe ?

Oui

Est-ce que si la publication devait changer de format et adopter celui des fiches, est-ce que vous l'utiliseriez aussi ?

C'est quand même plus difficile à manier parce que c'est un petit fascicule et il y a des fiches et il faut faire attention parce que les fiches expliquent ce qui est marqué dans le fascicule… Il y a beaucoup de matière dans « L'Europe sous la loupe » par rapport à la crise économique donc j'ai quand même des doutes. Je pense que le format actuel est mieux vu la quantité de matière.

Utilisez-vous déjà des modules e-learning en classe pour vos cours ?

Non.

Est-ce que ça vous dirait d'en utiliser ou vous contentez-vous de la brochure ?

Je pense que ça peut être super chouette. Moi, j'utilise des vidéos qui expliquent donc c'est un peu dans le même genre avec l'e-learning.

L'avez-vous déjà appliqué pour d'autres points de matière que celui-ci ?

Non.

Pourquoi pas ?

Tout le monde n'a pas accès à la maison. Effectivement, ça prend beaucoup de temps. Et il y a aussi cet aspect informatique et les élèves n'ont pas d'heures d'informatique. Or, il faut avoir une maitrise, demander une certaine maitrise de l'appareil informatique. J'ai toujours été un peu dubitative mais je ne suis pas contraire. Mais ça doit alors être un projet d'école, pas que dans un cours.

Utilisez-vous la méthode de classe inversée dans le cadre de cette publication ?

Oui. Ce que j'ai déjà fait, c'est que chaque élève explique par exemple une politique ou une partie. Ou alors ce que je fais avec « L'Europe sous la loupe », c'est que je coupe la matière. Ce sont eux qui expliquent aux autres la matière en faisant un petit résumé. Ils prennent ma place en fait parce que c'est une matière très théorique et donc ça reste un peu plus vivant.

C'est encore comme ça que ça se passe ?

Oui, je l'ai fait deux fois et ça fonctionne bien, c'est plus léger.

Vous demandez donc qu'ils préparent le sujet avant ?

Oui mais je fais cela en classe. Ils ont chacun une petite partie à faire. Je ne fais pas sur tout le fascicule mais ça moi qui sélectionne les parties.

Pour revenir aux exercices, est-ce vous aussi qui dites quels exercices faire ?

Oui.

Est-ce qu'ils font à la fin le quiz ?

Oui mais je le fais à cahier ouvert.

Allez-vous parfois sur le site de la publication pour voir les actualités ou allez-vous sur d'autres sites pour chercher à actualiser le contenu ?

Non.

Pour revenir aux exercices, sont-ils suffisants ? En faites-vous d'autres que vous créez vous-même ou alors vous sélectionnez simplement dans ceux de la brochure et ce sont ceux-là que vous donnez à vos élèves ?

Des exercices, ce que je fais, ce que j'ai trouvé et que je trouve sympa… j'ai trouvé un quiz en forme de vidéo et donc ça je le fais tourner aussi avec mes élèves. Et je leur dis qu'ils peuvent s'inspirer par contre de la brochure pour répondre aussi au quiz. Mais c'est un quiz qui avait été fait par quelqu'un d'autre et que j'avais trouvé et que j'ai téléchargé et ça introduit bien.

Donc cela permet de compléter le contenu de la brochure ?

Oui.

Maintenant, je vais juste vous poser quelques petites questions. Depuis combien de temps êtes-vous enseignante ?

À temps plein ? Parce que j'ai un parcours un peu atypique. J'étais pendant dix ans dans le privé et je donnais une fois cours du soir en bac. Et puis après je suis devenue enseignante temps plein.

Et depuis que vous êtes à temps plein ?

6 ans

Vous m'avez dit que vous donnez cours en 4, 5, 6, c'est ça ?

Oui.

Vous donnez cours de sciences éco…

Oui, sciences-éco. Par contre, je donne aussi cours en septième en gestion d'entreprise professionnel.

Et donc ici c'est un enseignant libre ?

Oui.

ANNEXE 4.5. : ENTRETIEN D'E5

Avant de commencer, je souhaiterais vous demander si vous êtes d'accord que j'enregistre l'entretien ?
Je tiens également à vous assurer que vos réponses resteront anonymes. Je les communiquerai uniquement aux personnes responsables de l'édition de la publication « L'Europe sous la loupe » afin qu'elles puissent recevoir votre avis dessus. Ces réponses seront donc communiquées de manière anonyme et leur serviront pour mettre à jour la brochure. Dans le cadre de mon mémoire, ces informations seront également anonymisées et me permettront de répondre à ma question de recherche qui est de savoir comment vous vous appropriez « L'Europe sous la loupe ».
Avez-vous des questions à me poser avant de commencer l'entretien ?
Pouvez-vous me parler de la publication « L'Europe sous la loupe » ? Dans quel contexte la mobilisez-vous ? Comment la faites-vous intervenir en classe ?
Je suis prof de géographie en rhéto, entre autres, et quand je vois l'Europe avec mes élèves, je ne dois pas voir l'Europe en tant qu'institution, je dois plus voir l'aménagement et les disparités en Europe. Mais comme je considère qu'ils vont quand même être citoyens, enfin qu'ils sont déjà des citoyens, mais qu'a priori ils vont devoir voter à un moment donné, j'aime bien quand même de leur présenter un peu les institutions, etc. pour comprendre comment fonctionne l'Union européenne et surtout d'où elle vient parce que je me rends compte que les élèves n'ont pas vraiment d'idée de ce que c'est l'Union européenne, ne se rendent pas toujours compte de l'implication que ça a pour leur vie quotidienne de faire partie de l'Union européenne. Donc ce que je fais avec le petit bouquin, je le leur distribue au début du chapitre quand je commence à voir l'Union européenne. C'est souvent à la mi-janvier, je leur distribue à ce moment-là. Je trouve qu'il est bien fait en trois parties avec la partie « histoire », la partie « institutions » et puis la partie « défis ». La partie « défis », j'avoue que je ne la vois pas, ça c'est clair. Mais par contre la première partie, je leur demande… D'abord je leur présente parce qu'en fait, avant j'utilisais la veille édition, l'édition de

2013, je trouvais qu'elle était mieux faite en termes de structure parce elle était beaucoup plus chronologique. Les idées étaient présentées par ordre chronologique pour la première partie tandis que dans la nouvelle version, qui va devenir la veille maintenant, j'espère, dans la version de 2015, c'est beaucoup moins chronologique, c'est plus par thème. Et donc les élèves ont un petit plus de mal à s'y retrouver donc ce que je fais en classe, c'est que j'ai fait à partir des deux éditions, j'ai fait une sorte d'organigramme pour représenter plus ou moins chronologiquement et surtout bien comprendre comment l'Union européenne s'est formée et quel intérêt il y avait là derrière. Je leur demande, une fois que j'ai présenté grosso modo les grandes lignes, de me refaire un tableau en lisant le premier chapitre, refaire un tableau dans lequel je leur demande quels sont les évènements qui ont mené à l'Union européenne d'aujourd'hui et quels ont été les apports de chaque évènement. Par exemple, le Traité de Rome a permis d'instaurer les quatre grandes libertés qui au départ étaient plus une idée, une utopie qu'autre chose. Puis pour finir il y a d'autres choses qui sont venues par la suite pour les mettre en place comme le Traité de Schengen ou ce genre de trucs qui ont permis la liberté de circulation des personnes, etc. Et du coup, le fait d'avoir ce petit bouquin, ça leur permet d'avoir une base de recherche et de mieux comprendre. Il n'y a rien à faire, c'est beaucoup plus complet que ce que moi je pourrais faire. Je ne leur demande pas de tout retenir parce que moi je ne suis pas prof d'histoire donc l'idée c'est qu'ils retiennent les grandes lignes vraiment de comment l'Union européenne a évolué. Au départ, c'était plus de l'économique et puis on est reparti sur d'autres domaines et aujourd'hui ça rentre vraiment dans notre quotidien.

Vous me dites qu'avec la publication de 2013 et celle de 2015, vous faites un petit mélange des deux. Mais est-ce que vous distribuez quand même la publication aux élèves ?

Oui, ils l'ont tous parce que ça fait partie de leur cours, je considère que ça fait partie de leur cours. Maintenant, je ne leur demande pas de tout étudier par cœur bien entendu mais les petits exercices qui sont dedans, je ne m'amuse pas à tous les corriger avec eux mais eux peuvent les faire s'ils en ont envie et je sais que la plupart du temps ils le font. Surtout aujourd'hui, je leur ai dit… On venait de terminer le chapitre sur l'Europe quand on a dû

s'arrêter. Je leur ai dit, puisqu'on peut communiquer par une plateforme électronique… je leur ai donné du travail et je leur ai dit : « *maintenant, vous lisez la partie 2 "qui décide quoi", ça rappellera ce qu'on a vu en classe et puis vous répondez aux petits exercices qui sont dedans* ». Et je leur ai transmis les correctifs au fur et à mesure. Ils l'ont chez eux, ils travaillent avec.

Pour parler de l'Union européenne, est-ce que vous utilisez juste cette publication ou bien amenez-vous d'autres savoirs, d'autres choses que vous avez trouvées ?

Mon cours sur l'Union européenne est très grand. J'utilise principalement ça en tout cas pour tout ce qui est aspect théorique. Quand je dois parler des disparités de l'Union européenne, là j'amène plein d'autres choses parce que les disparités ne sont pas du tout mises en évidence là-dedans, ce qui est un peu logique à partir du moment où c'est un peu pro-européen, qui porte plus sur la cohésion qu'autre chose et qui ne va pas montrer trop les différences.

Vous l'utilisez plutôt comme un complément de savoir ? Ce n'est pas seulement la référence, ça fait partie d'un ensemble avec d'autres manuels ?

Oui.

Comment avez-vous pris connaissance de la publication ?

Je pense que c'est en fouillant sur internet. Ça fait longtemps mais la première fois que j'ai dû faire mon cours, je cherchais des outils pédagogiques et je suis tombée là-dessus par hasard je crois, par une recherche. Et quand je l'ai vue, je me suis dit « *oh, c'est vraiment trop chouette* » et puis quand j'ai vu que je pouvais les commander et qu'ils arrivaient dans le mois pratiquement, je me suis dit que c'était con de passer à côté. Et les élèves d'ailleurs quand je leur distribue, ils disent toujours « *waouh, c'est magnifique, c'est gratuit, c'est cool* ». Ils sont souvent épatés de voir que l'Union européenne fait ce genre de trucs.

Est-ce qu'encore maintenant vous cherchez d'autres types de publication qui seraient faites par quelqu'un d'autre ? Ou bien, cette publication, même si elle est mise à jour et que parfois tout n'est pas correct dedans, vous continuez à la prendre ou vous cherchez à trouver d'autres publications qui seraient meilleures ?

Disons qu'à chaque fois que je fais un cours, je renouvelle mes sources et donc j'en cherche à chaque fois d'autres. Maintenant, bien sûr celles-ci sont des sources fiables. Il n'y a rien à faire, je considère quand même que l'Union européenne, enfin la Commission européenne est quand même la plus à même de parler d'elle. Maintenant, c'est vrai que cette année je ne le fais plus parce que ce n'est plus vraiment à l'ordre du jour mais j'avais parlé par exemple du TTIP à mes élèves précédemment. Là, c'est clair que j'avais été chercher des documents sur le site de l'Union européenne mais je savais bien qu'ils n'étaient pas objectifs nécessairement. Malgré tout ce qu'ils disaient, il y a eu quand même beaucoup de critiques par rapport à ce traité-là. Ce n'était pas sur le site de l'Union européenne que j'allais trouver ça non plus. Je le prends aussi comme une source qui n'est pas toujours objective à partir du moment où ils ont quand même un objectif de, enfin je crois en tout cas, prêcher pour leur paroisse. J'essaye de garder un esprit critique par rapport à ça mais là il n'y a rien à faire, pour tout ce qui est aspect théorique, c'est quand même très fiable donc moi je préfère garder ça.

Quand vous avez utilisé la publication pour la première fois, quand vous l'avez commandée et que vous l'avez découverte, est-ce que votre vécu et votre expérience en tant que professeur, vous a aidé pour vous approprier cette ressource ?

C'est une très bonne question. Oui, disons que moi j'ai déjà un regard plus critique que mes élèves. Et disons qu'à chaque fois que je lis un document, je me dis à chaque fois « *comment je vais le faire passer à mes élèves ?* ». Je n'ai pas très bien saisi la question je crois.

Justement, dans ce cas-ci, donc quand vous avez eu la publication… Vous m'avez dit que vous ne faites pas tout, que vous ne faites pas la dernière partie, vous choisissez, vous ne faites pas forcément tous les exercices. Sur quoi s'est motivé votre choix pour cette publication, pour choisir telle ou telle partie à faire et pas une autre ?

Quand j'ai commencé à enseigner, j'avoue que l'Union européenne, ce n'est pas trop mon truc. Et toujours maintenant d'ailleurs, la politique, ce n'est pas vraiment ce qui me botte le plus donc je ne suis pas experte dans la matière, loin de là. Et donc j'avais besoin d'aide de toute façon. J'avais besoin de documents sur lesquels me baser à coup sûr. Maintenant qu'est-ce qui a fait

que j'ai pris une chose plutôt qu'une autre ? J'avoue justement que la partie 3 « défis pour le futur », d'abord il faut que ce soit… On ne sait pas tous les voir, ce sont des sujets qui sont tellement vastes, qu'on ne saurait pas tous les voir. Donc, c'est vrai que j'axe plus mon cours sur ce qui me touche plus et je suis plus attirée par le côté humain qu'économique. Par exemple, j'avais un collègue qui lui était par contre économiste et donc lui voyait vraiment le budget de l'Union européenne, etc. Moi, ça ne me botte pas du tout. Donc comme on est un peu libre au niveau de notre programme, j'ai choisi les parties plus humaines sur les migrants, etc.

Vous m'avez cité les points positifs de cette brochure : elle est gratuite, c'est bien pour l'aspect théorique, etc. Mais est-ce que vous y voyez quand même des aspects plutôt négatifs par rapport à cette brochure ?

Elle est un peu longue peut-être pour les élèves qui n'auraient pas le courage de tout lire. Maintenant, j'ai de la chance, j'ai des élèves qui sont capables, enfin qui m'ont tout de suite dit après trois jours « *madame j'ai tout lu, c'est vraiment très chouette* » même si je ne leur en demandais pas tant. Mais globalement elle est positive, c'est pour ça que je la reprends chaque année. Sinon, des aspects négatifs… Comme je vous ai dit pour le premier chapitre, ça peut être négatif comme ça peut être positif, moi je trouve ça dommage qu'il n'y ait pas une chronologie plus poussée. Dans la partie historique, je préfèrerais que ce soit plus par ordre chronologique. Mais du coup comme ce n'est plus par ordre chronologique, c'est un travail que je demande à faire par mes élèves en leur demandant de remettre par ordre chronologique les évènements.

Quand vous avez commandé la brochure, normalement je sais que vous recevez un guide avec les exercices, les corrigés mais est-ce que vous avez reçu un autre accompagnement ou quelque chose qui était mis en place par la Commission pour vous aider à utiliser cette brochure ?

Pas du tout non. C'est juste un achat. C'est commandé puis c'était reçu et c'était tout.

Est-ce que vous pensez que ce serait utile ou pas de proposer cette aide pour certains professeurs qui le souhaiteraient ?

Moi, je n'en ai pas eu besoin, je me suis débrouillée avec ça. Maintenant, je ne sais pas, peut-être que d'autres pourraient en profiter, je n'en ai aucune idée.

Mais si c'était en option dans la commande, par exemple en demandant si vous voulez une aide ou pas, est-ce que vous auriez acceptez ou bien c'est bon, vous savez vous débrouillez par vous-même ?

Ça dépend ce qu'on entend par aide. Est-ce que ce serait des séquences pédagogiques toutes prêtes… ?

Oui, ça pourrait être cela ou simplement un document qui explique comment l'utiliser ou alors je ne sais pas, vous me dites que vous n'en avez pas besoin du tout ?

Ça je vais dire, c'est un peu le propre de l'enseignement. Il y en a qui ont besoin de plus d'aide et il y en qui préfère ne pas trop en avoir. Moi, personnellement je me suis débrouillée avec ça sans problème. Maintenant c'est sûr que si j'avais eu une aide, je n'aurais pas craché dessus, je l'aurais lu. Maintenant, est-ce que je l'aurais utilisé ? Je ne sais pas.

Dans cette publication, ce n'est pas indiqué que tel exercice ou tel chapitre va atteindre tel objectif pédagogique ou des compétences à atteindre pour les élèves. Du coup, quand vous utilisez cette brochure, est-ce que vous vous en fixez pour vos élèves ?

On n'a pas le choix. En tant qu'enseignant, on est censé quand même avoir un minimum d'objectifs. Les objectifs qu'on se fixe, ce sont ceux qui sont dans le programme. Moi je ne le fais plus parce qu'après une certaine ancienneté, on n'a plus besoin de le faire par écrit mais quand je prépare un cours, c'est toujours présent dans ma tête. Je sais vers où je veux aller. Je me fixe moi-même des objectifs par rapport au programme.

Est-ce que vous pensez que cette publication est une médiation entre vous l'enseignante, les élèves et le programme ?

Disons que le programme change encore. Le programme change très régulièrement et il vient de changer mais il n'est pas encore d'application pour les rhétos parce que ça passe d'une année à l'autre. Très sincèrement je n'ai pas encore réfléchi comment j'allais faire dans deux ans quand je vais devoir changer de programme et si je pourrai encore utiliser ça ou pas.

Et pour le moment, est-ce que vous pensez que c'est le cas ?

Oui, je pense.

Vous me l'avez dit, mais est-ce que vous considérez bien cela comme un soutien pour vous ?

Bien sûr.

Vous me l'avez un peu dit que c'est publication est forcément pro-européenne mais est-ce que vous ressentez cette fonction politique que peut avoir cette brochure ?

Oui, quand même. Mais j'ai envie de dire, je vais dans le même sens. Personnellement, je suis plutôt pro-européenne donc je n'ai aucun soucis par rapport à ça. Même si je suis censée dans l'enseignement être un peu plus impartiale, neutre. Mais je le dis à mes élèves que c'est mon opinion et qu'ils ne sont pas obligés de la partager. Je trouve que c'est nécessaire, d'autant plus à l'heure actuelle.

Donc vous le dites à vos élèves que cette publication vient de l'Union européenne et qu'il faut avoir un regarde critique par rapport à cela ?

De toute façon, quel que soit les documents que je leur donne, je leur dis toujours « *gardez votre esprit critique par rapport à ces documents, regardez qui les fait* » et donc ici ça en fait partie, bien sûr.

Est-ce que vous pensez que cette publication représente des valeurs démocratiques et sociales ?

Des valeurs démocratiques, certainement. Valeurs sociales, je ne sais pas ce que vous entendez là derrière ?

Social, ça peut être par rapport au contenu donc par rapport à ce que l'Europe fait ?

Oui, ça représente quand même pas mal ce qu'ils souhaitent faire. Maintenant, il y a toujours une marche entre ce qu'on dit qu'on fait et ce qu'on fait réellement. Ça aussi, je suis toujours assez critique par rapport à cela. Et c'est pour ça que la partie 3, je l'utilise beaucoup moins… je la sens beaucoup plus publicitaire en fait contrairement aux deux autres, c'est pour ça que je l'utilise un petit moins parce qu'il y a moyen de faire des débats sur tous les sujets et que moi, mon cours avec deux heures semaine, je sais difficilement faire des débats tous les jours.

Est-ce que vous pensez que cette publication peut remplir une fonction culturelle ?

Culturel dans quel sens ?

Culturel dans le sens que parler de l'Union européenne, ça peut apporter une certaine culture générale ou une culture sur certains aspects bien spécifiques que l'Union européenne traite.

Oui.

Dans quel sens pensez-vous que c'est bien ?

Moi je suis contente que certains élèves me disent « *madame, j'ai tout lu* » même si je ne l'avais pas demandé et qu'ils ont trouvé ça intéressant donc c'est que ça leur a parlé et que ça ouvert un petit peu leur esprit sur ce qu'est l'Union européenne dans leur vie de tous les jours, ça ne fait pas de tort.

Pour revenir au format de la publication, vous m'avez dit que l'aspect chronologique était moins présent dans cette édition que dans la précédente et que vous aimiez bien la structure mais est-ce que vous changeriez quand même quelque chose à la structure ou bien cela vous convient ?

Moi, ça me convient très bien justement même les deux parties parce que les origines puis les institutions, je trouve que c'est bien que ce ne soit pas mélangé. Non, moi j'aime bien cette structure-là.

Par rapport aux illustrations qui sont présentes dans le brochure, il y a souvent des petites photos et des schémas mais je parle plus pour les schémas parce que les photos ce sont plus des illustrations, est-ce que ça vous aide pour faire passer le cours, pour expliquer des points de matière ?

Des schémas, je n'en vois pas beaucoup…

Il y a des schémas qui expliquent parfois les institutions, c'est un peu plus compliqué et il y a quelques schémas ?

Il y en a sur le chemin d'une loi européenne par exemple. Celui-là, il peut être chouette, oui. Mais je n'en ai pas vu beaucoup d'autres. Justement, moi j'ai fait des schémas en classe pour leur montrer. J'ai refait des schémas pour toute la chronologie à ma sauce. Pour « qui décide quoi dans l'Union européenne », je leur ai fait tout un PowerPoint avec là aussi de nouveau un grand schéma et chaque fois j'ai repris qui a le pouvoir décisionnel, qui a

plutôt les pouvoirs consultatifs, etc. Donc moi j'ai refait des schémas par rapport à ça.

Ici, la publication, ils vont la remettre à jour. Du coup, est-ce que vous pensez que ce serait bien de mettre plus de schémas puisque vous me dites que comme il n'y en a peut-être pas beaucoup, c'est vous qui devez les amener et les compléter ? Donc est-ce que vous pensez que pour la prochaine édition, ce serait peut-être bien d'en mettre encore plus des schémas ?

Oui et non. Oui parce que pour moi ces schémas, les élèves doivent les avoir mais le problème c'est que je n'ai pas envie qu'ils trouvent tout tout fait dans le cours en fait. Ce que j'aime bien, c'est les construire avec eux en fait et parce que ça fait partie aussi des compétences qu'on doit leur enseigner, c'est d'arriver à ce genre de schéma à synthétiser. Dans le troisième degré, c'est vraiment la compétence synthèse qui est importante. Et donc si tout est déjà mâché dans la brochure, ce sera peut-être du coup… Moi je me mets à la place des élèves, avoir tout dans le même bouquin qui est déjà tout fait, au final, le cours il ne servirait à rien. Enfin, le cours que moi je vais donner ne sera pas utile aux élèves puisqu'ils ont de toute façon tout qui est déjà écrit. Par principe, j'aime bien les rendre actifs du cours et donc qu'ils utilisent les documents pour construire quelque chose d'autre. Donc pour moi, ce n'est pas nécessaire. Je vous dis ça parce que j'ai déjà mangé ces documents-là quelque fois et je le connais bien et moi mon cours là derrière il est construit. Mais c'est sûr que la première année, je ne vous aurais peut-être pas dit ça, j'aurais peut-être été contente de les avoir les schémas mais en même temps, de devoir les construire, ça m'a permis de mieux les comprendre comment ça fonctionnait.

Donc vous laisseriez cela tel quel ?

Oui. En tout cas moi, ça ne me pose pas de soucis. Enfin maintenant, ce n'est que mon avis.

Pour revenir aux exercices qui sont présents dans la brochure, vous m'avez dit que vous les donnez aux élèves mais vous ne leur imposez pas de faire certains exercices, c'est libre à eux de le faire ou pas, c'est ça ?

Oui tout-à-fait. Il y a juste ici le dernier exercice sur les institutions, l'exercice 20 avec « où ça se passe ? Qui fait quoi ? » où il faut associer les différentes

idées qui sont proposées, celui-là je leur demande de le faire car il permet vraiment de bien voir s'ils ont bien compris quoi.

Les exercices, vous ne cherchez pas à les refaire ? Pour vous ils sont suffisants ? Enfin, je veux dire, ils ne sont pas obligatoires mais ils sont quand même suffisants pour que les élèves comprennent l'Union européenne et tout le reste ou certains vous ne les trouvez pas clairs ou bien alors vous les laissez comme ça ?

Dans les objectifs, je trouve que… Enfin c'est que ça va trop loin pour moi. Ça pousse la compréhension trop loin. Enfin moi je ne cherche pas à aller si loin en fait dans la matière. Donc c'est bien pour ceux qui veulent aller plus loin. Pour moi, ce sont plus des exercices de dépassement qu'autre chose en fait.

C'est donc pour ça que vous ne les imposez pas aux élèves alors ?

Voilà. La plupart du temps, il y a un petit mot-croisé au début, ils veulent tous le faire et ça prend cinq minutes, c'est facile, les réponses sont dans le bouquin. Pour la plupart des exercices, il faut aller voir les réponses en plus ailleurs, il faut faire des recherches pour avoir ces réponses-là sur internet ou quoi. Et donc là du coup, c'est chaque fois document sur internet, à chaque fois il est écrit ça dans les exercices. Moi, en classe, je n'ai pas l'occasion de faire ça. Je ne considère pas spécialement que les élèves ont tous accès à internet tout le temps chez eux non plus. Donc ces exercices-là pour moi ne sont pas des exercices à faire facilement en classe. Et ils vont trop loin donc moi je ne les demande pas. Mais s'ils ont envie de les faire, libre à eux évidemment. Et j'ai envie de dire, voilà dans les circonstances particulières qu'on vit actuellement, à je leur ai dit « *n'hésitez pas à faire les exercices et à me les envoyer, je les corrigerai* ».

Utilisez-vous l'exercice récapitulatif à la fin, le genre de quiz ?

Le petit quiz, oui. De nouveau, je leur ai proposé de le faire puisqu'ils devaient travailler chez eux. Mais je leur ai dit : « *il n'y a que les huit premières questions qui concernent les deux premiers chapitres auxquels vous êtes censés pouvoir répondre* ». Les défis pour les futurs je ne les vois pas donc…

De nouveau, c'est le même, ils peuvent le faire mais c'est plus en complément d'information pour eux ?

C'est ça.

Vous n'utilisez pas vraiment internet en classe donc vous n'utilisez pas de modules e-learning ?

Non, pas du tout.

Est-ce que vous avez déjà tenté de mettre ça en place ou bien vous n'avez pas eu l'occasion de le faire ?

Je ne sais pas très bien en quoi il consiste ce module-là puisque je ne l'utilise pas…

Mais pour d'autres cours, pas forcément sur l'Europe, est-ce que vous avez déjà tenté de mettre ce genre de module, ce genre d'exercices e-learning en place ou pas du tout ?

Je ne sais pas ce que vous entendez par e-learning parce que oui moi je fais des travaux de recherche sur internet, etc.

Oui, l'e-learning c'est ça, c'est l'apprentissage par internet.

Oui, ça bien sûr, je fais quand même au moins deux/trois fois l'an. Ici, la première partie de l'année, ils ont passé plus que les trois quarts de leurs heures dans la salle informatique à faire des recherches sur le conflit syrien par exemple ou le conflit ukrainien selon les cas. Donc oui, ça j'utilise beaucoup l'informatique en classe. Mais beaucoup dans la mesure du possible parce que le temps qu'on s'installe aux ordinateurs et ils n'ont pas chacun leur ordinateur en classe, s'ils avaient ça ce serait plus facile. Je suis obligée de faire des travaux de groupe, je suis obligée de faire des… le temps d'y aller et il faut encore qu'internet fonctionne… ça pourrait être mieux. Maintenant on est train d'installer le wifi dans l'école donc avec un peu de chance, on pourrait leur proposer d'utiliser leurs propres outils informatiques et là alors ça irait peut-être mieux mais je ne sais pas encore pour quand et dans quelle mesure on peut le demander à partir du moment où tous les élèves n'y ont pas accès nécessairement.

Est-ce que vous utilisez la méthode de classe inversée ?

Non.

Vous n'avez jamais essayé de la mettre en place ?

Non pas spécialement parce que je ne suis pas encore assez à la page là-dedans parce que je suis quelqu'un de très classique malgré tout et que moi j'ai besoin vraiment de structure. Je pense que les élèves ont besoin de tout. Enfin, moi je représente un côté et j'ai mes collègues qui vont en effet partir à fond dans ce genre de projet mais moi je ne suis pas du tout là-dedans, j'ai besoin d'un cours structuré. D'ailleurs la plupart des élèves me disent qu'ils aimaient vraiment bien mon cours parce que justement il était très clair et très structuré. Donc ce n'est pas pour moi, je crois, en tout cas pas maintenant.

Pour revenir au format, je vous ai dit qu'ils sont en train de regarder pour mettre à jour la publication. Je ne sais pas si vous connaissez mais ils ont créé une publication sur la crise économique en Europe ?

Oui, ça me dit quelque chose.

Donc en fait, c'est présenté sous la forme d'un petit fascicule et ensuite il y a des fiches avec dix grandes questions sur cette crise économique mais c'est plutôt sous forme de fiches. Du coup est-ce que si le format de la publication « L'Europe sous la loupe » venait à changer et serait plutôt sous forme de fiches, est-ce que vous continueriez quand même à l'utiliser ou pas ?

Ça dépend, des fiches comment ? Parce que j'ai envie de dire pour moi, j'aurais le chapitre 1 « les origines » et « l'évolution » qui passerait en format fiches, ça ne me poserait pas de soucis tant que ça reste bien cadré.

Il faut donc voir comment ils peuvent mettre ça en place. Et j'ai une dernière question, est-ce que vous allez, parce que la publication pour le moment est encore valable mais il y a quand même beaucoup de choses qui ont évolué, notamment le Brexit ou les nouvelles élections et donc il y a des choses qui ne sont forcément plus actuelles. Donc justement pour mettre ce genre d'informations à jour, est-ce que vous consultez le site de la publication ou est-ce que vous allez sur d'autres sites pour chercher ce genre d'information ?

Par exemple, ici je leur ai demandé justement de mettre à jour le chapitre 2 parce que je leur ai dit de le relire mais attention Jean-Claude Juncker, il n'est plus là, etc. Je leur ai demandé de mettre à jour et du coup je suis allée faire les recherches aussi. Mais de toute façon, quand on fait une recherche sur Google, le premier site sur lequel on tombe c'est quand même *Europa.eu*

donc ça il n'y a pas de soucis, il y a juste pour… je me posais la question d'ailleurs… c'était pour qui était le représentant belge de la Cour de Justice, là je ne l'ai pas trouvé sur Europa. Donc j'ai été voir ailleurs, j'espère que j'ai pris le bon, je ne sais pas parce qu'apparemment il y a eu un peu un…en fait il y a quelqu'un qui a été choisi mais au final il y a eu un recours par rapport à ça, il y aurait eu fraude, enfin je n'ai pas tout saisi, bref. En même temps ce n'est pas très dramatique, je ne vais pas demander aux élèves de le retenir mais tout n'est peut-être pas très clair sur le site Europa, il faut parfois chercher pour trouver. Entre le site Europa et le site Europa Parlement parce qu'il y a encore un autre site, ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver je trouve sur ces sites-là. Même quand on fait la recherche de l'intérieur… Par exemple, je fais aussi le module, je ne sais pas si vous en avez entendu parler, « 28 en 1 » du Parlement européen où il y a moyen, il y a un tout un jeu de rôle dans la peau d'un eurodéputé. Et il est vraiment très chouette. Celui-là, je le fais en classe quand j'ai vu le chapitre sur les institutions parce que ça me permet vraiment de bien comprendre les vraies pressions que subissent les députés au Parlement européen parce qu'ils doivent suivre l'avis de la Commission et en même temps celui du Conseil des ministres mais on a aussi toute la pression du lobbying, etc. C'est vraiment assez intéressant mais ça je le fais vite avec mes élèves parce que je pense qu'ils retiennent mieux quand ils le vivent que quand ils l'ont juste entendu en aspect théorique. Et quand j'ai voulu le rechercher sur internet, j'ai mis une demi-heure avant de le retrouver.

Il manque peut-être un peu d'harmonie ou alors d'avoir toutes les infos au même endroit alors aussi ?

Maintenant voilà, la Commission, le Parlement ce n'est peut-être pas les mêmes qui gèrent les sites et donc c'est pour ça qu'il n'y a pas de lien entre les deux. Mais je trouve ça dommage.

Donc plutôt vous trouvez que ce serait mieux de voir pour unir les sites et trouver l'information au même endroit et ne pas devoir chercher sur plusieurs sites ?

Oui, voilà qu'il y ait une partie pédagogique sur le site qui dise « vous pouvez trouver ça, là, ça, là », chaque fois qu'il y ait des liens qui mènent directement à l'activité quoi. Ça, ce serait sympa.

Pour terminer, j'ai encore quelques petites questions à vous poser. Depuis combien de temps êtes-vous enseignante ?

16 ans.

Vous m'avez dit que vous donnez cours de géographie, mais donnez-vous cours dans d'autres matières ?

Non, uniquement de la géographie en 4, 5, 6.

Votre enseignement est libre ou officiel ?

Libre

ANNEXE 5 : GRILLE D'ANALYSE DES ENTRETIENS

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE
Facteurs liés à l'enseignant	Choix
	Contexte général
	Expérience professionnelle
	Opinion
	Système éducatif
Facteurs liés à l'outil	Lien avec le programme
	Fonctions
	Critères
Facteurs liés à l'élève	Statut
	Classe
Facteurs liés à l'environnement organisationnel	Organisation générale
	Personnel éducatif
Facteurs liés au soutien externe	Technique
	Éditeur

ANNEXE 6 : GRILLE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES

	CRITÈRES	ILLUSTRATIONS DES CRITÈRES	E1	E2	E3	E4	E5
INTENSIF	Poser un problème	Proposer un récit unique					
	Rechercher l'information	Reproduire l'information					
	Analyser l'information	Lire et observer une seule ressource					
	Organiser l'information	Produire ou apprendre un résumé ou des notes de cours					
	Modalités de lecture	Lecture individuelle ou par enseignant					
	Types de questions	Absente ou rare					
	Nombre de ressources	Utiliser une seule ressource, le plus souvent le manuel					
	Modalités des échanges	Écouter récit enseignant					
EXTENSIF	Poser un problème	Proposer un cheminement entrecoupé de ressources pour découvrir le récit	X	X		X	X
	Rechercher l'information	Repérer l'information	X	X	X	X	X
	Analyser l'information	Lire et observer plusieurs ressources	X	X	X		
	Organiser l'information	Réorganiser l'information sous la forme de tableaux ou de schémas	X				X
	Modalités de lecture	Lecture en groupes pouvant mener à une discussion de compréhension globale		X			
	Types de questions	Répondre à une question factuelle		X	X	X	X
	Nombre de ressources	Utiliser plusieurs ressources pour illustrer	X	X	X	X	X
	Modalités des échanges	Discuter en plénière, cours dialogué	X	X	X	X	

	CRITÈRES	ILLUSTRATIONS DES CRITÈRES	E1	E2	E3	E4	E5
CRITIQUE	Poser un problème	Placer en situation-problème					
	Rechercher l'information	Rechercher et sélectionner l'information					
	Analyser l'information	Analyser et interpréter plusieurs ressources					
	Organiser l'information	Transformer et organiser de manière autonome de l'information pour présenter une synthèse					
	Modalités de lecture	Lire et critiquer la ressource					
	Types de questions	Répondre à une question d'analyse					
	Nombre de ressources	Utiliser plusieurs ressources dont certaines sont contradictoires					
	Modalités des échanges	Structurer en plénière (situation de médiation)					

Commission européenne

L'Europe sous la loupe

Pour le 3e degré de l'enseignement secondaire

Une édition de la Représentation de la Commission européenne en Belgique

Avis juridique

Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de la Représentation de la Commission européenne en Belgique, de reproduire totalement ou partiellement la présente publication, de la stocker dans une banque de données ou de la communiquer au public, sous quelque forme que ce soit. Toutefois, si la reproduction de textes de cette brochure se fait à des fins informatives ou pédagogiques et strictement non commerciales, elle est autorisée moyennant la citation de la source et, s'il échet, des auteurs de la brochure.

L'Europe sous la loupe est une édition de la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

Rue de la Loi 170
1040 Bruxelles
Tél. +32 22953844
Fax +32 22950166
Courriel: comm-rep-bru@ec.europa.eu
Internet: www.eu4be.eu
Twitter: https://twitter.com/EU4BE
Facebook: http://www.facebook.com/ECrepBE

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (http://europa.eu).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

ISBN 978-92-79-46489-8
doi:10.2775/174196

© Union européenne, 2015

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Luxembourg

Imprimé sur papier blanchi sans chlore élémentaire (ECF)

L'Europe sous la loupe

Pour le 3e degré de l'enseignement secondaire

Une édition de la Représentation de la Commission européenne en Belgique

PRÉFACE

VOUS AVEZ ÉTÉ DES MILLIERS À UTILISER L'ÉDITION DE 2014.

L'Europe fait plus que jamais partie de notre vie. Elle est présente dans beaucoup d'aspects de notre vie quotidienne: la qualité de l'eau et de notre nourriture, la faculté de se déplacer sans s'arrêter aux frontières, la capacité de payer avec une même monnaie dans beaucoup de pays de l'Union, la possibilité de vivre, d'étudier et de travailler dans un autre État membre.

Tout ceci est tellement intégré dans nos vies et nos habitudes que nous oublions parfois que ces opportunités ne sont pas venues toutes seules. C'est pourquoi nous avons créé *L'Europe sous la loupe*, avec l'aide de nombreux enseignants.

Nous voulons montrer pourquoi l'Europe a été créée, ce qu'elle fait et comment elle fonctionne. Nous voulons aussi présenter les principaux défis auxquels elle est et sera confrontée et comment elle envisage de les aborder.

C'est avec plaisir donc que nous vous présentons cette quatrième édition, qui a été entièrement retravaillée, en fonction des derniers développements. Elle aborde les grands thèmes et défis de l'Union et comporte des exercices destinés à la réflexion des élèves, à la recherche et à la restitution d'information. Chaque type d'exercice renvoie à une icône.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et serions heureux de recevoir vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante: comm-rep-bru@ec.europa.eu

Merci en tout cas de l'intérêt que vous portez à l'enseignement de l'intégration européenne en Belgique!

Jimmy Jamar

Chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique

TABLE DES MATIÈRES

LES ORIGINES ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION EUROPÉENNE 7

A. LES DEUX GUERRES MONDIALES: VERS UN NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL? 8
1. La Première Guerre mondiale: une guerre d'un nouveau genre 8
2. La Seconde Guerre mondiale 9

B. QUE FAIRE POUR ÉVITER UNE NOUVELLE GUERRE MONDIALE? 11
1. La naissance de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) 11
2. L'OTAN: une organisation née de la guerre froide 12
3. Le Conseil de l'Europe 13

C. LA NAISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE 14
1. La CECA 14
2. Les traités de Rome 15
3. La CEE: une puissance économique en devenir 16
4. L'Europe à la croisée des chemins 21
5. Vers une union politique? 23

QUI DÉCIDE QUOI DANS L'UNION EUROPÉENNE? 29

A. LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES 30
1. Le Conseil européen 30
2. Le Parlement européen 30
3. La Commission européenne 31
4. Le Conseil de l'Union européenne 31
5. La Cour de justice de l'Union européenne 32
6. La Cour des comptes européenne 32
7. La Banque centrale européenne (BCE) 33

B. LA NAISSANCE D'UNE LOI EUROPÉENNE 35

DÉFIS POUR LE FUTUR 37
1. Un plan d'investissement pour l'Europe 38
2. Une Union économique et monétaire plus approfondie 39
3. Le marché unique de l'UE 41
4. L'Europe à la pointe de la recherche et de l'innovation? 43
5. L'énergie et le climat, deux défis majeurs pour l'Europe 45
6. Immigration: l'Europe sous pression? 47
7. Une Europe ouverte, sûre et respectueuse des droits de l'homme 49
8. L'élargissement 51
9. L'Union européenne: un acteur majeur sur la scène internationale 53
10. Une diplomatie et une défense européennes encore balbutiantes? 55

EUROPA QUIZ: TESTE TES CONNAISSANCES! 57

PARTIE 1

LES ORIGINES ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION EUROPÉENNE

A. LES DEUX GUERRES MONDIALES
Vers un nouvel ordre international?

EXERCICE 1

Une semaine avant la signature du traité de Versailles, un quotidien de l'époque écrivait:

«Cette paix est une déception profonde et amère, une désillusion ressentie comme une catastrophe […]. Le traité de paix confirme le statut de déclin de l'Europe, son recul à un niveau inférieur de la civilisation. La plus grande nation du monde est enchaînée et condamnée aux travaux forcés. L'Allemagne plie sous l'humiliation et l'amertume. Rancune d'une part, arrogance, impérialisme et témérité d'autre part, voilà les nouveaux "éléments de civilisation" découlant du traité de paix.»

Comment comprends-tu ce texte? Le point de vue de l'auteur de cet article s'est-il révélé juste?

Sur la base de ce texte et des informations trouvées sur l'internet, rédige une synthèse sur les conséquences du traité de Versailles.

Signature du traité de 1919, galerie des glaces, Versailles.
Source: US National Archives – domaine public.

1. LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE: UNE GUERRE D'UN NOUVEAU GENRE

Le 28 juin 1914, l'archiduc d'Autriche-Hongrie est assassiné par un étudiant nationaliste serbe, à Sarajevo, capitale de la Bosnie-Herzégovine. Cet attentat est à l'origine du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Elle oppose la France, la Grande-Bretagne et la Russie d'une part, et l'Autriche-Hongrie, l'Italie et l'Allemagne d'autre part.

C'est une guerre inédite par son ampleur. Par le jeu des alliances conclues entre les différents pays belligérants, elle s'étend petit à petit à l'ensemble de l'Europe puis aux autres continents. Elle mobilise des millions d'hommes sur le front mais aussi les civils à l'arrière et en particulier les femmes, qui commencent à travailler en masse dans les usines d'armement. Par ailleurs, les économies sont entièrement réorganisées pour assurer l'équipement et le ravitaillement des armées.

Des conséquences douloureuses

La Première Guerre mondiale prend fin le 11 novembre 1918 avec la signature de l'armistice. Elle a fait au total 9,5 millions de morts et 21,2 millions de blessés. Ce sont essentiellement des hommes jeunes. Ces pertes humaines accentuent le déclin démographique et la dénatalité qui avaient déjà commencé avant la guerre.

Dans les pays où les combats ont eu lieu, les destructions sont considérables. La production agricole et industrielle s'est effondrée, les circuits commerciaux traditionnels sont désorganisés. Il faut reconstruire, relancer une économie de paix. Mais la guerre a coûté cher et les pays sont endettés.

Plusieurs traités de paix sont signés en 1918 et 1919 entre les différents belligérants. Le traité de Versailles entre les Alliés et l'Allemagne est signé le 28 juin 1919. Il rend l'Allemagne responsable de la guerre et lui inflige des sanctions sévères; elle doit payer des réparations de guerre et perd un septième de son territoire et de ses colonies. Pour l'Allemagne, les conditions de paix sont humiliantes et le traité est ressenti comme un «Diktat». La carte de l'Europe est remodelée, en particulier celle de l'Europe centrale, avec de nouveaux États qui apparaissent, tels que la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

CARTE DES PERTES HUMAINES DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

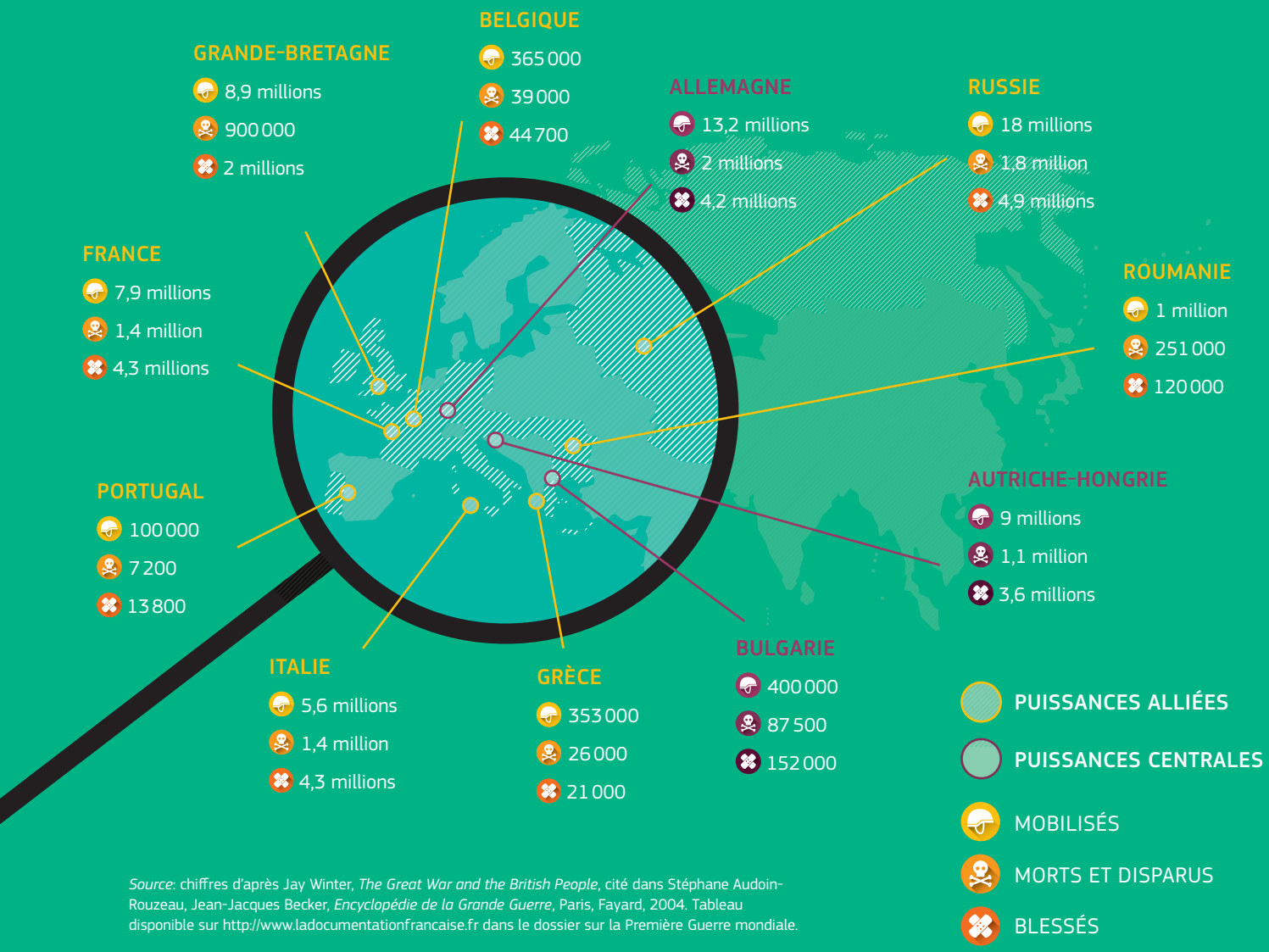

Source: chiffres d'après Jay Winter, *The Great War and the British People*, cité dans Stéphane Audoin-Rouzeau, Jean-Jacques Becker, *Encyclopédie de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2004. Tableau disponible sur http://www.ladocumentationfrancaise.fr dans le dossier sur la Première Guerre mondiale.

2. LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Les traités de paix conclus à la fin de la Première Guerre mondiale font apparaître de nouvelles tensions entre les pays européens. En Allemagne, un fort ressentiment se développe contre le traité de Versailles et les réparations qui pèsent lourd sur un pays déjà ruiné par la guerre. Les nouvelles démocraties créées à la suite de la disparition des empires allemand, austro-hongrois et turc se révèlent très fragiles. Leurs frontières tiennent peu compte des problèmes de nationalité – ce qui constitue autant de germes potentiels pour de nouveaux conflits.

À partir de 1920, l'Europe va connaître quelques années de croissance économique et de détente internationale rapidement remises en cause par le krach boursier de 1929 et la crise mondiale qui s'ensuit. Chaque pays se replie sur lui-même. L'instabilité politique résultant de la crise économique amène au pouvoir des régimes dictatoriaux en Allemagne, en Italie, dans les pays d'Europe centrale et orientale. En Allemagne, nommé chancelier en 1933, Hitler se lance dans une politique expansionniste au détriment de ses voisins. Il veut créer une «grande Allemagne» qui s'étendra vers l'Est et l'Autriche. Dès 1936, des conflits régionaux se développent en Autriche, en Tchécoslovaquie,

en Pologne et conduisent le Royaume-Uni et la France à déclarer la guerre aux pays de l'Axe constitué par l'Allemagne, l'Italie et le Japon, le 3 septembre 1939.

Une Europe anéantie

La Seconde Guerre mondiale dure six ans et prend fin le 8 mai 1945. Une nouvelle fois, le bilan humain est très lourd: plus de 60 millions de morts, militaires et civils. L'ampleur des pertes civiles (plus de 50 %) s'explique par les méthodes de combat et les armes utilisées, plus destructrices. Mais elle est surtout due aux crimes contre l'humanité perpétrés par les nazis et les régimes associés contre les Juifs, les tziganes, les personnes handicapées, jugés indignes de vivre et tués pour la plupart dans des camps de concentration. Les opposants sont aussi considérés comme des «sous-hommes» et exécutés.

Sur le plan économique, les batailles et les bombardements massifs ont détruit les villes, les infrastructures, les usines. Les puissances occupantes ont pillé les ressources des pays occupés et désorganisé les circuits économiques.

Tout est à reconstruire… L'Europe a un urgent besoin de liquidités pour financer sa reconstruction. Elle n'aspire plus qu'à une chose: la paix.

Affiche éditée par la Fédération nationale des déportés et des internés patriotes de 1945 en réaction contre la guerre et la déportation.
© Fédération nationale des déportés et internés patriotes.
Ce document est disponible sur European NAvigator, www.ena.lu

NOMBRE DE MORTS EN EUROPE (CHOIX DE PAYS):

PAYS	VICTIMES CIVILES[1]	PERTES MILITAIRES[1]	VICTIMES JUIVES[2]	EN % DE LA POPULATION DE 1939[3]
URSS	16 000 000	8 à 9 000 000	2 100 000	14 %
Yougoslavie	1 200 000	305 000	60 à 65 000	10,6 %
Royaume-Uni	92 673	264 443	—	1 %
France	350 000	213 324	76 134	1,5 %
Pologne	5 675 000	123 178	2 700 000	18 %
Grèce	325 000	88 300	59 185	—
Belgique	76 000	12 000	28 518	—
Tchécoslovaquie	215 000	10 000	143 000	—
Pays-Bas	200 000	7 900	102 000	—
Allemagne	780 000	3 500 000	165 000	8 %
Roumanie	200 000	300 000	211 214	—

Les données étant incertaines, il est particulièrement difficile d'évaluer le nombre des victimes de la Seconde Guerre mondiale pour chaque pays européen. Les chiffres reposent sur des estimations.

1. Norman Davies, Europe. A History, *Oxford University Press, New York, 1997. L'auteur donne chaque fois l'estimation minimale.*
2. Wolfgang Benz (dir.), Dimension des Völkermords. Die Zahl der jüdischen Opfer des Nationalsozialismus, *Munich, 1996.*
3. Collectif, L'état du monde en 1945, *La Découverte, 1994.*

B. QUE FAIRE POUR ÉVITER
une nouvelle guerre mondiale?

EXERCICE 2

Documente-toi sur l'internet et réponds aux questions suivantes:

a. Que signifie l'abréviation OCDE?

b. Quels sont les pays membres de l'OCDE?

c. Quel est le terrain d'activité de l'OCDE actuellement? À propos de quel sujet l'OCDE se retrouve-t-elle régulièrement dans l'actualité?

d. Quelle organisation concurrente a été créée par l'Union soviétique pour les pays d'Europe centrale et de l'Est? Pourquoi?

Le drame de la guerre met en évidence la nécessité d'une Europe unie. Nombre d'initiatives voient le jour pour proposer une unification de l'Europe occidentale qui apparaît comme le meilleur moyen de garantir la paix, la démocratie et le bien-être social.

1. LA NAISSANCE DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE (OECE)

Le 5 juin 1947, le secrétaire d'État américain, George Marshall, lance un programme d'aide à la reconstruction de l'Europe appelé «plan Marshall», qui vise à l'octroi, sous forme de dons ou de prêts, de millions de dollars à l'économie européenne. Pourquoi?

Les Américains sont convaincus que la pauvreté risque de pousser les Européens à voter pour des partis de gauche, voire communistes, et à terme les faire passer sous l'influence soviétique, scénario qu'ils veulent éviter à tout prix. Par ailleurs, les États-Unis ont besoin d'un partenaire commercial fort pour soutenir leur économie et écouler les biens de consommation qu'ils produisent. Ils ont donc tout intérêt à favoriser la reconstruction des pays européens.

George Marshall refuse d'aider les pays de manière individuelle. Ces derniers sont invités à se mettre autour de la table pour organiser la distribution de l'aide. Ainsi naît, en avril 1948, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) constituée des 18 pays européens qui ont échappé à la domination soviétique. Pour la première fois, ils commencent à coordonner leurs intérêts économiques, à stimuler leur commerce mutuel, à moderniser leur agriculture et leur industrie.

Le 16 avril 1948, Paul-Henri Spaak, Premier ministre et ministre des affaires étrangères belge, signe la convention instituant l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). © Keystone.
Ce document est disponible sur European NAvigator, www.ena.lu

En septembre 1961, l'OECE prend le nom d'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Son rôle évolue. Elle a désormais pour objectif d'aider les gouvernements à assurer une croissance saine et durable de l'économie et de l'emploi, une progression du niveau de vie, et de contribuer au développement du commerce mondial. Pour ce faire, elle analyse les échanges commerciaux entre les pays et publie des rapports, des recommandations sur la réglementation de ces échanges, mais aussi sur les politiques économiques (fiscalité, investissements...) et la gouvernance (lutte contre la corruption, développement durable...).

2. L'OTAN: UNE ORGANISATION NÉE DE LA GUERRE FROIDE

Après la guerre, sous l'influence de l'Union soviétique, on assiste à l'avènement de régimes communistes dans plusieurs pays de l'Europe centrale et de l'Est. En 1948, les communistes prennent le pouvoir à Prague et l'Armée rouge bloque les routes vers Berlin. De nombreux pays de l'Europe occidentale ont peur de subir le même sort et décident de resserrer leurs rangs au niveau militaire. L'Europe se trouve alors au milieu de la «guerre froide» qui caractérise les tensions Est/Ouest.

Face à cette menace, la France, le Royaume-Uni et les pays du Benelux créent l'Union occidentale, qui prévoit une assistance militaire mutuelle. L'Union occidentale devient l'Union de l'Europe occidentale (UEO) lors de l'adhésion de l'Allemagne et de l'Italie.

Néanmoins, les pays se rendent vite compte que cette alliance militaire ne fait pas le poids contre l'Union soviétique. Les États-Unis proposent donc aux pays européens une protection militaire. L'OTAN est créée en 1949. Son objectif premier est la défense commune des pays membres de l'organisation dans la zone de l'Atlantique Nord.

Mais au fil des années, son champ d'action s'est élargi. En 1991, avec l'effondrement de l'URSS et la multiplication de nouveaux conflits comme celui de l'ex-Yougoslavie, l'OTAN a étendu sa protection à l'Europe entière. En 2010, elle adopte une nouvelle stratégie. La défense collective de ses membres reste un élément fondamental de cette stratégie. Mais l'OTAN entend désormais participer à la prévention et à la gestion des crises au-delà de ses frontières. Elle est ainsi intervenue en Afghanistan et en Méditerranée. Elle entend, par ailleurs, contribuer à la sécurité internationale en coopérant à la fois avec des organisations internationales comme l'ONU et l'Union européenne mais aussi avec des pays stratégiquement importants tels que la Russie.

L'OTAN comprend aujourd'hui 28 membres dont 22 États membres de l'Union européenne (UE) ainsi que le Canada et les États-Unis, l'Albanie, l'Islande, la Norvège, la Turquie. Son siège se trouve à Bruxelles et son commandement militaire à Mons.

«Tante Europe: "Ce n'est pas facile, lorsqu'on habite entre deux voisins omniprésents".» Pour le caricaturiste allemand Ernst Lang, les tensions entre l'Union soviétique et les États-Unis risquent de freiner la reconstruction européenne.
© Ernst Maria Lang.

Ce document est disponible sur European NAvigator, www.ena.lu

EXERCICE 3

Documente-toi sur l'internet et réponds aux questions suivantes:

a. Que signifie l'abréviation OTAN?

b. Combien de pays membres compte-t-elle?

c. Quelle était la mission originelle de l'OTAN? Quand la guerre froide a pris fin, l'Otan a dû adapter sa mission. Quelle est-elle actuellement?

d. Où se trouve son quartier général? Qui en est actuellement le secrétaire général?

e. Parallèlement à l'OTAN, l'Union soviétique a conclu, en 1955, un pacte avec quelques pays issus de sa sphère d'influence. Comment s'appelait ce pacte?

EXERCICE 4

En cherchant sur l'internet, réponds aux questions suivantes:

a. Combien de pays sont membres du Conseil de l'Europe? Quels sont-ils?

b. Quelle est la convention la plus importante adoptée par le Conseil de l'Europe? Quels droits reconnaît-elle? Quels sont ceux qui te semblent les plus importants?

c. Qui contrôle l'application de cette convention?

d. Selon toi, quelles sont les réalisations les plus importantes du Conseil de l'Europe?

e. Strasbourg a été choisie pour héberger le Conseil de l'Europe. Pourquoi?

3. LE CONSEIL DE L'EUROPE

La création de l'OECE et de l'OTAN ont permis d'initier une collaboration européenne dans des domaines limités tels que l'économie et la sécurité. Mais le **besoin d'une collaboration politique** se faisait sentir afin d'éviter le retour des conflits en Europe.

En 1946, les organisations partisanes d'une unification européenne se réunissent dans ce qui s'appellera plus tard le «Mouvement européen». À l'occasion d'un congrès à La Haye, elles réclament la fondation d'une Europe unie, la libre circulation des personnes, des idées et des biens et plaident pour la création du Conseil de l'Europe. Ce dernier est mis en place le 5 mai 1949 par le traité de Londres signé par la Grande-Bretagne, la France, les trois pays du Benelux, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, la Suède et le Danemark. Son siège est situé à Strasbourg.

Lors de la mise en place du Conseil de l'Europe, les partisans d'une approche fédérale, dans laquelle les gouvernements céderaient du pouvoir au Conseil, s'opposent aux tenants d'une approche intergouvernementale où les pays collaborent tout en conservant leur pouvoir de décision. Finalement, c'est l'approche intergouvernementale qui l'emporte. Il s'agit donc d'une forme de collaboration limitée qui se distingue du mode de fonctionnement des institutions de l'Union européenne.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme en Europe. Il a adopté en 1950 la convention européenne des droits de l'homme (CEDH). C'est la Cour européenne des droits de l'homme qui est chargée de contrôler la mise en œuvre de la convention dans les États membres. Les individus peuvent porter plainte pour violation des droits de l'homme devant la Cour de Strasbourg dès lors qu'ils ont épuisé toutes les voies de recours devant leurs tribunaux nationaux.

Le Conseil de l'Europe a joué un rôle de précurseur dans de nombreux domaines tels que l'abolition de la peine de mort. Il a adopté, en avril 1983, le protocole n°6 à la convention européenne des droits de l'homme, abolissant la peine de mort en temps de paix, et en a fait une condition préalable à l'adhésion. Aucune exécution n'a eu lieu sur le territoire des 47 pays membres de l'organisation depuis 1997.

Le Conseil de l'Europe à Strasbourg.
© Conseil de l'Europe/Ellen Wuibaux, 2009.

EXERCICE 5

Documente-toi sur l'internet et réponds aux questions suivantes:

a. Donne les définitions de «fédéralisme» et «confédéralisme». Explique les différences entre les deux.

b. Y a-t-il en Europe des États fédéraux? Donne des exemples. Comment fonctionnent-ils?

c. Connais-tu des pays à structure fédérale en dehors de l'Europe?

C. LA NAISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT de l'Union européenne

Malgré ces belles avancées, il manquait encore aux premières institutions européennes les instruments nécessaires pour imposer aux pays le respect des décisions prises en commun. Il était donc nécessaire de rechercher d'autres solutions.

1. LA CECA

C'est Robert Schuman, le ministre français des affaires étrangères, qui formule en 1950 une proposition audacieuse: **la mise en commun de la production de charbon et d'acier et l'instauration d'un marché commun.**

Six gouvernements réagissent positivement à sa proposition. Le 18 avril 1951, la France, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signent le traité de Paris, conclu pour 50 ans, qui crée la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Dans les premières années, la CECA est dirigée par la Haute Autorité, dont le président est Jean Monnet. Elle est considérée comme l'ancêtre de la Commission européenne.

Il s'agit d'une institution indépendante supranationale, dont les décisions doivent être exécutées dans les États membres. Elle est aussi constituée d'un Conseil spécial de ministres, d'une Assemblée, et d'une Cour de justice. La CECA crée un marché commun du charbon et de l'acier fondé sur trois principes de fonctionnement essentiels:

- la suppression des droits de douane et des restrictions à la libre circulation des produits;
- l'interdiction des mesures nationales empêchant l'importation des produits venant d'un autre pays membre;
- le respect des règles de concurrence.

Le traité de Paris a expiré le 23 juillet 2002 et les activités de la CECA ont été transférées à l'Union européenne.

Signature du traité de Paris, le 18 avril 1951.
© Parlement européen
Ce document est disponible sur European NAvigator, www.ena.lu

EXERCICE 6

«L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.»

Citation de la déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman.

Lis l'ensemble de la déclaration sur http://europa.eu/abc/symbols/9-may/decl_fr.htm et réponds aux questions suivantes:

a. D'après Schuman, qu'est-ce qui est nécessaire pour une union des peuples? Pourquoi a-t-il voulu cette «fédération européenne»?

b. En quoi consiste concrètement la proposition Schuman? De quelles matières premières s'agit-t-il? Pourquoi ces deux-là?

c. Schuman propose de mettre une institution commune au-dessus des pays membres. Quelle est-elle? En quoi est-ce révolutionnaire?

d. À qui s'adresse sa proposition?

e. Pourquoi ce discours se retrouve-t-il sur le site web de l'UE sous la rubrique «symboles»?

Cette citation est inspirée par les idées de l'économiste Jean Monnet. Recherche sur l'internet des informations sur son parcours, ses idées et explique pourquoi il est considéré comme un des pères fondateurs de l'UE.

2. LES TRAITÉS DE ROME

Les tensions liées à la guerre froide se faisant de plus en plus sentir, il faut trouver une solution pour que l'Allemagne ait à nouveau une armée pour se protéger. Mais le souvenir de la Seconde Guerre mondiale fait hésiter les autres pays.

Inspiré par le succès de la CECA, René Pleven, le ministre français de la défense, propose une Communauté européenne de défense (CED) qui permettrait à l'Allemagne de se réarmer dans le cadre d'une véritable armée européenne. Et à terme, la Communauté politique européenne (CPE) devrait assurer le contrôle au niveau politique. En 1954, après de longs débats, il devient clair qu'il n'y aura pas de consensus possible. Le Parlement français rejette la proposition de création de la CED et de la CPE. Cet échec explique pourquoi une armée européenne n'en est encore aujourd'hui qu'à ses balbutiements.

Les chefs de gouvernements européens font alors l'impossible pour que l'échec de la CED et de la CPE ne paralyse pas le processus d'intégration européenne. En 1955, une équipe d'experts, issus des six pays membres de la CECA, est chargée d'étudier les possibilités d'une collaboration économique plus poussée. Leur travail aboutit à deux traités signés à Rome le 25 mars 1957. De ces traités naissent, d'une part, la CEEA (Communauté européenne de l'énergie atomique) ou Euratom, et d'autre part, la CEE (Communauté économique européenne).

Dans le traité CEE, les pays membres déclarent leur intention de construire un marché commun avec libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux et de collaborer plus étroitement dans les domaines de la politique de concurrence, du transport et du commerce. Il est également convenu que l'agriculture deviendra une matière quasiment 100 % européenne.

«Un, deux, trois». Le 17 février 1957, évoquant les négociations à Val Duchesse des six pays membres de la CECA sur le marché commun et sur Euratom, le caricaturiste Fritz Behrendt souligne le rôle joué par le ministre belge des affaires étrangères et président de la Conférence intergouvernementale pour relancer l'intégration européenne et faire aboutir les négociations sous le regard curieux des observateurs américain et soviétique. © Fritz Behrendt. Ce document est disponible sur European NAvigator, www.ena.lu

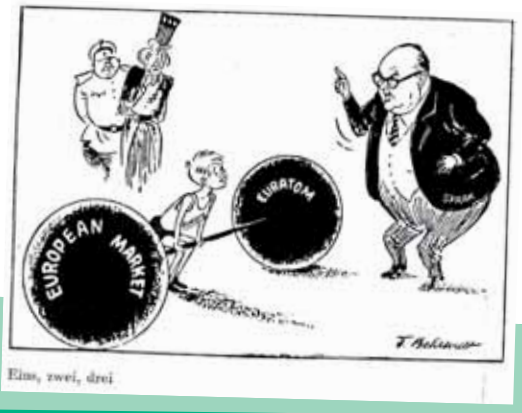

EXERCICE 7

Le comité d'experts qui a préparé les traités de Rome était présidé par le ministre belge des affaires étrangères de l'époque. En complétant les mots croisés (horizontalement), tu trouveras son nom (verticalement).

1. Ministre français des affaires étrangères qui a prononcé, le 9 mai 1950, un discours fondamental pour l'Europe (nom de famille).
2. Ministre français de la défense qui a proposé de constituer une union de défense européenne (nom de famille).
3. Le Conseil de l'Europe est localisé dans cette ville.
4. Secrétaire d'État américain qui développa un plan pour soutenir l'Europe après la guerre (nom de famille).
5. Ce pays a adhéré à la CEE en même temps que l'Irlande et le Royaume-Uni.

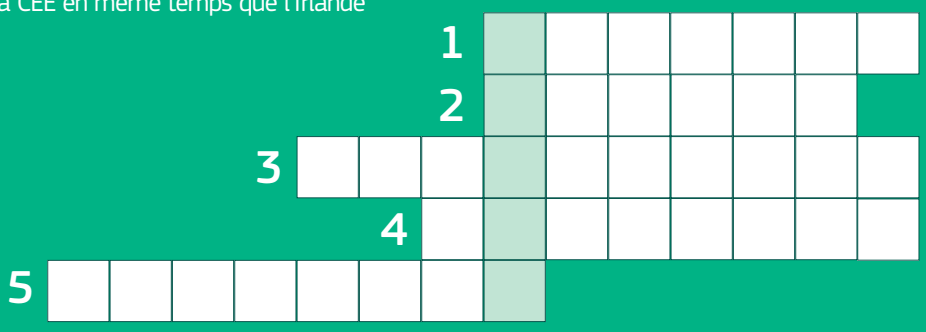

3. LA CEE: UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE EN DEVENIR

Grâce à la mise en place progressive d'un marché commun, les six pays espéraient rapprocher les économies et les peuples européens. Le succès fut immédiat. Dans les années 60, le volume du trafic commercial entre les six pays de la CEE équivalait déjà à ceux de l'Union soviétique et des États-Unis réunis.

Le marché commun

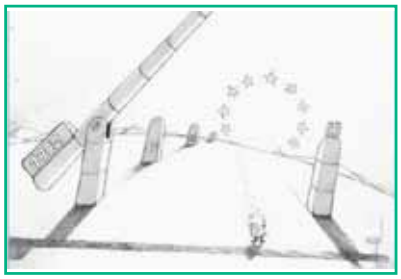

La création du marché commun impliquait la suppression des obstacles aux échanges de marchandises, de personnes, de capitaux et de services entre les États membres. Sa mise en œuvre débute par la libéralisation du commerce des marchandises. Dès 1968, la suppression des droits de douane entre les États membres est effective, et l'application du principe de reconnaissance mutuelle s'impose. Ce principe oblige les États membres à accepter la commercialisation sur leur territoire de produits fabriqués dans le respect des règles des autres États membres. Malgré ces avancées, de nombreux obstacles ont continué à limiter les échanges commerciaux tout au long des années 70.

Au milieu des années 80, les États membres des Communautés décidèrent de donner une nouvelle impulsion au processus d'intégration européenne, par la signature de l'Acte unique. Le traité prévoyait l'harmonisation des législations des États membres afin de supprimer les barrières commerciales encore existantes et étendait l'application du vote à la **majorité qualifiée** à de nouveaux domaines pour accélérer la réalisation du marché commun, désormais appelé marché intérieur.

La libre circulation des personnes a été plus délicate à mettre en œuvre. Cette liberté ne concernait au départ que les travailleurs; elle a été élargie petit à petit à d'autres catégories telles que les étudiants, les chercheurs d'emploi, les retraités. Par la suite, la création d'une citoyenneté européenne par le traité de Maastricht d'une part, et l'entrée en vigueur de la convention de Schengen en 1995 d'autre part, ont permis d'étendre cette liberté à un plus grand nombre de personnes.

La libre circulation des capitaux s'est également heurtée à de nombreux obstacles. C'est la mise en place progressive de l'Union économique et monétaire qui a permis la libéralisation totale des mouvements de capitaux. Sont désormais interdites toutes les restrictions aux mouvements de capitaux et aux paiements entre les États membres et entre les États membres et les pays non européens.

Par ailleurs, la liberté d'établir son entreprise dans un autre État membre ou d'y fournir des services a longtemps été limitée. Elle n'est devenue véritablement effective qu'en 2006, avec l'adoption de la directive «Bolkenstein» sur les services.

Pour autant, **l'approfondissement du marché intérieur est un enjeu qui reste toujours d'actualité**. Ainsi, en 2010 et en 2012, la Commission a présenté dans un «Acte pour le marché unique» de nouvelles mesures pour relancer le marché intérieur et favoriser la création d'emplois. Leur mise en place effective constitue une des priorités pour les cinq ans à venir de la nouvelle Commission européenne présidée par Jean-Claude Juncker.

Cette libéralisation s'est accompagnée de la mise en place de règles de concurrence européennes afin de permettre aux entreprises et aux consommateurs européens de profiter au mieux des avantages du marché commun. Ces règles encouragent la productivité et l'innovation, permettent de faire baisser les prix et d'améliorer la qualité des biens et services fournis.

Pouvoir de l'UE de légiférer seule et d'adopter des actes contraignants dans certains domaines. Le rôle des États membres se limite donc seulement à appliquer ces actes.

La Commission européenne s'est vu attribuer par les traités européens une **compétence exclusive** pour lutter contre certaines pratiques telles que:

- les accords entre les entreprises destinés à assurer des prix élevés et à protéger leurs marchés;
- les monopoles d'État dans certains secteurs clés comme le gaz, l'électricité, le téléphone;
- les aides accordées par les États, les régions, les villes à certaines entreprises grâce à des fonds publics. En Belgique, la Commission européenne a ainsi estimé que les aides

EXERCICE 8

En t'aidant des informations trouvées sur l'internet, réponds aux questions suivantes:

a. Quelles sont les principales libertés introduites par le marché commun?

b. Quels sont les bénéfices qu'en retirent les consommateurs et les entreprises?

c. Peux-tu donner un exemple concret trouvé dans ta vie quotidienne?

publiques accordées par la Région wallonne à l'aéroport de Charleroi lui avaient procuré un avantage économique considérable par rapport à ses concurrents. L'aéroport doit rembourser une partie de cette aide, soit 6 millions d'euros.

Pour que le marché intérieur fonctionne correctement, la CEE a mis en place, petit à petit, plusieurs politiques dans de nombreux domaines: agricole, régional, environnemental, social.

La politique agricole commune (PAC)

Souvent critiquée et méconnue, la politique agricole commune est la première politique européenne mise en place par le traité de Rome. Son objectif initial était de garantir l'indépendance alimentaire de l'Europe, après la pénurie alimentaire qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, et le développement économique du monde agricole.

Elle poursuivait cinq buts très clairs: faire progresser la productivité de l'agriculture; procurer aux agriculteurs un revenu constant; créer un marché stable; garantir un approvisionnement alimentaire sûr; et assurer des prix réguliers pour le consommateur.

Afin d'y parvenir, l'Europe garantissait aux agriculteurs des prix de vente stables qui leur assuraient des revenus réguliers. Par ailleurs, les aides à l'exportation leur permettaient de vendre leurs produits sur le marché mondial au meilleur prix. Inversement, l'Europe taxait les produits agricoles importés de l'extérieur. Grâce à ce système, le consommateur avait accès, dans son supermarché, à un éventail de produits bon marché issus de l'industrie agricole européenne.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. Dès les années 70, l'Europe est autosuffisante sur le plan alimentaire et le revenu des agriculteurs s'est amélioré, leur permettant de moderniser leurs exploitations. Elle est aussi devenue un des plus gros exportateurs de produits agricoles au monde. Mais, très vite, cette production devient excédentaire. La CEE est alors contrainte d'acheter et de stocker le surplus pour maintenir le niveau des prix. De plus, elle doit faire face aux scandales sanitaires résultant de ce modèle de production, tels que la crise de la vache folle ou la pollution de l'air et des nappes phréatiques par les pesticides.

Face aux critiques, la PAC est progressivement réformée. En 1992, l'Union européenne décide de diminuer les aides à la production pour privilégier l'aide directe aux agriculteurs. Elle les encourage à être plus respectueux de l'environnement. À partir de 2003, les aides à la production sont supprimées. Les agriculteurs bénéficient à la place d'une aide au revenu à condition qu'ils respectent les règles environnementales et sanitaires. Désormais, la PAC accorde une plus grande importance au développement rural, à la production écologique, au bien-être des animaux, à la qualité et à la sécurité alimentaire des produits. Dans ce domaine, l'Union européenne s'est dotée très tôt d'une législation performante. Ainsi, dès 1991, elle a mis en place des règles communes en matière d'agriculture biologique qui ont permis le développement rapide de cette filière.

Poires issues de l'agriculture biologique. © Union européenne

ÉCHANGES AGRICOLES DE L'UE (EN MILLIONS D'EUROS)

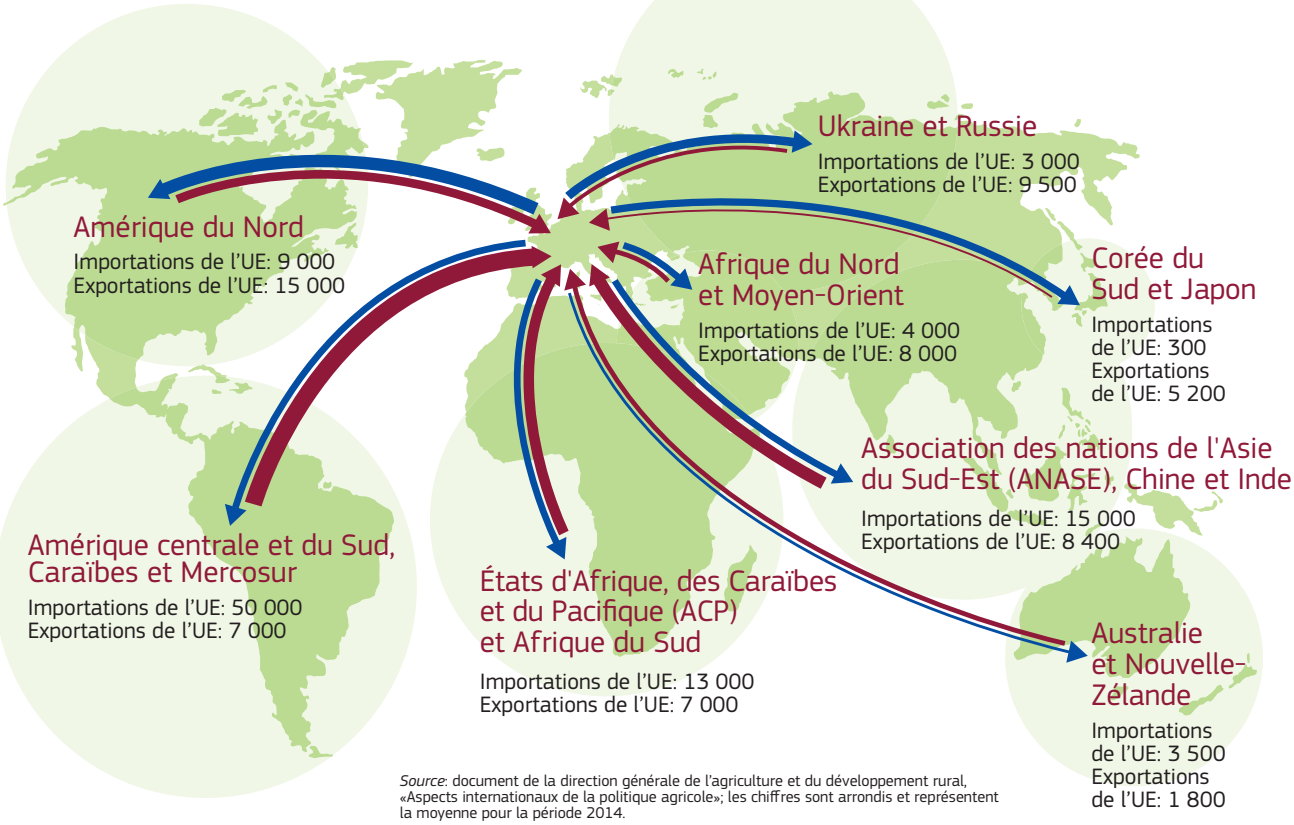

Source: document de la direction générale de l'agriculture et du développement rural, «Aspects internationaux de la politique agricole»; les chiffres sont arrondis et représentent la moyenne pour la période 2014.

EXERCICE 9

Entre le 19 et le 26 janvier 1999, la Belgique a connu une crise sanitaire majeure appelée «crise du poulet à la dioxine». Les poulets des élevages belges ont été contaminés par de fortes doses de dioxine contenues dans l'alimentation provenant de l'industrie d'aliments pour animaux d'élevage.

En cherchant sur l'internet, retrouve des informations sur cette crise.
a. Quelles ont été les conséquences pour la Belgique (économiques, politiques)?
b. Quelles mesures ont été prises? c. Peux-tu citer d'autres exemples de crises sanitaires?

La politique régionale

La politique régionale de l'UE est une des politiques les plus anciennes de l'Union européenne; elle se développe dès 1958. Mais c'est aussi une des plus importantes en termes de dépenses. Pour la période 2014-2020, elle représente 351,8 milliards d'euros pour un budget total de 1 082 milliards. Elle permet par ailleurs d'assurer la solidarité entre les différentes régions européennes en s'efforçant de gommer les disparités de développement économique. Pour ce faire, plusieurs fonds ont été chargés de financer les projets sur le terrain.

Créé en 1975, le FEDER (**Fonds européen de développement économique et régional**) finance le développement économique régional et la coopération entre régions. En Belgique, pour la période 2014-2020, la région wallonne recevra du FEDER une enveloppe de 681 millions d'euros qu'elle prévoit d'utiliser pour stimuler le développement économique et la création d'emplois, la recherche et favoriser la transition énergétique. En région wallonne, le FEDER a contribué au financement de très nombreux projets. On peut citer à titre d'exemple la construction de l'ascenseur à bateaux de Strépy-Thieu dans le Hainaut,

qui permet la navigation fluviale commerciale entre les bassins de l'Escaut et de la Meuse.

Le **Fonds de cohésion**, créé en 1994, vise, lui, à aider les États membres dont le PIB est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire. Il concerne les pays entrés dans l'UE depuis 2007 ainsi que la Grèce et le Portugal. Il doit permettre de réduire les disparités sociales et économiques, en particulier en améliorant les communications entre les régions et en favorisant une croissance verte. Ainsi, pour la période 2014-2020, 63,4 milliards d'euros seront alloués à des projets dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport ainsi qu'aux projets ayant un impact favorable sur l'environnement. Le projet Diabolo, par exemple, en bénéficie. Il vise à développer la liaison ferroviaire qui relie Zaventem au réseau ferroviaire à grande vitesse vers les Pays-Bas et vers la France.

Enfin, le programme **Interreg** s'adresse aux régions européennes qui se situent des deux côtés d'une frontière et qui souhaitent travailler ensemble au développement économique et social de leurs territoires. Pour la période 2014-2020, les régions wallonne et flamande recevront 170 millions d'euros pour développer des projets avec les régions françaises frontalières.

Depuis l'entrée des nouveaux États membres en 2004 et en 2007, la répartition des ressources entre les régions européennes a changé. Dans la mesure où il existe une grande disparité de richesse entre les anciens pays membres et les nouveaux, l'UE a décidé de réorienter l'aide européenne vers ces pays. Des critiques se sont élevées contre ce transfert plus important en faveur des nouveaux pays membres. Mais il ne faut pas s'y tromper: le développement économique et social des nouveaux pays bénéficie aussi aux anciens en créant de nouveaux débouchés pour leurs entreprises.

Ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu
© Dreamstime, Zozifoto

EXERCICE 10

Documente-toi sur l'internet et réponds aux questions suivantes:

a. Quel est le but de la politique régionale?

b. Quels sont les fonds soutenus par la politique régionale?

c. Que signifie le mot «cohésion»? Pourquoi ce fonds a-t-il été nommé comme cela?

d. Peux-tu identifier des réalisations dans ta région financées par les fonds européens?

La politique sociale

Certains accusent l'Europe de ne pas être assez sociale. Il est vrai que le traité de Rome n'avait pas prévu de compétences propres pour la CEE en la matière. La politique sociale était de la **compétence des États membres**. Cependant, petit à petit, les traités européens ont accordé une place de plus en plus importante à la politique sociale. Ainsi le traité de Maastricht a introduit un protocole social qui prévoit la possibilité pour le Conseil de l'Union européenne de prendre des mesures minimales en matière de droit du travail et de protection des travailleurs. En 1997, le traité d'Amsterdam fait de l'emploi une question d'intérêt communautaire. Mais c'est le traité de Lisbonne en 2008 qui donne à l'UE des responsabilités en matière de lutte contre le chômage, d'amélioration des conditions de travail, de dialogue social, et de protection sociale.

Par ailleurs, l'UE s'est fixé des objectifs ambitieux dans le cadre de la **stratégie Europe 2020** adoptée en 2010: parvenir à un taux d'emploi de 75 % de la population active européenne, relever le niveau d'instruction en diminuant le taux d'échec scolaire et en augmentant le nombre de diplômés, et réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Conducteur de chariot-élévateur avec un collègue dans un entrepôt
Istock © Susan Chiang

Cette responsabilité de l'UE se traduit en termes concrets par l'aide que le **Fonds social européen** apporte aux États membres, en particulier pour lutter contre le chômage. Il finance des projets sur le terrain destinés à permettre aux gens de se former, de trouver ou de retrouver du travail, de développer leur propre emploi et lutte contre les discriminations sur le marché du travail. Pour la période 2014-2020, la Belgique bénéficiera d'une aide d'1,028 milliard d'euros.

D'autre part, des efforts considérables sont aussi faits pour lutter contre le chômage des jeunes. L'UE a ainsi mis en place une «Garantie pour la jeunesse». Elle a pour objectif de garantir à tous les jeunes de moins de 25 ans une offre d'emploi, une formation, un apprentissage ou un stage et ce, endéans les quatre mois qui suivent leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi.

Il ne faut donc pas se tromper de cible: l'Europe sociale existe, mais l'ampleur de son action dépend encore beaucoup de la volonté des gouvernements nationaux.

La politique de l'environnement

À l'origine, le traité de Rome ne donnait pas de compétences à la CEE en matière d'environnement. Mais en 1967, une directive sur les déchets a été adoptée, ouvrant la voie au développement d'une politique dans ce domaine. Il faudra attendre 1986 et l'Acte unique européen pour que l'Europe se dote de pouvoirs propres en la matière: c'est le début de la politique environnementale européenne.

Cette politique est mise en œuvre par un plan d'action pour l'environnement qui est adopté tous les six ans. Pour les années 2014-2020, le septième plan d'action «Bien vivre dans les limites de notre planète» définit trois grands objectifs: préserver le capital naturel (l'air, l'eau, la biodiversité); transformer l'UE en une économie faiblement consommatrice d'énergie et de ressources naturelles; protéger la santé de l'homme et son bien-être.

Au début limitée à certains domaines, la politique de l'environnement est aujourd'hui une stratégie globale et intégrée à toutes les politiques européennes. Elle se concrétise par des contrôles et des normes sévères dans

EXERCICE 11

Lis les citations suivantes.

«En Europe, la concurrence est devenue une religion. Au commencement de l'Union européenne, la concurrence n'était pas un but en soi, mais un moyen pour augmenter la prospérité et créer un meilleur service. Maintenant plus. La part sociale n'est plus qu'un ornement. Alors que ça devrait être le contraire.»

«Le terme Europe sociale est en fait un pléonasme. L'Union européenne est un projet économique qui, par définition, a également une dimension sociale. [...] L'appel à une Europe sociale n'a jamais autant retenti qu'aujourd'hui. Pourtant, ce que l'on sous-entend avec cette question est loin d'être clair, puisque l'Union a effectivement un visage social. Seule une approche à la fois économique et sociale porte ses fruits. En aucun cas les exigences sociales ne doivent étouffer notre économie, tout comme, sous le couvert du développement économique, des gâchis sociaux ne doivent être permis. On ne bâtit pas un paradis social sur un cimetière économique.»

a. Définis le sujet de ces deux citations.

b. Peux-tu donner la «couleur politique» des deux auteurs? Explique ta réponse.

c. Que veut dire le deuxième auteur par «On ne bâtit pas un paradis social sur un cimetière économique»?

d. Quelle vision rencontre le plus ton point de vue? Pourquoi?

divers domaines tels que le bruit, les déchets, les eaux de baignade ou encore par la création d'un réseau européen qui intervient lors de catastrophes écologiques telles que les marées noires ou les incendies de forêt.

De manière générale, son objectif est d'offrir un niveau de protection harmonisé sur l'ensemble du territoire de l'UE, tout en étant suffisamment souple pour tenir compte des circonstances locales et du besoin des entreprises de maintenir leur compétitivité sur la scène internationale.

La politique environnementale de l'UE s'appuie sur des principes fondamentaux tels que celui du «pollueur payeur» selon lequel le pollueur doit supporter le coût de la pollution qu'il a provoquée en versant une somme d'argent, ou le principe de précaution qui prévoit la mise en œuvre de mesures de protection face à un risque potentiel, même en l'absence de certitudes scientifiques absolues.

Récemment, la politique européenne de protection de l'environnement a évolué. Au lieu de se cantonner à réglementer l'utilisation de substances ou de produits polluants, elle encourage l'utilisation d'alternatives plus sûres et le développement d'une économie circulaire. Dans le modèle de l'économie circulaire, les produits sont recyclés et réutilisés aussi longtemps que possible afin de réduire la production de déchets et l'utilisation des matières premières.

Par ailleurs, l'Union européenne est un acteur majeur des négociations internationales en matière environnementale. Elle a ainsi contribué à l'élaboration et signé de nombreuses conventions internationales dans différents domaines, et en particulier en matière de lutte contre le changement climatique (le protocole de Kyoto, signé en 1997, relatif à la réduction des gaz à effet de serre ainsi que l'accord de Copenhague de 2009, qui réitère les engagements du protocole de Kyoto).

Enfants participant à une action de ramassage des déchets @ Thinkstock/kyalshin

4. L'EUROPE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Depuis 1945, l'Europe était divisée en deux blocs et subissait la guerre froide. Mais à partir des années 80, le modèle soviétique commence à rencontrer des problèmes économiques et sociaux. Pour faire face à ces difficultés, Mikhaïl Gorbatchev, à la tête de l'Union soviétique, engage en 1985 un processus de réforme appelé «perestroïka» (réforme) pour réanimer une économie en perte de vitesse et faire évoluer les méthodes de gouvernement. Face au monde extérieur, l'attitude de l'URSS change profondément: Gorbatchev conclut plusieurs accords de désarmement historiques avec l'Occident.

EXERCICE 12

«Aujourd'hui, les Européens profitent d'un air et d'une eau plus sains, de plus de recyclage et de moins de mise en décharge des déchets. Cependant, l'Europe est encore loin d'atteindre son objectif de "Bien vivre, dans les limites de notre planète", fixé pour 2050 [...] Bien que nous exploitions les ressources naturelles de manière plus efficace qu'auparavant, [...] nous continuons à les dégrader tant en Europe que dans le reste du monde. De plus, des problèmes tels que la perte de biodiversité et le changement climatique restent des menaces majeures.»

Rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) – L'environnement en Europe. État des lieux et perspectives 2015.

L'AEE dresse un bilan mitigé de la politique européenne de l'environnement.

a. Partages-tu son avis?

b. Pourquoi?

c. Peux-tu citer quelques exemples concrets en Belgique de mesures prises pour protéger l'environnement découlant directement de la politique européenne?

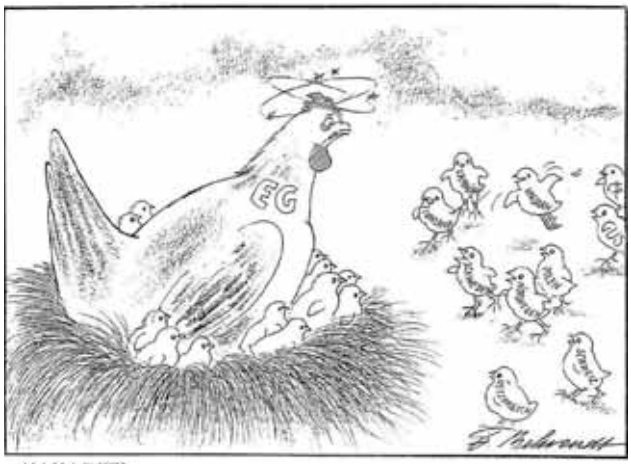

«Maman!» En 1993, le caricaturiste allemand Behrendt illustre la position difficile dans laquelle se trouve l'UE, confrontée aux nombreuses demandes d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale (PECO). © Fritz Behrendt. Ce document est disponible sur European NAvigator, www.ena.lu

Ce vent nouveau va bientôt encourager les citoyens des pays «satellites» de l'Union soviétique à contester le régime communiste dans leurs pays. «L'automne des peuples» commence en 1989: les pays du bloc de l'Est renoncent au modèle soviétique et souhaitent adopter la démocratie libérale. Le mur de Berlin, symbole de la guerre froide, est finalement détruit le 9 novembre 1989. L'URSS disparaît en 1991, la division de l'Europe est terminée.

Après la chute du rideau de fer, l'Union européenne est confrontée à un afflux de demandes d'adhésion. Les pays de l'ancien bloc de l'Est voient dans l'intégration à l'espace européen un moyen d'accélérer la transition vers la démocratie et une économie libre. L'adhésion de ces 12 pays en 2004 et 2007 constituera l'élargissement le plus important de l'UE.

À l'origine, il existait une seule condition pour adhérer à l'UE: être un État européen. Pour faire face aux demandes d'adhésion introduites en 1993, les chefs d'État se mettent d'accord sur de nouvelles conditions d'adhésion, aussi appelées critères de Copenhague.

- Le critère politique: la présence d'institutions stables garantissant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection.
- Le critère économique: l'existence d'une économie de marché viable et la capacité à faire face à la pression concurrentielle à l'intérieur de l'Union.
- Le critère d'intégration de l'**acquis communautaire** dans sa propre législation.

Acquis communautaire

Ensemble de droits et d'obligations résultant des traités, de la législation européenne et des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne.

Jusqu'à récemment, l'adhésion à l'Union européenne était considérée comme définitive. Il n'existait aucun mécanisme inscrit dans les traités européens permettant à un État membre de sortir de l'UE. Désormais, c'est chose possible. Le traité de Lisbonne a introduit une procédure de retrait volontaire. Lorsqu'un État voudra se retirer de l'Union européenne, il devra notifier sa décision au Conseil européen. Les modalités du retrait feront l'objet d'une négociation et l'accord en résultant devra être accepté à la majorité qualifiée par le Conseil.

Le 9 novembre 1989, le mur de Berlin s'effondre et des milliers de Berlinois manifestent leur joie. © Presse- und Informationsamt der Bundesregierung. Ces documents sont disponibles sur European NAvigator. www.ena.lu

EXERCICE 13

Quels sont les critères d'adhésion à l'Union européenne?

Pourquoi l'UE a-t-elle imposé de nouvelles conditions en 1993?

Est-ce qu'il existe un mécanisme pour sortir de l'Union?

Connais-tu des pays qui souhaiteraient se retirer de l'UE?

5. VERS UNE UNION POLITIQUE?

Dans les années 80, de nombreux dirigeants européens manifestent leur volonté de faire évoluer les institutions et le fonctionnement de la CEE afin de la rendre plus démocratique et efficace. Plusieurs propositions sont faites mais aucune n'est acceptée par les gouvernements européens. Ces différentes tentatives conduisent cependant à l'adoption de l'Acte unique en 1986. Il réforme les institutions communautaires, étend les pouvoirs de la CEE à de nouveaux domaines (la politique de recherche, l'environnement, la politique sociale), et introduit un mécanisme de coopération en matière de politique étrangère.

Toutefois, la nécessité d'aller plus loin apparaît très rapidement. Le lancement de l'Union économique et monétaire ainsi que la réunification de l'Allemagne à la fin des années 80 imposent de créer un cadre européen solide et plus démocratique. Le traité de Maastricht est donc adopté en 1992.

Les principaux apports du traité de Maastricht

Le traité modifie la structure institutionnelle européenne. Elle repose désormais sur trois «piliers»:

- la Communauté européenne qui remplace la CEE; elle se voit reconnaître des compétences plus étendues (en matière d'éducation, de formation professionnelle, de protection des consommateurs);
- la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité commune;
- la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.

Les trois piliers sont regroupés sous un «chapeau» commun, l'Union européenne.

Par ailleurs, le traité de Maastricht institue une citoyenneté européenne et l'Union économique et monétaire.

Plus tard, l'adhésion de dix nouveaux États membres à l'Union européenne rendra nécessaire une réforme en profondeur du fonctionnement de l'Union. Le traité européen sera modifié plusieurs fois. La dernière modification est intervenue en 2007 avec l'adoption du traité de Lisbonne.

Principaux apports du traité de Lisbonne

- Le cadre institutionnel est rénové: le Conseil européen et la Banque centrale européenne deviennent des institutions à part entière; le Parlement européen voit ses pouvoirs renforcés, un haut représentant chargé de la politique étrangère européenne est désigné, le processus de décision est simplifié.
- Les citoyens obtiennent de nouveaux droits (le droit d'initiative citoyenne) et les modalités d'application du principe de subsidiarité sont améliorées.
- Les pays européens doivent désormais respecter les droits énoncés par la charte des droits fondamentaux.

Ces deux traités ont apporté des modifications majeures au fonctionnement de l'UE.

Une Europe plus démocratique et transparente

Le Parlement européen, à l'origine une assemblée désignée par les États membres et dotée de pouvoir simplement consultatif, n'a cessé de voir ses pouvoirs s'accroître à partir de 1979, date à laquelle les députés européens sont pour la première fois directement élus par les citoyens de l'UE.

Les trois piliers de l'Union européenne
Traité sur l'Union européenne (TUE)
(Maastricht, 7 février 1992)

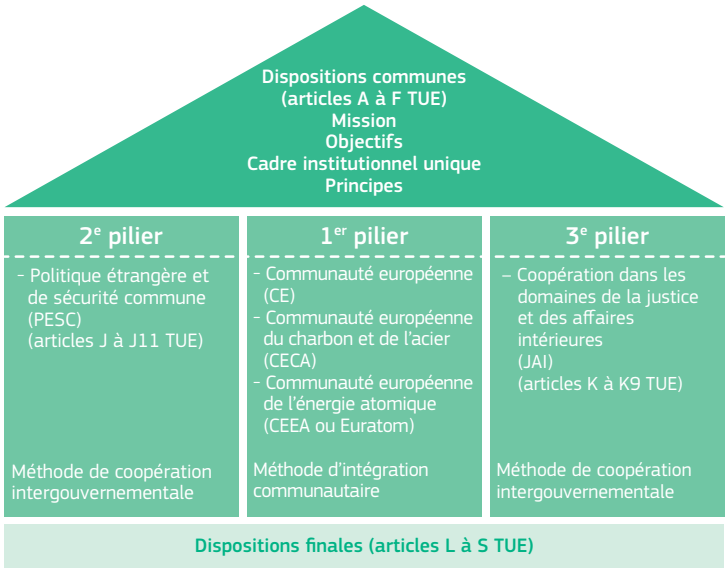

© Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE).
Ce document est disponible sur European NAvigator, www.ena.lu

Le Parlement européen dispose désormais d'un large pouvoir législatif, qui le met sur un pied d'égalité avec le Conseil des ministres, et lui donne la capacité de peser sur les décisions concernant le budget européen ainsi que la conclusion des accords internationaux. Il dispose aussi d'un pouvoir de contrôle accru sur la Commission européenne.

Principe de subsidiarité

Règle de répartition des compétences entre l'UE et les pays membres. L'Union n'agit que si son action est plus efficace que celle des pays.

Mais l'amélioration du fonctionnement démocratique des institutions européennes n'est pas suffisante pour faire disparaître l'idée très répandue que tout se décide à la Commission européenne et que les pays n'ont plus leur mot à dire. C'est pourquoi les traités ont réaffirmé le **principe de subsidiarité** selon lequel l'Union n'intervient que si les objectifs de l'action envisagée peuvent être mieux atteints au niveau européen. Ce principe s'applique uniquement dans les domaines où les compétences sont partagées entre l'UE et les États membres, comme la politique agricole ou la protection des consommateurs.

Une citoyenneté européenne renforcée

Instituée par le **traité de Maastricht**, la citoyenneté européenne complète celle des États membres mais ne la remplace en aucun cas. Elle attribue aux Européens un certain nombre de droits:

- le droit à la libre circulation. Initialement accordé aux travailleurs, ce droit a été élargi par le traité de Maastricht à toutes les personnes qui ont la nationalité d'un État membre. Nous pouvons ainsi circuler et séjourner librement dans un autre État membre. L'accord de Schengen a contribué à la mise en œuvre concrète de ce droit en créant l'espace Schengen dans lequel tout individu peut circuler sans subir de contrôles aux frontières;
- le droit d'élire ou de se faire élire aux élections communales ou européennes dans le pays où ils résident;
- le droit de participer au débat démocratique grâce au droit de pétition, qui permet de déposer auprès du Parlement européen une plainte ou une requête concernant une question de la compétence de l'UE, et grâce au droit d'initiative européenne, qui permet de demander à la Commission de présenter des propositions sur un sujet pour lequel les citoyens estiment qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle loi;
- le droit de bénéficier de la protection diplomatique d'un autre État membre que le leur lorsqu'ils se trouvent à l'étranger.

La monnaie unique

Lorsqu'on demande aux Européens quels sont les principaux éléments qui constituent l'identité européenne, 41 % d'entre eux citent en priorité l'euro. L'euro fait partie du quotidien des citoyens. Il est utilisé aujourd'hui par plus de 337 millions d'Européens. S'il est aujourd'hui une réussite incontestable, c'est une réalisation récente qui n'était pas prévue par le traité de Rome. C'est seulement à partir des années 70 que l'idée de doter le marché unique d'une monnaie est apparue. Elle devait permettre de faire face à l'instabilité monétaire, aux crises pétrolières et à la faiblesse du dollar. Dans un premier temps, un système monétaire européen a été créé pour stabiliser les taux de change des pays européens et maîtriser l'inflation.

EXERCICE 14

Passeport belge @ Thinkstock/inbj

Article 17 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
«Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.»

Compare les droits des citoyens européens et les droits d'un citoyen belge.
Comment se traduisent-ils concrètement dans la vie de tous les jours? **Donne quelques exemples.**

Mais il faudra attendre 1992 et le traité de Maastricht pour que l'Union économique et monétaire (UEM) voie le jour. L'introduction de la monnaie unique se fera en 2002 et se traduira par la disparition des monnaies nationales et l'introduction des pièces et des billets en euros.

Pourquoi une monnaie unique?

La création de l'UEM et de la monnaie unique a permis de coordonner les politiques monétaires et économiques des pays européens. Elle a favorisé le développement d'un environnement économique propice à la croissance et stable, dans lequel l'inflation et les taux d'intérêt sont maîtrisés. Un tel environnement présente de nombreux avantages non seulement pour les entreprises mais aussi pour les citoyens.

Les entreprises disposent d'un cadre économique sûr où les taux d'intérêt et les taux de change sont maintenus sous contrôle grâce à la politique monétaire unique menée par la Banque centrale européenne (BCE). Cet environnement stable leur permet de faire des plans et des investissements à long terme, et d'être plus compétitives sur les marchés internationaux.

Quant aux consommateurs, l'euro leur permet de voyager librement dans la zone euro sans avoir à inclure dans le coût de leur voyage des frais de change. L'euro rend par ailleurs plus facile la comparaison des prix et les achats transfrontières; il contribue ainsi à maintenir des prix bas et protège le pouvoir d'achat des citoyens.

Par ailleurs, l'euro s'est imposé comme une devise internationale majeure derrière le dollar. C'est la deuxième monnaie la plus échangée au monde, représentant 40 % des transactions quotidiennes. Cette reconnaissance internationale renforce la **position de l'Europe dans l'économie mondiale**.

Quelles sont les règles à respecter pour faire partie de la zone euro?

Les États membres doivent respecter le pacte de stabilité et de croissance et maintenir des finances publiques saines. Pour ce faire, ils doivent conserver leur déficit public en dessous du seuil de 3 % de leur produit intérieur brut (PIB), et s'assurer que leur dette publique ne dépasse pas 60 % de leur PIB. Si la Commission européenne considère qu'un pays ne respecte pas les conditions du pacte de stabilité, elle peut lancer des procédures, suivies dans certains cas de sanctions, pour corriger la situation.

Malgré ces obligations de bonne gestion financière, de nombreux pays européens ont accumulé des dettes et des déficits importants. La crise financière d'abord, et économique ensuite, qui a débuté en 2008 a amplifié ces déficits et ces dettes. Les pays membres et les institutions européennes doivent adopter de nouvelles mesures de contrôle plus strictes afin de permettre aux pays de sortir de la crise et de renouer avec la croissance. La mise en place de ces nouvelles règles est l'une des priorités de la nouvelle Commission européenne.

Dates d'entrée dans la zone euro
1er janvier 1999: Belgique (BE), Allemagne (DE), Irlande (IE), Espagne (ES), France (FR), Italie (IT), Luxembourg (LU), Pays-Bas (NL), Autriche (AT), Portugal (PT) et Finlande (FI).
1er janvier 2001: Grèce (EL).
1er janvier 2007: Slovénie (SI).
1er janvier 2008: Chypre (CY) et Malte (MT).
1er janvier 2009: Slovaquie (SK).
1er janvier 2011: Estonie (EE).
1er janvier 2014: Lettonie (LV).
1er janvier 2015: Lituanie (LT).

Pays de l'UE n'utilisant pas l'euro
Bulgarie (BG), République tchèque (CZ), Danemark (DK), Croatie (HR), Hongrie (HU), Pologne (PL), Roumanie (RO), Suède (SE) et Royaume-Uni (UK)

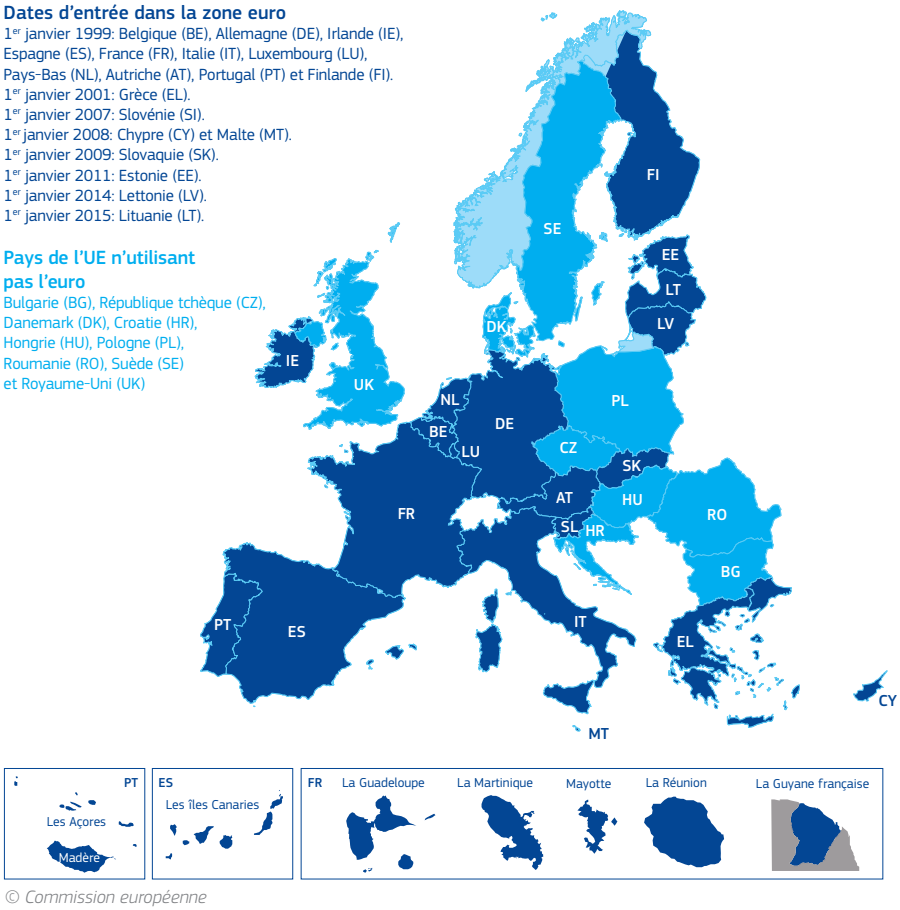

© Commission européenne

Qu'est-ce que l'Union économique et monétaire?

L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE EN BREF

	Union monétaire	Union économique		
	Politique monétaire	**Politique budgétaire**		**Politique économique**
Qu'est-ce que cela englobe?	Stabilité des prix: fixation des taux d'intérêt de façon à maintenir l'inflation dans la zone euro à un peu moins de 2 %. --- Circulation des pièces et des billets en euros.	Finances publiques (niveaux d'emprunts et de dépenses par les gouvernements nationaux).	Fiscalité (recettes publiques).	Décisions concernant les systèmes d'éducation, les marchés du travail, les pensions, etc.
Qui assure la gestion?	La BCE fixe les taux d'intérêt et émet les billets de banque en euros. --- Les gouvernements nationaux émettent des pièces en euros dans des quantités approuvées par la BCE.	Responsabilité des gouvernements nationaux. --- L'UE applique des règles communes en ce qui concerne le déficit/la dette des États membres.	Responsabilité des gouvernements nationaux.	Responsabilité des gouvernements nationaux. --- L'UE coordonne et émet des recommandations dans le cadre du semestre européen.

© Commission européenne

EXERCICE 15

En cherchant sur l'internet, retrouve les avantages que l'euro offre aux entreprises et aux consommateurs. Explique pourquoi. Quelle est ton opinion?

Une politique étrangère et de sécurité de l'Union

Depuis 1993, l'Union s'est dotée d'une politique étrangère et de sécurité commune. Elle permet aux 28 membres de l'UE de faire face, ensemble, aux grands défis internationaux tels que le terrorisme, le dérèglement climatique, le sous-développement, et de s'accorder sur les objectifs et les stratégies à mener en ce qui concerne la politique étrangère et la sécurité au niveau mondial. Elle a pour vocation de préserver la paix, soutenir la démocratie, les droits de l'homme, le développement des pays moins prospères et leur intégration dans l'économie mondiale, la préservation de l'environnement.

Afin de renforcer son rôle sur la scène mondiale, le poste de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité est créé par le **traité de Lisbonne**. Le haut représentant est le chef de la diplomatie européenne. Il est responsable de la conduite de cette politique. Il est épaulé pour cela par le Service européen pour l'action extérieure dont les responsabilités sont équivalentes à celles d'un ministère des affaires étrangères.

L'Union est dotée d'une personnalité juridique unique, ce qui renforce son pouvoir de négociation et la rend plus efficace sur la scène internationale. Elle peut conclure des accords internationaux et devenir membre d'organisations internationales en tant qu'Union européenne.

Un espace commun pour les affaires intérieures et la justice

Déjà mentionné dans le traité de Rome en 1957, l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ESLJ) a progressivement été mis en place à partir de 1993 et c'est le **traité de Lisbonne** qui l'a explicitement consacré.

Cet espace vise à assurer aux citoyens européens un niveau élevé de sécurité, la liberté de circuler dans l'Union tout en assurant un contrôle de l'immigration aux frontières de l'Union et un accès plus facile à la justice. Ces objectifs sont mis en œuvre grâce à une coopération policière et judiciaire en matière pénale et civile, une politique commune d'asile et d'immigration, des politiques visant à prévenir la criminalité, le racisme et la xénophobie.

Contrôle de passeports à l'aéroport de Munich
© Istock, aprott

Mission EUFOR en République centrafricaine assurée par le contingent estonien. © European External Action Service – EEAS

Des droits fondamentaux protégés

Absente des traités européens, la protection des droits fondamentaux a cependant été reconnue comme un élément majeur à prendre en considération pour l'élaboration des lois européennes, dès 1969, par une décision de la Cour de justice des Communautés. Mais il faudra attendre le **traité de Lisbonne** pour qu'elle soit mise en œuvre au niveau européen et plus seulement au niveau des États membres.

D'une part, le traité de Lisbonne rend la charte des droits fondamentaux de l'Union obligatoire pour les États membres mais aussi pour les institutions européennes. Elle peut être invoquée dans le cadre d'une procédure judiciaire par tout citoyen européen. Cette charte, qui avait été adoptée en 2000, impose le respect de droits civils, politiques, économiques et sociaux. Par ailleurs, le traité de Lisbonne prévoit l'adhésion de l'Union à la Cour européenne des droits de l'homme afin de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'UE.

Enfin, l'Union a créé, en 2007, une agence indépendante, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) dont le siège se trouve à Vienne. Elle apporte son assistance et son expertise dans le domaine aux différentes institutions et aux États membres qui mettent en place le droit de l'Union. Elle leur fournit des données concernant les droits fondamentaux dans les pays de l'UE et sensibilise les citoyens à l'existence de ces droits et aux moyens mis en œuvre pour les faire respecter.

© iStock

EXERCICE 16

Sais-tu quels sont les droits que protège la charte européenne des droits fondamentaux?
Donne quelques exemples.

Exercice 17: Les symboles de l'Union européenne		
1.	Que représentent les 12 étoiles sur le drapeau européen?	○ Les idéaux d'unité, de solidarité et d'harmonie entre les peuples d'Europe ○ Les 12 heures du jour et de la nuit ○ Les 12 pays européens lorsque le drapeau européen a été adopté
2.	C'est la journée du 9 mai qui a été désignée journée de l'Europe…	○ … en hommage au jour où le traité de Rome de 1957 a été signé. ○ … en hommage au jour de la mort de Beethoven, compositeur de l'hymne européen. ○ … en hommage au jour de la déclaration Schuman, faite par un ministre français, qui a posé les fondements d'une Union européenne.
3.	Le drapeau européen a d'abord été choisi par le Conseil de l'Europe comme symbole avant d'être repris par l'Union européenne.	○ Vrai ○ Faux
4.	L'hymne européen s'appelle…	○ … la Marseillaise. ○ … l'Ode à la joie. ○ … la bannière étoilée.
5.	Quelle est la devise européenne? «Unie…»	○ Unie par l'histoire ○ Unie dans la diversité ○ Unie mais différente
6.	L'Union européenne a récemment obtenu une grande récompense internationale. Quelle est-elle et pourquoi l'a-t-elle obtenue?	○ Le prix Charlemagne ○ Le prix Goncourt ○ Le prix Nobel

PARTIE 2

QUI DÉCIDE QUOI DANS L'UNION EUROPÉENNE?

A. LES INSTITUTIONS **européennes**

1. LE CONSEIL EUROPÉEN

Créé en 1974, le Conseil européen était à l'époque un espace de discussion pour les chefs d'État. Depuis le traité de Lisbonne, le Conseil européen est devenu une institution européenne à part entière.

Il se compose des chefs d'État ou de gouvernement des États membres et du président de la Commission européenne. Depuis le 1er décembre 2014, il est présidé par Donald Tusk, ancien Premier ministre polonais. Le Belge Herman Van Rompuy fut le premier président du Conseil européen de 2009 à 2014.

Le président du Conseil européen, Donald Tusk
© European Union – European Council

Le rôle du Conseil européen est de définir les grandes lignes stratégiques et politiques de l'UE. Mais il n'intervient pas dans la production de la législation européenne. Son siège se trouve à Bruxelles; il se réunit quatre fois par an lors de «sommets européens».

http://www.consilium.europa.eu

2. LE PARLEMENT EUROPÉEN

Institué par le traité de Rome, il était à l'origine une assemblée consultative dont les membres étaient désignés par les États membres. Depuis 1979, le Parlement européen est élu par les citoyens européens.

Depuis juin 2014, le Parlement européen (PE) compte 751 députés élus pour cinq ans. Ces mandataires élisent en leur sein un président pour un mandat de deux ans et demi. L'Allemand Martin Schulz assure la présidence depuis janvier 2012. Son mandat a été renouvelé le 1er juillet 2014. Chaque pays possède un nombre fixe de députés. La Belgique en compte 21. Les parlementaires européens ne sont pas groupés selon leur nationalité, mais selon leur «couleur» politique: socialistes, libéraux, conservateurs, etc.

Le PE, élu au suffrage universel, représente et défend les intérêts des citoyens européens. Il partage avec le Conseil de l'Union européenne le pouvoir législatif et le pouvoir budgétaire. Il participe à la définition et à l'adoption des lois européennes, vote le budget européen au même titre qu'un parlement national. Par ailleurs, il contrôle la Commission européenne: il valide la désignation du nouveau président de la Commission et peut, sous certaines conditions, exiger la démission de la Commission.

Le Parlement européen à Strasbourg
© European Union 2014 – European Parliament

Le Parlement se trouve dans trois pays différents: il siège à Strasbourg une semaine par mois et le reste du temps à Bruxelles. Une partie de l'administration du Parlement européen est installée à Luxembourg.

http://www.europarl.eu

EXERCICE 18

Peux-tu citer des parlementaires européens belges? À quel parti appartiennent-ils au niveau national? Dans quel parti sont-ils inscrits au PE? De quelle commission parlementaire font-ils partie?

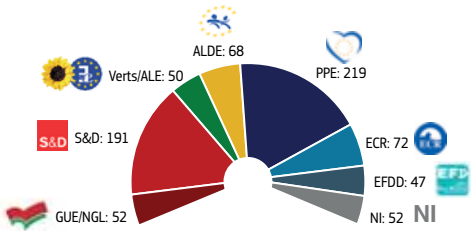

3. LA COMMISSION EUROPÉENNE

Instituée par le traité de Rome, la Commission – sorte de gouvernement européen au quotidien – est indépendante; ses membres ne sont pas là pour défendre les intérêts de leur pays d'origine.

La Commission européenne actuelle est une équipe de 28 commissaires (un par pays), présidée par Jean-Claude Juncker depuis le 1er novembre 2014. Le président de la Commission est nommé par le Conseil européen et sa nomination est validée par le Parlement européen. Les commissaires sont désignés par le gouvernement de leur pays et sont soumis à l'approbation du Parlement européen. Leur mandat est de cinq ans. Chaque commissaire est responsable d'un ou plusieurs «portefeuilles» (l'éducation, l'aide au développement, l'environnement, etc.). Il (ou elle) est assisté(e) dans son travail par l'administration européenne, une équipe d'environ 33 000 fonctionnaires permanents.

La Commission est installée à Bruxelles, mais quelques-uns de ses services se situent également à Luxembourg. Son bâtiment emblématique est le Berlaymont.

Concrètement, la Commission européenne remplit trois missions importantes:

- le droit d'initiative: elle propose des lois et des règlements au Conseil de l'UE et/ou au Parlement européen qui décident généralement ensemble si une proposition est acceptée ou non;
- le pouvoir exécutif: elle exécute les décisions du Conseil et du Parlement européen et gère le budget de l'UE;
- le contrôle: elle veille au respect des règlements par les États membres et par les citoyens. Elle peut imposer des sanctions, le cas échéant, sous forme de blâme, d'amende, d'astreinte ou de procès devant la Cour de justice.

http://ec.europa.eu/index_fr.htm

4. LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Successeur du Comité des ministres de la CECA, le Conseil de l'Union européenne (UE), appelé aussi «Conseil des ministres», fait entendre la voix des États membres. C'est donc l'endroit où s'affrontent généralement les intérêts nationaux.

Au Conseil des ministres siègent 28 ministres issus des différents États membres. De quels ministres s'agit-il? La composition de chaque Conseil change en fonction du sujet qui est discuté. Ainsi, lorsque l'on parlera de problèmes monétaires, ce sont les ministres des finances qui se réunissent. Sa présidence est dite «tournante», c'est-à-dire qu'elle est assurée à tour de rôle par chaque pays de l'UE. La présidence change tous les six mois.

Le Conseil des ministres partage le pouvoir législatif avec le Parlement européen dans la plupart des domaines: on parle de codécision. Les décisions sont prises à une double majorité, comme le prévoit le traité de Lisbonne. Pour qu'un acte puisse être adopté, il doit recueillir à la fois le vote favorable d'au moins 55 % des États de l'UE, soit 16 États membres sur 28, et d'au moins 65 % de la population totale de l'UE. Pour empêcher une décision, quatre pays, représentant au moins 35 % de la population totale de l'UE, doivent manifester leur opposition. Pour les sujets concernant les matières administratives et procédurales, les ministres peuvent voter sur la base d'une simple majorité (= la moitié + 1). Et pour certains sujets «délicats» – la politique étrangère et la fiscalité, par exemple – l'unanimité est requise: tous les pays doivent marquer leur accord.

À côté de son rôle législatif, le Conseil des ministres approuve aussi le budget annuel de l'Union, signe les accords internationaux entre l'UE et d'autres pays et détermine la politique étrangère et de défense de l'UE.

http://www.consilium.europa.eu

Le Collège des commissaires © Union européenne – Commission européenne

5. LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Créée en 1952 dans le cadre de la CECA, elle ne comportait à l'origine qu'une seule Cour. Face à la croissance spectaculaire des dossiers à traiter par la Cour, l'UE a décidé, en 1989, de créer un **Tribunal de première instance**, qui prend en charge un certain nombre d'affaires spécifiques telles que les recours des États membres contre une institution européenne ou les recours des citoyens européens ou des entreprises contre des décisions qui les concernent directement. Un **Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne** a ensuite été ajouté en 2004. Il est compétent pour traiter des litiges entre les institutions européennes et les fonctionnaires européens.

Un juge par État membre siège à la Cour de justice de l'Union européenne. Ces différents juges sont assistés par neuf avocats généraux. La Cour de justice siège à Luxembourg et elle est présidée par le juge grec Vassilios Skouris depuis 2003.

Sa mission principale est d'assurer l'application du droit européen de la même manière dans tous les États membres. Elle veille donc à ce que les pays mettent correctement en œuvre la législation européenne en contrôlant le contenu des lois nationales adoptées. Les citoyens européens peuvent aussi contester devant leurs propres tribunaux l'application d'une loi européenne. Si nécessaire, la Cour de justice pourra préciser la façon dont il faut comprendre le contenu de la loi européenne pour aider les juges nationaux. Par ailleurs, elle règle les litiges entre les États membres et les institutions de l'UE, entre les institutions ou entre États membres. Elle se prononce également sur l'interprétation des traités européens.

http://www.curia.europa.eu

6. LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Instaurée en 1977, elle est devenue une institution en 1993. Elle est entièrement indépendante des autres institutions de l'UE.

Elle compte 28 membres – un par pays de l'UE – nommés par le Conseil. Les membres élisent un président parmi eux. Depuis 2008, c'est le Portugais Vítor Manuel da Silva Caldeira qui préside la Cour. En plus de ces membres, quelque 900 personnes travaillent pour la Cour des comptes et contribuent à élaborer des projets de rapports tels que les rapports annuels sur l'exécution du budget de l'Union européenne, sur lesquels la Cour fonde ses décisions. Elle est installée à Luxembourg.

La Cour des comptes veille à ce que le budget et les financements européens soient bien utilisés. Chaque année, elle présente un rapport sur l'utilisation des fonds européens au Parlement européen et au Conseil. Elle peut aussi contrôler directement les individus ou les institutions qui ont bénéficié de ces fonds.

http://www.eca.europa.eu

La Cour de justice de l'Union européenne
© Parlement européen

EXERCICE 19

Certaines fraudes grèvent le budget européen!

Qu'en penses-tu? Est-ce que tu connais des organes européens chargés de faire respecter les règles budgétaires et d'éviter les fraudes?

7. LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE)

Elle a été créée en 1998 lors de la mise en place de l'Union économique et monétaire.

La BCE est composée d'un directoire qui gère les affaires au quotidien. Il est constitué de six membres, dont le président de la BCE, l'Italien Mario Draghi, élu pour huit ans par les chefs d'État des pays membres de la zone euro. La BCE est installée à Francfort.

Depuis l'introduction de l'euro, la BCE a deux missions principales: maîtriser l'inflation et fixer les taux d'intérêt. Depuis 2014, la BCE, en coopération avec les instances nationales de supervision des banques, surveille la stabilité financière d'environ 130 banques de la zone euro. Elle est par ailleurs chargée de définir et de mettre en œuvre la politique économique et monétaire de l'UE. La BCE est totalement indépendante. Aucune institution européenne, aucun État membre ne peut lui imposer d'agir dans un sens ou dans un autre.

http://www.ecb.europa.eu

Le siège de la Banque centrale européenne à Francfort, Allemagne
© iStock

EXERCICE 20

En complétant le tableau à la page suivante, tu obtiendras un aperçu des institutions de l'UE responsables du processus décisionnel de l'Union. Aide-toi de la liste des descriptions ci-dessous. Mets la lettre qui convient dans la colonne correspondante du tableau. Réponds ensuite aux questions dans la colonne «Extra».

QUI?

a. Les ministres des États membres, en fonction du sujet traité

b. 28 membres indépendants

c. 6 membres désignés par les chefs d'État et chefs de gouvernement des pays de la zone euro

d. 751 députés, élus directement par les citoyens européens depuis 1979

e. Les présidents et Premiers ministres des États membres

f. Un juge par État membre

QUOI?

a. Proposer des lois, exécuter les décisions du Conseil, contrôler la bonne exécution des lois.

b. Fixer les taux d'intérêt dans la zone euro, émettre les billets en euro, surveiller les marchés financiers, l'évolution des prix.

c. Fixer les grandes lignes stratégiques de l'UE.

d. Proposer et voter des lois (souvent en codécision avec le Conseil), conseiller, voter le budget et contrôler les activités de la Commission.

e. La plus haute instance d'appel pour les particuliers. Elle se prononce sur l'interprétation des traités et des textes législatifs européens, intervient lors de litiges entre les États membres, les institutions, les citoyens et les institutions.

f. Voter les propositions de loi.

g. Vérifier que les fonds de l'UE sont correctement utilisés et que les dépenses sont effectuées selon les règles.

(suite p. 34)

LIEU?

a. Strasbourg, Bruxelles, Luxembourg

b. Luxembourg

c. Francfort

d. Bruxelles

POURQUOI?

a. Arbitrer les conflits entre les institutions et les États membres, les citoyens et l'UE, etc.

b. Défendre les intérêts de son propre pays.

c. Défendre les intérêts de l'UE.

d. Contribuer à l'amélioration de la gestion financière du budget européen.

e. Défendre les intérêts des citoyens de l'UE.

f. Définir les grandes lignes de la politique de l'UE.

g. Assurer la stabilité des prix et du système financier.

	QUI?	QUOI?	LIEU	POURQUOI?	EXTRA
Conseil européen					1. Qui est délégué par notre pays au Conseil européen?
Commission européenne					1. Comment s'appelle la commissaire belge? 2. Quel est son domaine? 3. Comment s'appelle le président de la Commission? Quelle est sa nationalité?
Conseil des ministres					1. Quel ministre la Belgique envoie-t-elle lorsque le sujet «collaboration policière» est à l'agenda?
Parlement européen					1. Quels Belges connais-tu dans cette institution? 2. Quelles langues de travail sont utilisées au Parlement? 3. De quand datent les dernières élections pour le Parlement? Quand auront lieu les prochaines?
Cour de justice de l'Union européenne					1. Comment s'appelle le représentant belge auprès de cette institution?
Cour des comptes européenne					1. Quels types de tâches la Cour effectue-t-elle?
BCE					1. Qui est le président de la BCE? Quelle est sa nationalité? 2. Quels sont les organes de décision de la BCE? De qui sont-ils composés?

B. LA NAISSANCE d'une loi européenne

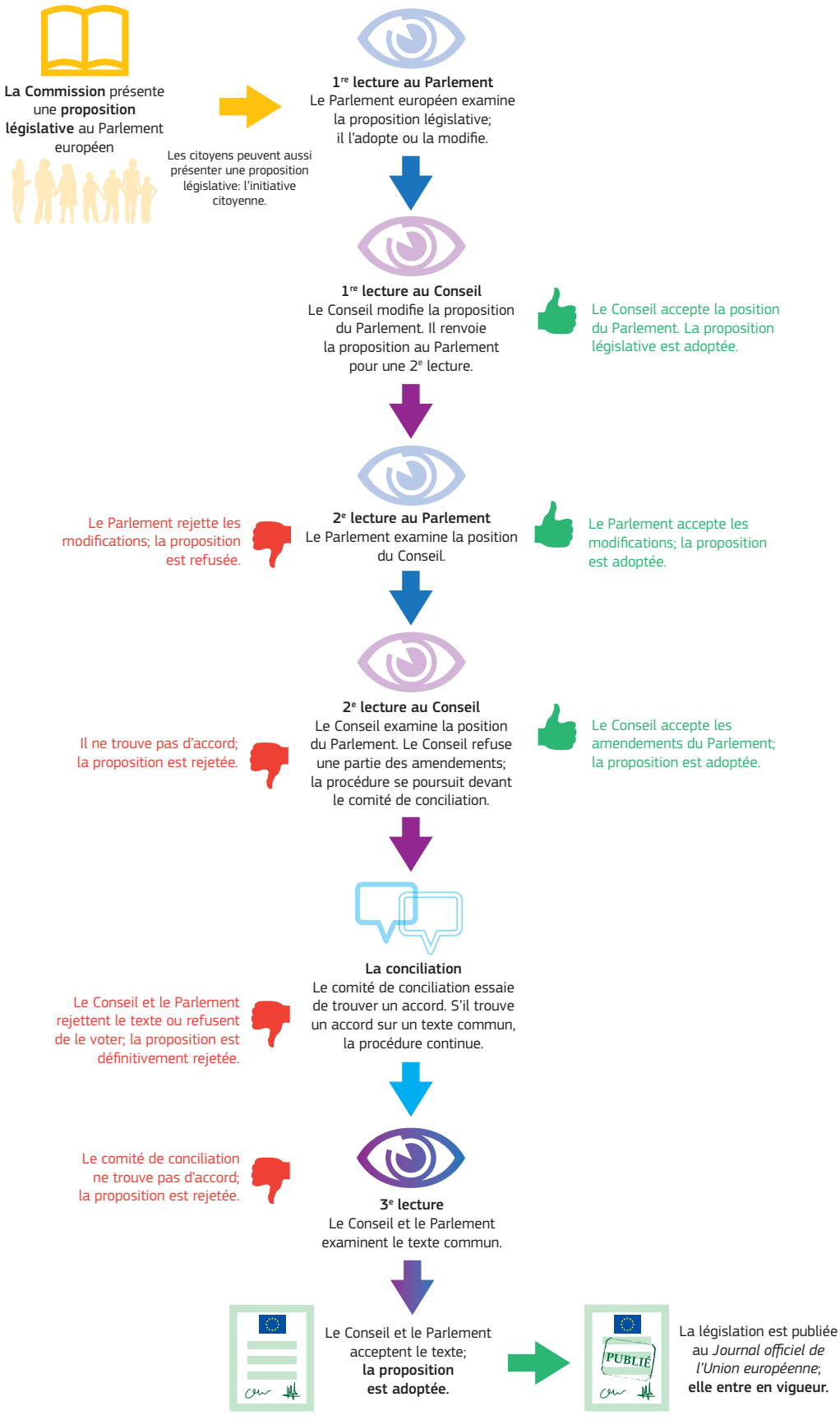

PARTIE 3

DÉFIS POUR LE FUTUR

En presque 60 ans, l'Union européenne est devenue une grande puissance qui vit en paix. Pourtant, depuis les années 90, elle traverse une période de bouleversements économiques et sociaux résultant de facteurs internes (l'élargissement) et internationaux (le développement de nouvelles grandes puissances économiques comme la Chine, la crise économique et financière, l'apparition de nouveaux risques pour sa sécurité).

Afin de répondre à ces évolutions, l'Union européenne a adopté en 2010 une stratégie de croissance pour les dix années à venir, intitulée «Europe 2020». Elle vise notamment à réagir à la crise économique qui affecte l'Union européenne et à encourager une économie à la fois:

- **intelligente**: fondée sur la connaissance et l'innovation;
- **durable**: respectueuse de l'environnement et des ressources de notre planète;
- **inclusive**: une économie qui encourage la création d'emplois ainsi que la cohésion sociale et territoriale.

Concrètement, l'Union européenne a fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici à 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique).

- **EMPLOI**: 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi, notamment grâce à une plus grande participation des femmes et des travailleurs âgés et à une meilleure intégration des migrants sur le marché du travail.
- **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**: 3 % du PIB de l'Union européenne devrait être investi dans ce domaine.
- **ÉDUCATION**: le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 %, et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.
- **ENVIRONNEMENT**: baisse des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990, voire de 30 % si les conditions sont favorables. Cet objectif pourrait être atteint grâce à l'utilisation d'au moins 20 % d'énergie renouvelable et à l'augmentation d'au moins 20 % de l'efficacité énergétique.
- **INCLUSION SOCIALE**: réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines.

Nouveau président, nouveau programme d'actions

Depuis novembre 2014, Jean-Claude Juncker est le nouveau président de la Commission européenne et ce, pour une durée de cinq ans. Au cours des premiers mois de son mandat, il a défini un programme d'actions en faveur de l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique.

1. UN PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'EUROPE

La crise économique et financière mondiale a entravé des investissements essentiels en faveur des infrastructures, de l'innovation et du secteur privé.

Une des premières priorités du nouveau président Jean-Claude Juncker est donc de renforcer la compétitivité de l'Europe et de stimuler l'investissement pour créer des emplois.

Le «plan d'investissement pour l'Europe», adopté en décembre 2014, prévoit d'injecter au moins 315 milliards d'euros supplémentaires dans l'économie réelle, entre 2015 et 2017. Pour pouvoir mobiliser 315 milliards d'euros en faveur de l'investissement, un nouveau fonds européen est créé: le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), en partenariat avec la Banque européenne d'investissement.

Une garantie de 16 milliards d'euros sera mise en place dans le budget de l'UE et la BEI y engagera 5 milliards d'euros, soit un total de 21 milliards d'euros. Le Fonds peut aussi recevoir des contributions des États membres et d'autres institutions financières publiques ou privées.

Fonds européen pour les investissements stratégiques

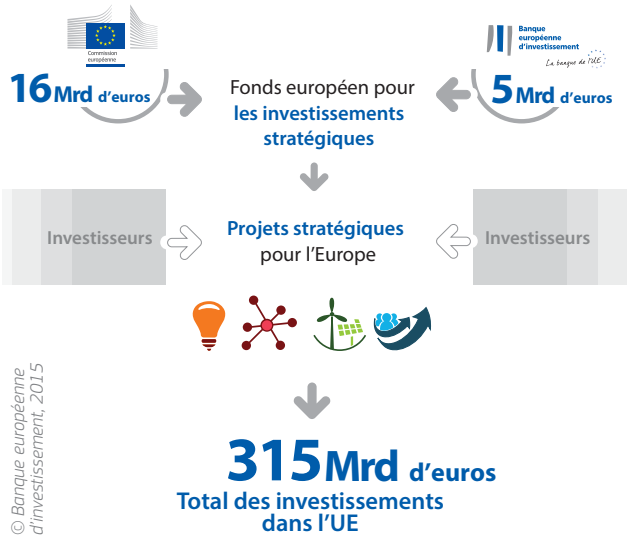

© Banque européenne d'investissement, 2015

Ce fonds (FEIS) doit financer des projets économiquement viables dans les domaines suivants:

- Éducation et formation
- Recherche et innovation
- Soutien aux petites et moyennes entreprises
- Infrastructures (réseaux numériques, transports et énergie)
- Environnement

Proposés par les États membres, les projets financés sont sélectionnés par un comité d'experts qui détermine s'ils sont rentables, créateurs d'emplois, réalisables sur une courte durée et propices au développement de la coopération européenne.

2. UNE UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE PLUS APPROFONDIE

La crise financière, amorcée en 2007 aux États-Unis sur le marché des prêts hypothécaires, s'est étendue progressivement à l'ensemble des marchés financiers. Se sont dès lors succédé une série de crises sans précédent.

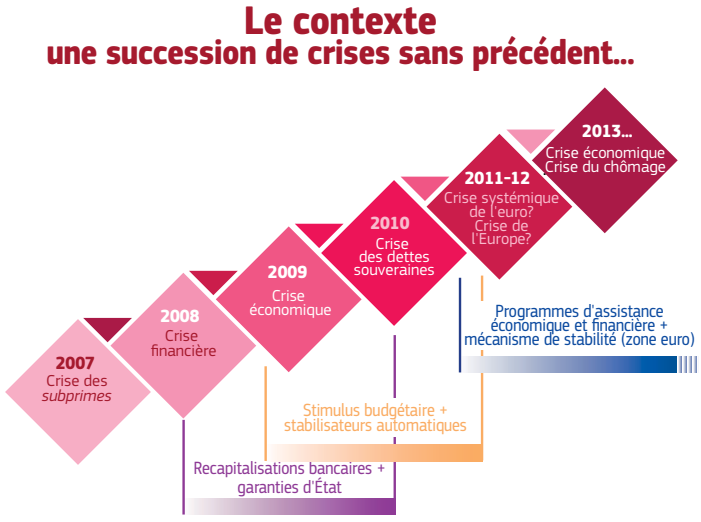

© Union européenne, 2013

Chronologie des crises

2007: La crise des *subprimes* éclate aux États-Unis. Les consommateurs américains ne peuvent plus plus rembourser leurs prêts hypothécaires en raison de l'augmentation des taux d'intérêt. La crise s'étend aux banques. Elles ne peuvent plus récupérer l'argent prêté et elles ne peuvent plus rembourser l'argent emprunté auprès d'autres banques.

2008: Plusieurs organismes financiers, comme la banque Lehman Brothers, font faillite. En Europe, les États viennent en aide aux banques importantes qui risquent la faillite. En Belgique, les autorités «sauvent» Fortis, Dexia, Ethias et KBC.

Un sentiment de méfiance se généralise. Les banques décident de prêter moins et la crise de liquidité (pénurie de crédits) s'installe. La crise s'étend à l'économie réelle. L'UE adopte alors un plan de relance de 200 milliards d'euros pour soutenir le pouvoir d'achat et la croissance.

2009: La Grèce révèle que son déficit public représente 12,7 % du PIB. À la suite de cette révélation, les marchés financiers perdent confiance et refusent de prêter de l'argent. Le pays s'enfonce alors dans la crise.

2010: La Grèce est au bord de la faillite. Finalement, l'UE adopte un plan d'aide de 110 milliards d'euros (80 milliards provenant des pays européens et 30 milliards du Fonds monétaire international). En contrepartie, la Grèce s'engage à faire des efforts drastiques pour diminuer sa dette et son déficit budgétaire. D'autres pays européens sont touchés (Irlande, Italie, Espagne, Portugal). Ils ont laissé filer leurs dettes. Ils sont obligés d'adopter des mesures d'austérité afin de réduire leurs dépenses. Cette politique d'austérité se traduit par la baisse des salaires, l'augmentation des impôts, le recul de l'âge de la retraite.

La crise a mis en évidence des problèmes de déséquilibres macroéconomiques fondamentaux dans de nombreux pays européens. Elle a également rappelé l'interdépendance des économies des pays de l'UE. Une coordination renforcée des politiques économiques et la mise en place de nouveaux outils de surveillance devenaient indispensables.

Renforcer la gouvernance économique et financière

Dans le cadre de l'UEM, l'action de l'UE a pour objectif de rétablir des finances publiques stables, de répondre aux déséquilibres macroéconomiques en fournissant une aide financière aux États membres en difficulté.

Une nouvelle méthode de travail – appelée «semestre européen», est ainsi mise en place à partir de 2010. Il s'agit d'un cycle annuel de coordination des politiques économiques. Chaque année, en novembre, la Commission réalise un bilan de santé des économies et des finances des pays de l'UE. En avril de l'année suivante, les États membres envoient leur programme de stabilité et leur programme national de réformes sur lesquels la Commission se base pour faire ses recommandations. Ces recommandations ont pour objectif d'aider les États membres à réformer leur économie et à relancer la croissance.

Surveillance économique

Le pacte de stabilité et de croissance a été renforcé respectivement en 2011 et 2013:

- en 2011, la réforme *six pack* rend le pacte de stabilité plus contraignant: si un pays dépasse les limites de déficit (3 % du PIB) et d'endettement (60 % du PIB), des sanctions financières sont appliquées;
- en 2013, la réforme *two pack* accroît la surveillance de la Commission sur les pays de la zone euro. Ceux-ci doivent soumettre leur projet de plan budgétaire à la Commission avant que celui-ci ne soit voté au niveau national.

Le pacte budgétaire européen (2013) oblige les pays signataires à avoir des budgets en équilibre ou en excédent.

Surveillance financière

En 2012, un Fonds européen d'urgence permanent (appelé mécanisme européen de stabilité – MES) a été mis en place afin de venir en aide aux **pays de la zone euro** ayant des difficultés à emprunter sur les marchés financiers en raison de leur endettement.

L'évolution de la crise financière, puis son aggravation en crise de la dette de la zone euro en 2010-2011, ont mis en lumière la nécessité, pour les pays de la zone euro, de rompre le cercle vicieux entre banques et finances publiques nationales.

C'est la raison pour laquelle une Union bancaire est créée en 2014. Elle vise à renforcer les banques et à mieux les surveiller. Elle est composée d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) dans lequel la Banque centrale est chargée de surveiller les banques européennes. Ce mécanisme sera complété par un mécanisme de résolution unique (MRU)

	Objectif		Pays concernés	
			Pays de la zone euro	Tous les pays de l'UE
Semestre européen (depuis 2010)	Coordination des politiques économiques	Coordination annuelle des politiques économiques entre l'UE et les gouvernements nationaux.	✔ La Commission peut proposer des recommandations supplémentaires aux pays de la zone euro.	✔
Pacte de stabilité et de croissance (renforcé par le *six pack* en 2011 et par le *two pack* en 2013)	Prévention des déficits/dettes	Coordination/surveillance économique et budgétaire afin d'éviter les déficits/dettes excessifs dans les pays de l'UE.	✔	✔ Surveillance étroite des budgets nationaux et imposition d'amendes en cas d'infraction au pacte (uniquement dans la zone euro).
Pacte budgétaire (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, 2012)		Renforce le pacte de stabilité et de croissance: les pays s'engagent à équilibrer leur budget.	✔	Signé par tous les pays de l'UE, sauf la République tchèque et le Royaume-Uni. Le Danemark et la Roumanie se sont déclarés liés par tous les articles du traité.
Mécanisme européen de stabilité (2012)	Mécanismes de soutien	Fonds européen d'urgence doté d'un budget de 500 milliards d'euros, destiné à aider les pays ayant temporairement des difficultés à emprunter sur les marchés financiers en raison d'un endettement excessif.	✔ Uniquement disponible dans les pays de la zone euro ayant signé le pacte budgétaire.	✘
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (créé en 2006)		Fonds doté d'un budget annuel de 150 millions d'euros, destiné à aider les travailleurs licenciés en raison de la mondialisation ou d'une crise économique et financière majeure.	✔	✔

Résumé des mesures prises depuis 2010 par les institutions et les pays de l'UE pour mieux coordonner leurs politiques économiques, empêcher les déficits/dettes et aider les pays confrontés à des difficultés financières

EXERCICE 21

Documente-toi sur l'internet, et en particulier, consulte la brochure *10 réponses sur la crise économique en Europe* (http://ec.europa.eu/belgium/education/publications/index_fr.htm).

Puis réponds aux questions suivantes:

a. Qu'est-ce que la crise économique?

b. Pourquoi et comment s'est-elle propagée?

c. Quels sont les outils de surveillance mis en place au niveau européen?

chargé de trouver des solutions pour éviter les faillites des banques en difficulté. À côté de ces deux mécanismes, l'UE a mis en place un ensemble de règles communes applicables à toutes les banques européennes: l'obligation de disposer de fonds propres plus importants que ce qui était prévu auparavant ou l'obligation de garantir les dépôts des clients jusqu'à 100 000 euros.

3. LE MARCHÉ UNIQUE DE L'UE

Le marché unique a été créé en 1992 dans le but d'abolir les obstacles et de simplifier les réglementations pour permettre aux particuliers, aux consommateurs et aux entreprises de profiter pleinement de ses avantages. Existant depuis plus de vingt ans, le marché unique est passé de 345 millions de consommateurs en 1992 à plus de 500 millions aujourd'hui.

Les quatre piliers du marché unique sont la libre circulation des personnes, des marchandises, des **services** et des **capitaux.**

Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Pour les **personnes**: possibilité de vivre, de faire ses études, de travailler ou de prendre sa retraite dans un autre pays de l'Union.

Pour les **consommateurs**: possibilité de bénéficier d'un plus grand choix de produits, de meilleure qualité et à des prix plus compétitifs, ainsi que d'obtenir une meilleure protection lorsqu'ils font des achats dans leur pays, à l'étranger ou en ligne.

Pour les **entreprises**: possibilité d'exercer des activités et de faire des affaires dans d'autres États membres plus facilement et à un coût plus bas.

Malgré les énormes progrès réalisés, le marché unique n'est pas encore entièrement achevé. Dans certains domaines, la législation est incomplète et les obstacles administratifs empêchent d'exploiter tout son potentiel.

C'est pourquoi l'UE a proposé de nouvelles initiatives à partir de 2010 pour **relancer l'économie et créer plus d'emplois**. En 2011 et 2012, la Commission européenne adopte «l'Acte pour le marché unique I et II» qui prévoit une série d'actions prioritaires destinées à stimuler la croissance et renforcer la confiance dans le marché unique.

Des financements plus accessibles pour les entreprises

Il existe en Europe près de 23 millions de petites et moyennes entreprises (PME). Elles ont généralement un accès limité aux financements. Ce phénomène s'est aggravé avec la crise économique. En 2013, 35 % d'entre elles ne sont pas parvenues à obtenir des banques la totalité du financement dont elles avaient besoin. Sans financement, il leur est difficile de se développer.

Pour pallier ces difficultés, l'UE a donc décidé de créer une **Union des marchés de capitaux**. Son objectif est de permettre:

- aux entreprises de pouvoir accéder à des sources de capitaux autres que les banques n'importe où en Europe, facilement et à un coût raisonnable;
- aux investisseurs de disposer de nouvelles opportunités d'investissement.

Ainsi, la Commission envisage de créer un régime européen du **capital risque**.

Il s'agit de prises de participation par des investisseurs dans le capital d'une société non cotée en bourse. Il permet de financer des entreprises innovantes, des *start-up* lors de leur création. À l'heure actuelle, les institutions financières qui proposent du capital risque sont confrontées à des règles administratives et fiscales qui les empêchent de fonctionner efficacement.

Une plus grande mobilité des citoyens

Selon une enquête de 2013 réalisée par Eurofound, l'Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 40 % des entreprises de l'UE ont des difficultés pour trouver, dans leur propre pays, des travailleurs possédant les compétences dont elles ont besoin. Dans le même temps, près de 2,9 millions d'Européens souhaiteraient travailler dans un autre pays européen. Ils se heurtent à plusieurs difficultés: d'une part, trouver des offres d'emploi dans un autre pays européen et d'autre part, une fois qu'ils ont trouvé un emploi, avoir la possibilité d'exercer leur profession. La Commission a donc décidé d'améliorer les mesures qui existent, en particulier la reconnaissance des qualifications obtenues à l'étranger et les services fournis par le réseau EURES ([1]).

Les États membres sont invités à publier plus d'offres d'emploi sur ce site, à mettre en place un échange systématique de curriculum vitæ et à donner des informations sur les pénuries et les excédents de main-d'œuvre sur leur marché du travail.

Dès 1989 avait été mis en place un système de reconnaissance mutuelle des qualifications qui reconnaît que la formation et l'expérience acquise pour exercer certaines professions sont équivalentes quel que soit le pays où elles ont été obtenues. Ainsi, un médecin formé en Espagne doit pouvoir pratiquer en Belgique. Mais avant de pouvoir le faire, il doit d'abord introduire un dossier auprès des autorités belges. Celles-ci vont vérifier que son diplôme remplit les conditions exigées pour exercer en Belgique. Cette validation peut durer quelques mois. Afin d'accélérer cette procédure, la création d'une **carte professionnelle européenne** est proposée. Elle concernerait d'abord des professions dites réglementées, c'est-à-dire pour lesquelles il faut une formation ou une expérience spécifique pour l'exercer, comme celles de médecin, d'infirmière, d'agent immobilier, etc.

Des règles plus protectrices pour les travailleurs détachés

Depuis le début de la crise économique de 2008, le nombre de travailleurs détachés n'a cessé d'augmenter. En Belgique, ils étaient 55 000 en 2007 et 173 000 en 2013.

© Thinkstock, Jupiterimages

Qu'est-ce qu'un travailleur détaché?

Un travailleur est considéré comme «détaché» s'il travaille dans un autre pays de l'UE parce que son employeur l'y envoie pour exercer ou remplir une mission de manière temporaire.

On retrouve souvent des travailleurs détachés sur les chantiers de construction, dans l'agriculture ou dans les transports. Ces travailleurs doivent en principe se voir appliquer les mêmes conditions d'emploi que celles appliquées aux travailleurs du pays d'accueil. Mais en pratique, l'application de ces règles est souvent détournée. Ce qui permet à certaines entreprises d'être moins chères et donc de gagner des contrats au détriment des entreprises respectueuses des règles. Par ailleurs, les travailleurs qu'elles emploient sont moins bien payés et disposent de moins de droits sociaux. Ces abus suscitent le mécontentement des travailleurs locaux et des pays confrontés à ce phénomène. C'est pourquoi l'Union européenne considère comme une priorité l'amélioration des règles sur le détachement de travailleurs, en particulier grâce à une meilleure information des travailleurs, une coopération renforcée entre États membres, et une surveillance accrue.

Une fiscalité en phase avec les besoins du marché unique

La fiscalité dans l'UE est encore un domaine de compétence propre des États membres: ils décident des impôts qu'ils lèvent et du taux d'imposition. Le traité de Rome prévoyait bien une harmonisation des lois nationales dans ce domaine mais elle est pour le moment limitée à la TVA.

([1]) Le réseau EURES est un réseau de coopération entre la Commission et les services publics pour l'emploi en Europe. Il propose:
- un site internet qui rassemble les offres et les demandes d'emploi;
- un réseau de conseillers chargés d'aider les travailleurs à trouver un emploi dans un autre pays.

EXERCICE 22

Documente-toi sur l'internet et lis l'article de Thomas Houdaille, «Le marché intérieur européen au cœur de la future croissance européenne», publié sur *Le Monde* le 15 février 2012.

Cite quelques réalisations concrètes du marché intérieur européen.

Indique quels sont les principaux défis à relever et les solutions proposées.

Ce manque d'harmonisation fiscale est une source de problèmes pour les entreprises installées dans plusieurs pays européens. Elles doivent payer l'impôt sur les sociétés dans chacun des pays où elles sont établies, ce qui occasionne de lourdes charges administratives, des lenteurs et des risques juridiques. Cette charge peut même dissuader certaines entreprises, surtout les PME, de se développer en Europe.

C'est pourquoi la Commission européenne propose de créer une «**assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés**». Ce système permettrait aux entreprises de ne remplir qu'une seule déclaration fiscale. Sur la base de cette déclaration unique, l'impôt serait réparti entre les différents pays dans lesquels l'entreprise exerce une activité. Prenons un exemple. Si une entreprise fait un bénéfice de 6 millions d'euros en France et une perte de 2 millions d'euros en Belgique, le résultat imposable sera de 4 millions d'euros. La France et la Belgique se répartiront donc l'impôt sur 4 millions d'euros.

En raison de la crise, les impôts ont fortement augmenté et les citoyens européens considèrent qu'on leur demande beaucoup d'efforts alors que certains échappent trop facilement à l'impôt, en particulier les grandes entreprises européennes ou étrangères. Les fiscalités européennes n'étant pas harmonisées, les entreprises choisissent les règles fiscales les plus avantageuses et qui leur permettent de faire baisser leur impôt. Cette pratique appelée «optimisation fiscale» prive les États membres de ressources fiscales importantes. Par ailleurs, la Commission propose de créer une taxe sur les transactions financières afin que le secteur financier participe au même titre que les citoyens et les États à la stabilité des finances publiques.

4. L'EUROPE À LA POINTE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION?

La recherche scientifique a contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens grâce à des avancées technologiques en matière de santé, de transports, de protection de l'environnement. Elle est aussi source de croissance économique et de création d'emplois.

Bien que l'Europe soit un leader mondial dans de nombreux domaines scientifiques, elle doit encore améliorer sa capacité à transformer les bonnes idées en succès commerciaux. Ainsi, Skype a été développé par une entreprise estonienne mais c'est Microsoft qui l'exploite. La technologie du MP3 a vu le jour en Europe mais c'est Apple qui en a fait un succès commercial mondial. Elle est, par ailleurs, confrontée à la concurrence de grandes puissances telles que les États-Unis ou le Japon et, depuis peu, de nouveaux acteurs tels que la Chine ou le Brésil. Si elle veut conserver son rang dans le groupe de tête des pays les plus innovants, elle doit surmonter deux difficultés: le manque de coordination des politiques de recherche et le niveau insuffisant de financement.

L'Europe a pris conscience très tôt de la nécessité de mettre en commun les efforts des chercheurs européens et les ressources consacrées à la recherche et développement dans les pays européens. Elle a progressivement mis en place à partir des années 80 une politique de coordination et de financement de la recherche fondée sur des programmes-cadres de recherche et de développement technologique. Ces programmes définissent les grands thèmes de recherche financés ainsi que les budgets alloués.

Le programme Horizon 2020 est le dernier programme de financement de la recherche et de l'innovation adopté par l'Union européenne. Il est aussi l'un des plus ambitieux: près de 80 milliards d'euros sont mis à disposition pour une période de

sept ans (2014-2020). Son objectif est d'aider au financement de l'ensemble de la chaîne de l'innovation depuis l'idée jusqu'à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés. Il s'organise autour de trois grandes priorités: élever le niveau d'excellence scientifique de l'Europe, investir dans des technologies industrielles clés pour la compétitivité et la croissance économique, répondre aux grands défis auxquels les citoyens européens sont confrontés.

Soutenir la recherche exploratoire et les chercheurs

Il est essentiel de soutenir la recherche exploratoire car celle-ci est souvent à la base d'innovations technologiques qui permettront l'apparition de nouveaux produits et de nouveaux marchés. C'est le Conseil européen de la recherche (CER) qui est chargé d'attribuer des bourses aux chercheurs les plus prometteurs et talentueux. Ces bourses permettent aux chercheurs de mener pendant cinq ans une recherche exploratoire dans des domaines innovants sans être obligés de parvenir à des résultats.

L'Union européenne contribue aussi à la formation professionnelle de chercheurs de premier plan. Grâce aux actions Marie Skłodowska-Curie, de nombreux chercheurs jeunes ou plus expérimentés se voient offrir des bourses qui leur permettent de faire évoluer leur carrière et leurs compétences grâce à des formations ou des stages dans d'autres pays ou dans le secteur privé.

L'UE souhaite par ailleurs améliorer les conditions de travail et de carrière des chercheurs afin qu'ils puissent être les plus efficaces possible. Dans le cadre du partenariat européen pour les chercheurs, l'UE a mis en place une série de mesures destinées à favoriser les carrières et la mobilité des chercheurs, telles que l'ouverture systématique des postes à tous les chercheurs européens, la création des conditions d'emploi et de travail attrayantes (rémunération, évolution de carrière), assurer le développement de compétences nécessaires pour transformer les connaissances en résultats.

D'autre part, l'UE s'efforce de mettre à la disposition des chercheurs les moyens nécessaires à la réalisation de leurs recherches. Ainsi, elle soutient le développement et la mise à disposition d'équipements et d'infrastructures de recherche très coûteux auxquels les chercheurs ne pourraient avoir accès sans une aide de l'UE. Elle encourage aussi le partage des résultats scientifiques tout en protégeant

© istock, skynesher

les droits de propriété intellectuelle de l'auteur. Lors de la publication de ces résultats dans des revues scientifiques, toute la communauté scientifique et les entreprises doivent pouvoir avoir accès à la documentation. De cette façon, les résultats des travaux de recherche peuvent circuler plus rapidement et enrichir d'autres études.

Encourager les entreprises à s'investir dans la recherche et l'innovation

Pour améliorer ses performances, l'Europe doit pousser les entreprises à investir dans la recherche et à collaborer avec le secteur public dans ce domaine. Les entreprises y gagnent en devenant plus innovantes, efficaces et compétitives. Mais pour ce faire, elles doivent disposer de moyens financiers importants. L'UE fournit donc un soutien financier aux entreprises, et en particulier aux PME. Cette aide leur permettra de financer leur participation à l'effort de recherche, et de bénéficier de conseils pour développer de nouveaux produits à partir des résultats concrets des travaux de recherche menés. Par ailleurs, l'UE encourage les entreprises à s'adresser à des fonds de capital risque pour trouver les financements nécessaires à la mise en œuvre industrielle de nouvelles idées.

Répondre aux grands défis auxquels les citoyens européens sont confrontés

Par ailleurs, Horizon 2020 identifie sept défis prioritaires qui pourraient avoir un impact positif sur la vie des citoyens européens s'ils faisaient l'objet d'un investissement ciblé en recherche et innovation. À titre d'exemple, on peut citer la mise au point d'énergies sûres et propres, l'amélioration de la santé et du bien-être des Européens.

Quelques exemples de réussites européennes

Galileo: un «GPS» européen

Galileo est un projet européen de système de radionavigation par satellites destiné à être utilisé pour toute une série d'applications, depuis une gestion plus efficace du trafic jusqu'aux opérations de recherche et de sauvetage. Il a été développé par l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne (ESA). Galileo devrait être pleinement opérationnel en 2020.

Naimit

Ce projet coordonné par le laboratoire de médecine expérimentale et d'endocrinologie de la Katholieke Universiteit Leuven (KUL) a été lancé en 2009. Il a pour objet d'étudier le diabète de type 1 et doit permettre le développement de nouvelles thérapies pour le traitement de cette maladie. Le diabète est un des troubles les plus courants chez les jeunes. Il est devenu un problème majeur de santé publique.

Persuade

Ce projet, lancé en 2009, rassemble des chercheurs de six pays différents dont la Belgique. Il a pour objectif de développer un revêtement routier durable dont la matière première provient de pneus usagés. Ce produit diminuera significativement le bruit et les vibrations provoqués par la circulation routière, tout en permettant le recyclage de pneus usés.

Développer de nouveaux talents

L'Europe aura besoin d'au moins 1 million de chercheurs en plus dans les années qui viennent pour pouvoir atteindre l'objectif de 3% du PIB investi dans la recherche à partir de 2020. Mais dans de nombreux pays européens, on constate que le nombre de jeunes qui choisissent d'étudier les sciences ou les mathématiques est moins important que ce qu'il serait souhaitable. Pour lutter contre cette tendance, l'Union européenne finance des initiatives dont l'objectif est de moderniser les méthodes d'enseignement des sciences et de promouvoir auprès des jeunes les opportunités de carrière scientifique. Dans ce cadre, l'UE organise chaque année un concours européen pour les jeunes scientifiques, «**European contest for young scientists**», au cours duquel sont présentées les réalisations des meilleurs étudiants en science.

Le problème est encore plus aigu lorsqu'il s'agit des jeunes filles. De manière générale, elles sont moins présentes dans les filières scientifiques que les garçons. En 2012, les femmes représentaient seulement 11% des diplômés en science et technologie et seulement 20% d'entre elles exerçaient des postes à responsabilité. Pourquoi? De nombreux stéréotypes laissent penser que les femmes sont moins performantes que les hommes dans les domaines scientifiques. L'UE veut agir contre cette sous-représentation du sexe féminin dans les secteurs scientifiques. Une campagne «**Science It's a Girl Thing**» est entièrement consacrée aux filles. Elle a pour objectif de leur faire prendre conscience qu'elles ont les mêmes capacités en science que les garçons et les encourage à se lancer dans des carrières scientifiques.

5. L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT, DEUX DÉFIS MAJEURS POUR L'EUROPE

Garantir un approvisionnement en énergie sûr, compétitif et à un prix abordable pour tous les Européens est un des défis auxquels l'UE est actuellement confrontée.

L'énergie est un secteur stratégique. Elle est indispensable pour se chauffer, s'éclairer, transporter des personnes et des marchandises ou produire. Mais les réserves de combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon) de l'Europe sont limitées. L'UE est le plus grand importateur d'énergie au monde et dépend fortement du reste du monde pour son approvisionnement énergétique. Cette dépendance énergétique a des conséquences considérables sur son économie et sur le climat.

Le secteur de l'énergie en Europe souffre de plusieurs handicaps: le prix de l'énergie est beaucoup plus élevé en Europe que dans la plupart des pays non européens; le marché de l'énergie est souvent cloisonné au niveau national, les infrastructures sont vieillissantes et certaines parties de l'Union sont mal raccordées aux autres pays européens; et l'Europe reste très dépendante à l'égard de fournisseurs non européens d'énergie.

L'accord sur le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, ainsi que celui sur la stratégie européenne de sécurité énergétique conclu en 2014, constituent des étapes clés dans la construction de l'Union de l'énergie, mais il était indispensable d'aller plus loin.

Dans le cadre de cette priorité majeure du président Juncker, la Commission européenne a présenté en février 2015 sa stratégie pour bâtir une **Union de l'énergie**, assortie d'une politique en matière de changement climatique.

D'OÙ PROVIENNENT LE PÉTROLE ET LE GAZ IMPORTÉS EN EUROPE?

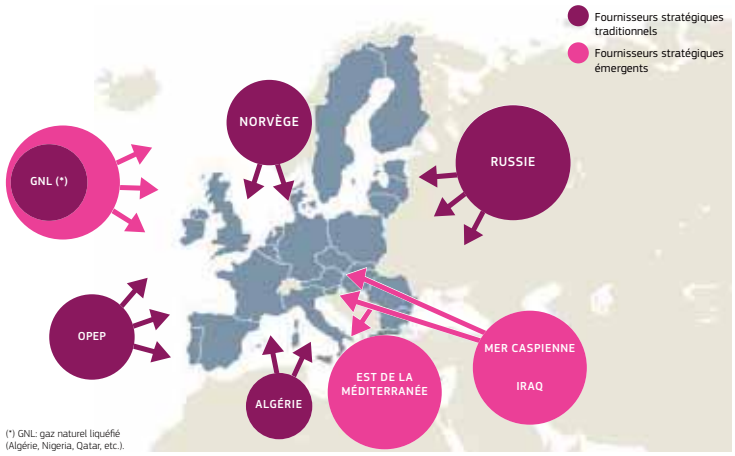

(*) GNL: gaz naturel liquéfié (Algérie, Nigeria, Qatar, etc.).

Source: Commission européenne.

Vers une Union de l'énergie

Diversifier les sources d'énergie

L'Union européenne est le **premier importateur mondial d'énergie**: 53 % de son énergie (60 % pour le gaz et plus de 80 % pour le pétrole!) est fournie par des pays tels que les pays du Golfe, la Russie, l'Algérie, la Norvège. Afin de diversifier ses approvisionnements, l'UE développe des liens avec de nouveaux partenaires et recherche de nouvelles routes d'approvisionnement. L'UE encourage les États membres à développer des sources alternatives d'énergie afin qu'ils soient moins dépendants des importations. Pour 2030, l'UE s'est ainsi fixé comme objectif de produire au moins 27 % de son énergie à partir de sources renouvelables (l'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, marine, géothermique, issue de la biomasse, les biocombustibles).

Créer un marché intérieur de l'énergie

Dès 1993, l'UE a commencé à adopter des règles permettant aux fournisseurs d'énergie de proposer leurs services dans d'autres pays européens que ceux dans lequel ils étaient installés et aux consommateurs de choisir librement leurs fournisseurs d'énergie. Mais pour que cela soit effectivement possible, il est important d'améliorer **l'interconnexion des réseaux** de transport d'énergie, en particulier l'électricité. À compter de 2020, chaque pays de l'UE devra avoir mis en place des infrastructures qui permettront de transférer 10 % de sa production électrique aux pays voisins.

Efficacité énergétique

En 2007, les dirigeants de l'Union s'étaient donné pour objectif de réduire la consommation annuelle d'énergie de l'Union de 20 % d'ici 2020 en fixant un cadre et des mesures à prendre pour économiser l'énergie. Parmi ces mesures, on trouve l'obligation d'investir dans la rénovation des bâtiments pour les rendre moins «énergivores».

Le principe de performance énergétique a été étendu à d'autres domaines tels que la construction de bâtiments, la conception de produits électriques comme les lave-vaisselle, les réfrigérateurs, les téléviseurs. Par ailleurs, un étiquetage a été développé qui donne des informations sur la performance énergétique du produit que l'on achète.

L'Union de l'énergie permettra de réduire cette dépendance de l'Europe à l'égard des combustibles fossiles et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, en éliminant les obstacles à la circulation de l'énergie dans un système énergétique pleinement intégré.

Qui en bénéficiera?

- Les citoyens
  - Facture énergétique réduite
  - Risque réduit de coupures d'électricité
  - Autoproduction d'énergie à partir de sources renouvelables
- Les entreprises
  - Nouvelles technologies dans le domaine de l'énergie et du climat
  - Croissance et emplois verts, possibilités d'exporter à l'étranger
- Le climat
  - Réduction des émissions de CO_2
  - Part accrue des énergies renouvelables
  - Efficacité énergétique renforcée

Lutte contre le changement climatique

Conformément aux recommandations du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'Union européenne s'efforce de réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale moyenne à 2 °C. Elle se fixe des objectifs très ambitieux. Dès 1997, dans le cadre du protocole de Kyoto, elle s'était engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à 8 % par rapport aux niveaux de 1990 entre 2008 et 2012. Objectif atteint!

En 2008, afin de poursuivre ses progrès, l'UE s'est dotée d'un plan d'action appelé «paquet énergie climat». Il prévoyait

EXERCICE 23

Documente-toi sur l'internet et lis l'article de J. Delors, S. Andoura, et J.-A. Vinois, «De la Communauté européenne de l'énergie à l'Union de l'énergie», publié sur le *Huffington Post* le 28 février 2015.

L'Union de l'énergie constitue-t-elle une opportunité pour l'Europe? Argumente ton point de vue.

Présente les principales mesures à prendre pour créer l'Union de l'énergie.

des objectifs chiffrés connus sous le nom de «3 fois 20»: réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique et 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE. En novembre 2014, un nouveau «paquet énergie climat» a été adopté. Il renforce encore les objectifs que l'UE se fixe: 40 % de réduction des GES, 27 % d'énergies renouvelables et 27 % d'efficacité énergétique.

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique, l'UE a introduit le premier système au monde d'échange de quotas d'émissions, constituant ainsi un marché du carbone européen. **Comment cela fonctionne-t-il concrètement?** Les gouvernements de l'UE délivrent des quotas d'émission aux entreprises du secteur industriel et énergétique, grâce auxquels ces dernières sont autorisées à émettre des gaz à effet de serre jusqu'à un certain plafond. Les entreprises qui n'utilisent pas toutes leurs autorisations peuvent vendre leur surplus à celles qui n'en ont plus.

Une Union européenne qui montre l'exemple

Toutefois, les mesures prises jusqu'à présent sur le plan international ne suffisent pas: selon les estimations, la température moyenne à la surface du globe en 2100 devrait augmenter de 3,7 à 4,8 °C par rapport à la moyenne de la période 1850-1900, alors que l'augmentation enregistrée jusqu'ici s'élève à 0,85 °C. Il y a donc urgence à prendre de nouvelles mesures pour éviter que cela ne se produise et à conclure un nouvel accord qui associe l'ensemble des pays dans cette lutte.

Ainsi, en 2011, il a été décidé de conclure un accord qui remplacera le protocole de Kyoto. Ce nouvel accord devrait être adopté à l'issue de la conférence sur le climat organisée à Paris en novembre 2015 et devrait entrer en vigueur en 2020. Il devra contenir des obligations contraignantes pour les États qui le signeront.

6. IMMIGRATION: L'EUROPE SOUS PRESSION?

Avec 33 millions de ressortissants étrangers en 2013 (soit 7 % de sa population totale), l'UE est un foyer d'immigration et d'asile très important. Ces dernières années, elle a été confrontée à une forte pression migratoire. C'est pourquoi cette question est devenue une des priorités à traiter pour les années à venir. L'Union doit faire évoluer sa politique migratoire pour pouvoir d'une part garantir la libre circulation des personnes et leur sécurité et d'autre part, lutter contre l'immigration illégale.

Des règles communes en matière d'asile

À partir de 1999, l'UE a mis en place un régime d'asile européen commun. Il s'applique aux personnes qui recherchent une protection internationale ou qui souhaitent obtenir le statut de réfugié suite à des persécutions ou des atteintes graves à leur sécurité. Ce régime a été récemment amélioré afin de garantir des règles claires et plus protectrices pour les demandeurs d'asile. Il simplifie et harmonise les procédures de demande d'asile, afin qu'elles soient plus rapides, plus efficaces et plus justes. Le régime permet aussi de fournir aux demandeurs d'asile des conditions d'accueil et une protection de leurs droits identiques dans tous les États membres.

Combattre l'immigration illégale

Depuis quelques années, nous assistons régulièrement à de véritables drames humains liés à l'immigration clandestine. C'est le cas par exemple au large de Lampedusa, en Italie, avec de nombreux naufrages de bateaux de fortune chargés d'immigrés illégaux.

En 2014, plus de 276 000 personnes sont entrées dans l'UE de façon irrégulière, soit une augmentation de 138 % par rapport à 2013! Elles arrivent le plus souvent par la mer

Méditerranée de Syrie, d'Érythrée et d'Afghanistan, des pays frappés par les conflits et la pauvreté. Des migrants de pays d'Europe (Albanie et Kosovo, principalement) tentent aussi de rejoindre l'UE par la terre. Face à ce problème, l'Union prend des mesures pour lutter contre les réseaux de passeurs, qui aident les migrants à rejoindre l'UE, et les réseaux criminels de trafic d'êtres humains. Par ailleurs, elle sanctionne aussi ceux qui, en Europe, utilisent de la main-d'œuvre illégale, en particulier les entreprises.

Mieux contrôler les frontières extérieures

Le contrôle des frontières extérieures est un élément essentiel de la lutte contre l'immigration illégale et les réseaux criminels. L'UE a donc mis en place plusieurs outils pour assurer ce contrôle, dont l'agence européenne Frontex. Cette agence créée en 2004 a pour but d'améliorer la coopération des États membres en matière de contrôle des frontières extérieures. Elle est aussi chargée de soutenir certains pays lorsqu'ils sont confrontés à un afflux massif de migrants en mettant à leur disposition une équipe de gardes-frontières européens. Par ailleurs, l'UE a créé un système européen de surveillance des frontières (Eurosur) qui permet l'échange en temps réel d'informations et de données entre les pays membres de Schengen et de l'agence Frontex.

Une politique de retour efficace et humaine

Lorsqu'ils sont appréhendés, les migrants illégaux sont renvoyés dans leur pays d'origine ou dans le pays par lequel ils sont arrivés dans l'UE. L'Union souhaite faciliter le rapatriement de ces personnes, tout en respectant les droits de l'homme.

C'est la directive «retour», adoptée en 2008, qui organise les conditions d'expulsion des migrants illégaux. Elle prévoit des procédures transparentes et justes et attribue des droits aux migrants, qu'ils peuvent faire valoir devant les tribunaux des États membres.

En outre, l'UE coopère avec les pays d'origine pour organiser le retour des immigrés illégaux dans leur pays. Cette coopération est nécessaire faute de quoi la politique de retour serait inefficace. L'UE a donc conclu des accords de «réadmission» avec toute une série de pays étrangers; ces accords prévoient des obligations et des procédures claires qui doivent être respectées par les deux parties.

© Shutterstock, Lightspring

Favoriser l'immigration légale

D'un autre côté, l'UE cherche à encourager l'immigration légale des travailleurs qualifiés afin de renforcer son développement économique et sa compétitivité. Elle a donc développé des systèmes permettant de faciliter leur entrée et leur résidence sur le territoire européen. En 2009, elle a mis en place ce que l'on appelle la «**carte bleue**» destinée aux travailleurs hautement qualifiés. Elle leur facilite l'accès au marché du travail européen et leur accorde des droits sociaux ainsi que la possibilité de faire venir leur famille et de se déplacer librement en Europe. Par ailleurs, en 2011, l'UE a établi une procédure unique permettant aux travailleurs non européens d'obtenir en une seule fois un permis de travail et un permis de résidence.

La question des migrations figure parmi les priorités politiques de la Commission de Jean-Claude Juncker depuis que celle-ci est entrée en fonction.

La crise des migrants en Méditerranée a mis en évidence les limites de la politique migratoire de l'Union.

L'**agenda de la Commission en matière de migration**, adopté en mai 2015, définit une nouvelle approche plus stratégique et les mesures à prendre à plus long terme pour gérer les migrations.

Quels sont les domaines d'action?

- Réduire les incitations à la migration irrégulière (en enquêtant sur les réseaux de trafiquants afin de les déjouer).

EXERCICE 24

Documente-toi sur l'internet et lis l'article du commissaire européen Dimitris Avramopoulos, «La question migratoire est devenue un défi majeur pour l'Europe», publié dans *la Croix* le 14 mai 2015.

Que penses-tu de ce phénomène d'immigration? D'après toi, quelles en sont les causes?

Quelles sont les solutions proposées par l'Union européenne?

- Sauver des vies et assurer la sécurité des frontières extérieures (aide aux activités de recherche et de sauvetage des régions concernées, mise en place d'un système européen de gardes-frontières).
- Mettre en place une politique commune solide en matière d'asile qui garantit l'égalité de traitement des demandeurs d'asile.
- Adopter une nouvelle politique de migration légale en révisant notamment le régime de la carte bleue et en définissant des priorités politiques d'intégration des migrants.

7. UNE EUROPE OUVERTE, SÛRE ET RESPECTUEUSE DES DROITS DE L'HOMME

L'Union européenne n'est pas seulement un vaste marché commun. C'est aussi une Union de valeurs partagées, de liberté, de sécurité et de justice capable à la fois de protéger les citoyens européens contre les discriminations, la criminalité, le terrorisme sans que cela ne porte atteinte à la libre circulation des personnes et à leurs droits. La Commission veut encore améliorer cet espace en permettant aux Européens d'exercer pleinement leurs droits et en les protégeant contre la criminalité organisée et le terrorisme.

Faciliter l'accès à la justice

Grâce à la libre circulation, les citoyens et les entreprises utilisent de plus en plus la possibilité de se déplacer, de travailler, de faire des achats, de signer des contrats dans un autre pays que le leur. Conséquence: les litiges transfrontaliers ont considérablement augmenté. Se pose alors la question de savoir quel juge sera responsable pour régler le litige et comment faire exécuter la décision de justice.

Face aux difficultés rencontrées par les citoyens et les entreprises dans une telle situation, l'UE a donc adopté une loi appelée «règlement de Bruxelles» qui permet de déterminer le tribunal compétent dans un litige opposant des personnes de nationalités différentes. Cette loi prévoit aussi que la décision de justice rendue par le tribunal d'un État membre devra être reconnue automatiquement par la justice des autres États membres. Il suffit désormais de demander la mise en œuvre d'une procédure simplifiée de reconnaissance pour pouvoir faire appliquer un jugement dans un autre pays européen. Cette loi concerne les ventes de biens, les contrats commerciaux, les jugements de divorce, ceux relatifs aux droits de garde des enfants, etc.

Lutter contre la criminalité organisée...

La criminalité organisée est impliquée dans tous les grands trafics: êtres humains, drogue, armes, véhicules volés, animaux. Elle s'accompagne de corruption et de blanchiment d'argent.

© iStock, stocknshares

© Thinkstock, gpointstudio

On évalue à plusieurs centaines de milliers le nombre de personnes victimes chaque année d'exploitation (jeunes femmes enfermées dans des réseaux de prostitution, personnes réduites en esclavage, etc.) à l'intérieur de l'UE. En 2011, la Commission a ainsi mis en place une nouvelle directive pour lutter contre le trafic d'êtres humains. Elle vise à renforcer la prévention, la poursuite des criminels, la protection et le soutien des victimes, à travers notamment une plus grande coordination entre les États membres.

La drogue concerne elle aussi des milliers de personnes dans l'UE. Grâce à la «Stratégie antidrogue de l'UE 2013-2020», l'UE cherche à réduire la demande de drogue ainsi que les risques sanitaires et sociaux qu'elle entraîne. La stratégie prend aussi en compte de nouveaux défis: la propagation de nouvelles substances, par exemple.

… et le terrorisme

Afin de traiter le problème globalement, les États membres de l'UE coopèrent dans le cadre de la stratégie de lutte contre le terrorisme adoptée en 2005. Cette stratégie s'efforce de prévenir la radicalisation des jeunes européens, protège les citoyens et les infrastructures contre les attentats, s'attaque au financement du terrorisme pour le priver de ses moyens d'action, et assure la gestion des crises lorsque des attentats sont commis. Elle améliore aussi la coopération des polices européennes en mettant à leur disposition des moyens nouveaux permettant la recherche et la poursuite des terroristes. Il s'agit, d'une part, d'échange d'informations provenant de fichiers ADN, de fichiers d'empreintes digitales ou de registres d'immatriculation des véhicules. Elles peuvent d'autre part participer à des patrouilles communes ou des opérations conjointes sur le territoire d'un autre État membre pour conduire des enquêtes lorsque l'infraction concerne plusieurs pays.

La Commission a par ailleurs proposé d'adopter une loi sur la transmission des données des passagers de l'UE qui obligerait les transporteurs aériens proposant des vols internationaux à fournir les données de leurs passagers aux autorités policières des États membres pour permettre la prévention, la détection et la poursuite d'infractions terroristes ou de criminalité grave. Le Parlement européen s'est d'abord opposé à l'adoption de cette loi en raison des conséquences pour le droit à la vie privée et la protection des données.

Enfin, le Conseil de l'Union européenne a nommé en 2014 un coordinateur pour la lutte contre le terrorisme, le Belge Gilles de Kerchove. Son rôle est de coordonner les travaux du Conseil en matière de terrorisme et de veiller à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le terrorisme.

Mieux protéger les données personnelles

Qu'entend-t-on par données personnelles? Il s'agit de toutes les informations relatives à une personne: une adresse de courrier électronique, des coordonnées bancaires, des messages publiés sur les médias sociaux, des renseignements médicaux. Ces données circulent désormais via l'internet. Il est nécessaire de les protéger pour éviter qu'elles ne soient détournées à des fins

EXERCICE 25

Documente-toi sur l'internet et lis l'article de Sylvie Pierrou, «Lutte contre le terrorisme: Oui à un PNR européen!», publié dans *Le Monde* le 13 mars 2015.

Explique ce qu'est le «registre de noms de passagers (PNR)»

Penses-tu que le PNR est un bon outil pour lutter contre le terrorisme? Quels problèmes peut-il poser?

commerciales voire criminelles. Le droit à la protection des données personnelles est un **droit fondamental** reconnu par l'Union européenne. Ce droit est protégé par la loi sur la protection des données adoptée en 2008. Suite au scandale des écoutes téléphoniques menées par les États-Unis, aux vols de données personnelles subis par des grandes entreprises, mais aussi face à la collecte de données personnelles réalisée par les géants de l'internet (Yahoo, Google, etc.), l'UE cherche à renforcer cette loi. Elle souhaiterait en particulier instaurer un «droit à l'oubli numérique», c'est-à-dire une suppression définitive des données numériques lorsque la personne le demande.

Bannir les discriminations

L'UE veille à combattre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient fondées sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou le sexe. Pour ce faire, des mesures sont prises afin de sensibiliser les citoyens à leurs droits (protection juridique, égalité de traitement, possibilité de porter plainte, etc.) et leurs obligations (par exemple, traiter de manière égale les personnes dans leur accès à l'emploi). L'UE soutient aussi les politiques nationales qui visent à renforcer l'égalité des chances, notamment dans les entreprises.

Une meilleure protection des droits des citoyens européens

Depuis 1953, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) fait respecter les droits et les libertés des personnes définies par la convention européenne des droits de l'homme. Tous les États membres de l'UE y ont adhéré individuellement. Les citoyens peuvent faire reconnaître leurs droits devant la CEDH, seulement après avoir utilisé toutes les voies de recours dans leur pays. L'UE n'est pas membre de la CEDH. Mais le traité de Lisbonne prévoit qu'elle doit y adhérer. Pourquoi? L'adhésion permettra enfin aux personnes et aux entreprises de soumettre au contrôle de la CEDH les actes des institutions de l'Union européenne, dont l'importance croissante dans la vie de tous les jours n'est plus à démontrer. L'adhésion de l'UE à la CEDH constitue une des priorités de la Commission Juncker.

8. L'ÉLARGISSEMENT

L'Union européenne a été créée au début des années 50 dans le but de promouvoir la paix, la prospérité et les valeurs européennes sur tout le continent.

Faut-il élargir l'Union européenne à d'autres pays?

De six pays à l'origine, l'Union est passée à 28 en 2013. En un peu plus de dix ans, le nombre d'États membres a pratiquement doublé! Sept pays souhaitent rejoindre l'Union: le Monténégro, la Serbie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la Turquie, la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie et le Kosovo.

Le président Juncker a toutefois annoncé – pour les cinq ans à venir – une pause dans le processus d'élargissement afin de consolider ce qui a été réalisé à 28. La question est dès lors posée: doit-on continuer à élargir l'Union à de nouveaux pays?

L'élargissement est un incontestable succès. Il a contribué à assurer **la stabilité, la sécurité et la démocratie dans tous les pays qui ont adhéré à l'Union**. Par ailleurs, la croissance et le développement économique qui en ont résulté ont profité à tous les pays de l'Union: en 1999, les échanges entre les 15 États membres de l'époque et les pays candidats représentaient 175 milliards d'euros. En 2007, ils représentaient 500 milliards d'euros.

Règle de l'unanimité

Règle qui impose de parvenir à un consensus entre tous les États membres réunis au Conseil pour qu'une proposition puisse être adoptée.

Mais il comporte aussi des limites. Les différents élargissements ont uni des pays très différents du point de vue économique et politique et dont les intérêts sont très hétérogènes. Dans une Union comportant 28 pays, il est désormais difficile de prendre des décisions dans des domaines importants tels que la fiscalité, la politique extérieure et de défense où **la règle de l'unanimité** s'applique. Par ailleurs, la crise financière de 2008 et la crise de l'euro ont montré que les modes de fonctionnement des institutions de l'Union permettaient difficilement de prendre des décisions rapides et efficaces.

EXERCICE 26

Documente-toi sur l'internet et lis l'article de Corinne Deloy, «Europe: la fin de l'élargissement?», publié dans *Contrepoints* le 21 avril 2015.

Plusieurs pays ont fait une demande d'adhésion à l'Union. Quels sont-ils? Quelle est la position de l'UE quant à de nouvelles adhésions?

Quels sont les avantages que les pays peuvent retirer d'une adhésion à l'UE?

Existe-t-il une alternative à l'adhésion? Quelle est-elle?

Quelle est l'opinion dominante des Européens vis-à-vis de l'élargissement? Quelle est ton opinion? Selon toi, où doit s'arrêter l'Europe?

Pont de Mostar, Bosnie-Herzégovine
© Thinkstock, Blaz Gvajc

Avant d'intégrer de nouveaux pays, l'Union européenne a donc besoin de renforcer ses institutions, et ce d'autant plus que l'adhésion des citoyens au processus d'élargissement a tendance à s'effriter. Dans un contexte de crise et de globalisation économique, il est souvent rendu responsable de l'augmentation du chômage, de la baisse des salaires, ou des délocalisations.

La politique de voisinage: une alternative à l'élargissement?

La politique européenne de voisinage (PEV) mise en place dans le cadre de l'élargissement de 2004 de l'UE vise à éviter les divisions entre l'UE élargie et ses voisins. À ce jour, la PEV compte 16 partenaires qui partagent une frontière maritime ou terrestre avec l'UE: l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Moldavie, les territoires palestiniens occupés, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine.

Elle a pour objectif de créer un **espace de paix, de stabilité et de prospérité économique dans la région ainsi que d'établir une relation privilégiée** dans le cadre de laquelle l'Union et ses voisins s'engagent à respecter la démocratie et les droits de l'homme, les règles de droit, l'économie de marché et le développement durable. Le budget destiné à la politique européenne de voisinage est de 15,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Plus de dix ans après le lancement de la politique de voisinage, on constate que la situation dans le voisinage a profondément changé et que le bilan reste très contrasté.

À l'occasion de l'adoption des rapports sur la politique européenne de voisinage, M^me^ Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a déclaré:

«2014 aura été une année de défis majeurs: conflit armé en Ukraine, atrocités et violations des droits de l'homme perpétrées par des groupes terroristes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et conflit israélo-palestinien. L'afflux de migrants en situation irrégulière et l'augmentation de la traite d'êtres humains à destination de l'Europe ont été au nombre des conséquences directes de ces crises. Ces évolutions ont constitué un test pour la politique européenne de voisinage. Dans cette période cruciale, l'UE est déterminée à intensifier sa coopération politique, économique et sécuritaire avec ses partenaires dans toute la région.»

Et la Russie?

Les relations commerciales et énergétiques constituent les éléments clés de la relation UE-Russie. L'UE est de loin le premier marché d'exportation pour la Russie, tandis que la Russie est le troisième plus grand partenaire commercial de l'UE. En 2014, 30% du pétrole et du gaz naturel consommés dans l'UE provenaient de Russie.

Dès 1994, l'Union a conclu un **partenariat stratégique avec la Russie**. Le partenariat distingue plusieurs priorités dans la coopération: la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération d'armes de destruction massive et le désarmement, la protection civile (ex. catastrophes naturelles), la lutte contre le trafic d'êtres humains et le crime organisé, la protection de l'environnement.

Cependant, les relations entre la Russie et l'UE se sont dégradées en raison des prises de position de la Russie vis-à-vis du conflit ukrainien. L'Union a adopté des sanctions à l'égard de la Russie. La Russie a réagi à ces mesures restrictives en interdisant l'importation de certains produits de l'UE.

L'UE estime qu'une solution pacifique à la crise est à trouver dans des négociations entre les gouvernements de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, notamment par le biais d'éventuels mécanismes multilatéraux.

9. L'UNION EUROPÉENNE: UN ACTEUR MAJEUR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La politique commerciale

L'UE est la première puissance commerciale du monde devant les États-Unis et la Chine. Elle représente plus de 15 % des exportations mondiales de marchandises et 25 % des importations de services. La politique commerciale a été mise en place dès les débuts de l'Union. C'est une **compétence exclusive** de l'UE; la Commission européenne est chargée de mener les négociations pour le compte des États membres. Une fois les accords conclus, ils doivent être adoptés par les États membres et approuvés par le Parlement européen.

La majorité des relations commerciales établies par l'UE l'ont été dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis 2001 et l'échec des négociations multilatérales au sein de l'OMC, l'UE a conclu de nombreux accords bilatéraux de libre-échange. Ces accords prévoient non seulement la suppression des droits de douane, mais s'efforcent aussi d'ouvrir les marchés des pays partenaires en créant des règles communes dans des domaines divers tels que les normes techniques, la propriété intellectuelle, les marchés publics, etc.

Ainsi, et afin de renforcer ses relations commerciales avec les États-Unis, l'UE a lancé en juillet 2013 les négociations pour la conclusion d'un **partenariat transatlantique de commerce et d'investissement** (TTIP). Son but? «Ouvrir le marché américain aux entreprises européennes, réduire les formalités administratives qui pèsent sur les entreprises exportatrices, fixer de nouvelles règles destinées à faciliter les exportations, les importations et les investissements outre-Atlantique et à les rendre plus équitables.» Ce traité devrait permettre de renforcer la croissance et l'emploi et faire bénéficier les consommateurs d'un plus grand choix de produits et de services et de prix plus bas. Mais les négociations sont lentes et difficiles. Par ailleurs, le traité est perçu par de nombreux citoyens européens comme une menace non seulement économique mais aussi culturelle.

Par ailleurs, l'UE a aussi conclu toute une série d'accords commerciaux spécifiques avec des pays en développement. Ces accords ont pour objectif d'établir des relations commerciales mais dans des conditions qui permettent à ses pays de se développer dans de bonnes conditions.

Coopération internationale et développement

L'Union européenne et les États membres sont les premiers donateurs mondiaux d'aide publique au développement. Ils ont fourni ensemble une aide d'un montant de 58 milliards d'euros en 2014, soit plus de la moitié du montant total de l'aide publique au développement, dépassant ainsi le niveau d'aide fournie par les États-Unis et le Japon.

L'UE est présente dans 140 pays dans le monde. Les programmes mis en place concernent notamment la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement, l'éducation, la santé, les infrastructures, etc.

Visite d'experts européens après le séisme au Népal
© EU/ECHO/Pierre Prakash

En 2000, l'UE s'est engagée à soutenir les «objectifs du millénaire» qui visent entre autres à éliminer l'extrême pauvreté et la faim, à assurer l'éducation primaire pour tous, à réduire la mortalité infantile, à combattre l'épidémie de VIH/sida, à préserver l'environnement.

Le traité de Lisbonne a encore renforcé la base juridique de la politique de développement et fixe comme objectif prioritaire l'**éradication de la pauvreté**.

L'UE a ainsi contribué au financement de milliers de projets de développement dans le monde, tels qu'un programme visant à améliorer la santé maternelle et le service de planning familial au Kenya ou un projet mené en Papouasie-Nouvelle Guinée où l'UE finance le développement d'infrastructures scolaires et la formation des enseignants.

Des progrès importants ont été réalisés: l'accès à l'eau potable a été élargi, les enfants sont scolarisés en primaire en masse mais les inégalités dans et entre les pays restent considérables.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer l'impact, la qualité de l'aide délivrée et assurer un développement durable.

Le programme pour le développement d'après 2015 devra relever les deux défis d'éradiquer la pauvreté et de garantir un développement durable.

L'aide humanitaire: agir dans l'urgence

L'Union européenne est le premier pourvoyeur d'aide humanitaire dans le monde. En 2013 et 2014, la Commission a fourni une aide d'urgence à plus de 124 millions de personnes dans 90 pays non européens pour un montant total d'1,35 milliard d'euros.

L'aide humanitaire fournie par l'UE se fonde exclusivement sur les besoins des populations à aider et va directement aux personnes en détresse. Elle respecte les principes de neutralité, d'humanité, d'indépendance et d'impartialité.

L'UE intervient dans toutes les parties du monde. On la retrouve en Afrique de l'Ouest où elle participe à la lutte contre la propagation du virus Ebola, au Népal pour aider le gouvernement népalais à gérer les conséquences du tremblement de terre, ou dans les pays limitrophes de la Syrie pour aider les réfugiés syriens.

Les secours portés aux populations dans le besoin sont coordonnés par le service de la direction générale de la Commission européenne dédiée à l'aide humanitaire et à la protection civile (ECHO). L'objectif d'ECHO est de sauver des vies et de soulager la souffrance des victimes de crises. Selon la nature des crises, l'aide d'urgence peut comprendre la fourniture de tentes, de couvertures et de divers articles de première nécessité. Par ailleurs, ECHO soutient financièrement des équipes médicales, des experts en déminage, les dépenses de transport et l'appui logistique.

EXERCICE 27

Pour en savoir plus sur le TTIP, consulte le site de la Commission (http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/about-ttip/questions-and-answers/index_fr.htm) et réponds aux questions suivantes:

Qu'est-ce que le TTIP? Quels sont les bénéfices potentiels du TTIP pour les entreprises et les citoyens européens?

Qui est chargé de la négociation du TTIP? Qui est consulté?

Selon toi, ces affirmations sont-elles justes? Argumente.

- Le TTIP n'assouplira pas les règles exigeantes de l'UE en matière de protection des citoyens et de l'environnement.
- Le TTIP ouvrira le marché européen au bœuf aux hormones américain.
- Le TTIP obligera l'UE à modifier sa législation sur les OGM.
- Le TTIP obligera les pays européens à privatiser les services financés par le secteur public comme la santé ou l'éducation.

ECHO dispose également d'un réseau permanent de plus de 450 experts humanitaires de terrain, internationaux et locaux, qui opèrent en zones de crise, dans le monde entier. Ils évaluent les besoins sur place, font le lien avec les partenaires et autres acteurs sur le terrain, et surveillent la mise en œuvre des interventions financées par l'UE.

La réaction de l'UE aux catastrophes ne se limite pas à une aide humanitaire. Depuis 2010, l'aide de l'UE passe aussi par une mise en commun des moyens de protection civile de ses États membres. Le Centre de coordination des interventions d'urgence créé en 2013 collecte et analyse des informations sur les différentes catastrophes, et coordonne les plans de déploiement d'experts, d'équipes et de matériel, en étroite collaboration avec les États membres. Les interventions de secours d'urgence viennent répondre aux besoins immédiats des communautés victimes de catastrophes.

10. UNE DIPLOMATIE ET UNE DÉFENSE EUROPÉENNES ENCORE BALBUTIANTES?

L'idée d'une Europe de la défense remonte au début de l'intégration européenne. Après le lancement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1951, les six pays fondateurs veulent créer une première union politique, la Communauté européenne de défense. Le projet consiste à créer une armée européenne dans laquelle seraient intégrées des unités allemandes, placée sous une autorité européenne. Hélas, le projet échoue en 1954 devant le refus du Parlement français.

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) sont nées véritablement avec le traité de Maastricht en 1993. Le traité de Lisbonne a renforcé la politique de sécurité et de défense avec pour objectif de créer une véritable défense européenne. Elle est devenue la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Federica Mogherini à une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU
© EEAS 2015 – European Union

La politique étrangère et de sécurité commune

La PESC constitue le cadre dans lequel les pays de l'UE définissent les positions de l'Union européenne à l'égard de pays, de régions, de certaines grandes crises internationales et les moyens d'action à mettre en œuvre.

À partir de 2003, confrontée à des dangers majeurs comme le terrorisme international et des divisions entre pays européens sur les moyens d'y faire face, elle a décidé de se réunir autour d'une stratégie européenne de sécurité. Cette stratégie définit les principales menaces (le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux, la déliquescence des États et la criminalité organisée) auxquelles l'UE doit faire face et les choix politiques qu'elles impliquent.

Le traité de Lisbonne a renforcé la PESC en la dotant d'une sorte de «ministre des affaires étrangères», le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Depuis 2014, et pour une durée de cinq ans, c'est l'Italienne Federica Mogherini qui remplit ce rôle. Elle est chargée de conduire la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Elle a à sa disposition le Service européen pour l'action extérieure, qui est le corps diplomatique de l'Union.

Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

La PSDC donne à l'Union les moyens civils et militaires afin de pouvoir intervenir pour «assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale [...]». Ces moyens sont en fait mis à disposition par les États membres. L'Union peut les utiliser dans le cadre d'opérations de gestion de crise. L'UE a déjà mené une trentaine d'opérations de ce type dans différents pays étrangers. Elle est ainsi présente au Mali où elle participe à la formation de l'armée malienne ainsi qu'au Congo où elle aide les autorités à réformer leur armée.

Unanimité

Règle qui oblige les États membres à parvenir à un consensus pour qu'une proposition législative puisse être adoptée.

Les décisions en matière de PSDC sont prises à **l'unanimité**. L'obligation d'obtenir l'accord de tous les États membres conduit souvent à bloquer leur adoption. C'est pourquoi le traité de Lisbonne autorise la création de «coopération renforcée» en matière de défense. La coopération renforcée permet aux États membres qui souhaitent agir dans un domaine de se regrouper et de prendre des décisions que les autres pays ne seront pas obligés d'appliquer. Mais aucune coopération renforcée n'a encore été constituée en matière de défense.

Les défis de la politique de défense

Face aux nombreux conflits récents, la PSDC est vue aujourd'hui comme étant assez peu efficace. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a lui-même déploré à propos du conflit ukrainien l'absence de défense européenne. «En termes de politique étrangère, il semble que nous ne soyons pas pris au sérieux.» L'application de la règle de l'unanimité et les nombreuses divisions entre les États membres ne permettent toujours pas de disposer d'une véritable défense commune.

Un autre défi majeur pour la PSDC, c'est la nécessité de mettre en commun les moyens et les équipements en matière de défense. Encore aujourd'hui, les pays de l'UE continuent à développer leurs propres matériels. Mais les restrictions budgétaires dues à la crise les obligent à baisser leurs dépenses militaires et donc à réduire leur niveau d'équipement et leur capacité à se défendre.

La mise en place de cette coopération est une des priorités de la Commission Juncker. L'Agence européenne de défense créée en 2004 doit soutenir cet effort. Son rôle est d'inciter les pays de l'UE à mettre en commun leurs efforts en matière d'armement, de recherche militaire et à développer des capacités de défense à l'échelle européenne.

EXERCICE 28

Documente-toi sur l'internet et lis l'article de l'AFP, «Armée européenne: une chimère qui ne s'est jamais matérialisée en 60 ans», publié sur *rtbf.be Info* le 10 mars 2015.

Jean-Claude Juncker est en faveur de la création d'une armée européenne.
Peux-tu retrouver ses arguments? Quels sont les arguments contre?

Quelle est ta position?

PARTIE 4

EUROPA QUIZ

TESTE TES CONNAISSANCES!

LES ORIGINES ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION EUROPÉENNE

1. Une des premières organisations créées par les Européens eux-mêmes vit le jour en 1949 (avec 10 pays). Comment s'appelle cette institution?

a. Organisation pour la collaboration européenne (OCE)

b. Conseil de l'Europe

c. Communauté européenne (CE)

2. Le 9 mai 1950, qui fit la proposition de collaboration entre la France et l'Allemagne (ainsi que d'autres pays intéressés) pour le marché du charbon et de l'acier?

a. René Pleven

b. Robert Schuman

c. Paul-Henri Spaak

3. En 1957, la CEE (Communauté économique européenne) et la CEEA (Euratom) sont créées. Par quel traité?

a. Les traités de Rome

b. Le traité de Paris

c. Le traité de Maastricht

4. Quel traité européen prévoit la création de la monnaie unique et de l'Union économique et monétaire?

a. Les traités de Rome

b. Le traité de Paris

c. Le traité de Maastricht

5. Quel est le dernier pays à avoir adhéré à la zone euro?

a. La Slovaquie

b. La Finlande

c. La Lituanie

d. L'Estonie

6. Quels sont les deux pays qui ne rejoignirent pas l'UE, le 1er mai 2004?

a. La Roumanie et la Bulgarie

b. La Hongrie et Chypre

c. La Slovénie et la Slovaquie

QUI DÉCIDE QUOI DANS L'UNION EUROPÉENNE?

7. Qui participe au Conseil de l'Union européenne?

a. Les ministres qui sont compétents pour une politique spécifique

b. Les membres de la Commission européenne et du Parlement européen

c. Les dirigeants des États ou des gouvernements et les représentants de la Commission européenne

8. Qui détient le pouvoir législatif au sein de l'Union européenne?

a. Le Conseil européen et la Commission européenne

b. Le Parlement européen et la Commission européenne

c. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne

DÉFIS POUR LE FUTUR

9. Parmi ces instruments ou mécanismes, quel est celui qui ne concerne pas l'euro?

a. Pacte de stabilité et de croissance

b. Le semestre européen

c. Le Fonds européen pour les investissements stratégiques

d. Le mécanisme européen de stabilité

10. Le traité de Rome prévoyait la mise en place d'un marché commun fondé sur «quatre libertés». Quelle est celle qui n'est pas encore totalement mise en œuvre?

a. Libre circulation des marchandises

b. Libre circulation des personnes

c. Libre circulation des capitaux

d. Libre circulation des services

11. Horizon 2020 est un programme européen de financement adopté pour la période 2014-2020. Que finance-t-il?

a. La recherche et l'innovation

b. L'Union de l'énergie

c. La politique européenne de développement

12. Parmi les objectifs mentionnés ci-dessous, lequel n'est pas un objectif de l'Union de l'énergie?

a. Assurer l'approvisionnement en énergie

b. Améliorer l'efficacité énergétique

c. Diminuer de 40 % les émissions de CO_2 à compter de 2030

d. Développer l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste dans l'UE

13. Parmi les instruments mentionnés ci-dessous, quel est celui qui ne participe pas à la gestion de la politique d'immigration de l'UE?

a. Le régime d'asile européen commun

b. La carte bleue

c. Eurojust

14. Parmi les affirmations ci-dessous concernant la justice et la sécurité en Europe, laquelle est vraie?

a. La lutte contre le terrorisme est une compétence exclusive de l'Union européenne.

b. L'UE s'efforce de protéger la vie privée des citoyens en luttant contre le droit à l'oubli.

c. Pour coordonner la lutte contre le terrorisme, l'UE a nommé en 2014 le Belge Gilles de Kerchove.

15. La politique de voisinage permet à l'UE de coopérer plus étroitement avec les pays qui l'entourent. Parmi les pays suivants, quel est celui qui n'est pas couvert par la politique de voisinage?

a. L'Azerbaïdjan

b. Le Maroc

c. L'Albanie

16. Parmi les affirmations ci-dessous relatives au Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (TTIP), laquelle est vraie?

a. Le TTIP est négocié entre l'UE, les États-Unis et le Canada.

b. Le TTIP est un accord de commerce et d'investissement.

c. Le TTIP permettra d'importer en Europe de la viande aux hormones.

17. Parmi ces affirmations concernant la politique de défense et de sécurité commune, laquelle est vraie?

a. Le haut représentant pour les affaires étrangères est Federica Mogherini.

b. Le projet de «Communauté européenne de défense» a échoué en 1958.

c. L'Agence européenne de défense comprend 30 membres: les 28 États membres de l'Union européenne, la Norvège et la Turquie.

SOURCES

L'Europe sous la loupe – Sources

Outre les sources mentionnées dans le document même, voici une liste de liens que nous avons utilisés et/ou que nous vous conseillons pour approfondir vos connaissances sur l'Union européenne.

Sites web

Institutions européennes

Union européenne: http://europa.eu/index_fr.htm

Commission européenne: http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Représentation de la Commission européenne en Belgique: http://www.eu4be.eu

Parlement européen: http://www.europarl.europa.eu/portal/fr

Conseil de l'Union européenne: http://www.consilium.europa.eu/fr/home/

Think-tanks et journaux en ligne spécialisés dans l'information européenne

EurActiv: http://www.euractiv.fr/

Politico (uniquement en anglais): http://www.politico.eu/

Notre Europe: http://www.institutdelors.eu/

Nouvelle Europe: http://www.nouvelle-europe.eu/

Fondation Robert Schuman: http://www.robert-schuman.eu/

La Documentation française: http://www.ladocumentationfrancaise.fr/europe-international

Toute l'Europe: http://www.touteleurope.eu/

Spécialement pour les jeunes

Cafébabel – le magazine européen: http://www.cafebabel.fr/

Les euros du village: http://www.eurosduvillage.eu

Coin audiovisuel

La référence multimédia sur l'histoire de l'Europe: http://www.cvce.eu/

La médiathèque de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/avservices/

L'Europe sur Youtube: http://www.youtube.com/user/eutube

Europeana, bibliothèque numérique européenne: http://www.europeana.eu/portal/

Institut national de l'audiovisuel français: http://www.ina.fr

Euronews: http://fr.euronews.com/

France24: http://www.france24.com/fr

TV5Monde: http://www.tv5monde.com/

Arte: http://www.arte.tv/europe

Livre

L'Atlas du Monde diplomatique: Un monde à l'envers, dirigé par Alain Gresh, Jean Radvanyi, Philippe Rekacewicz, Catherine Samary et Dominique Vidal.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
  sur le site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu);

- exemplaires multiples/posters/cartes:
  auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
  des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
  en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
  ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

  (*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu).

IC-04-15-187-FR-C

Office des publications

ISBN 978-92-79-46489-8
doi:10.2775/174196